



COMÉDIE-FRANÇAISE

V^x-COLOMBIER

RICHELIEU
STUDIO

REVUE DE PRESSE

Hors la loi
texte et mise en scène
Pauline Bureau

24 mai > 7 juillet 2019
au Théâtre du Vieux-Colombier

COMÉDIE-FRANÇAISE
V^x-COLOMBIER

HORS LA LOI

Pauline Bureau

24 mai >
7 juil

Réervations
01 44 58 15 15
comedie-francaise.fr

21 rue du Vieux-Colombier
Paris 6^e

Texte
Mise en scène
Pauline Bureau

Scénographie
Enmanuelle Roy

Costumes
Alice Touvet


Lumières
Bruno Brinas

Vidéo
Nathalie Cabrol

Musique originale
Son
Vincent Hulot

Dramaturgie
Benoite Bureau

Avec
Martine Chevallier
Coralie Zahonero
Alexandre Pavloff
Françoise Gillard
Laurent Natrella
Danièle Lebrun
Claire de La Rue
du Can
et
Sarah Brannens
Bertrand de Roffignac


Culture

HORS LA LOI

texte et mise en scène Pauline Bureau

création mai 2019

POINT AUDIOVISUEL

TÉLÉVISION



TÉLÉMATIN présenté par Laurent Bignolas

jeudi 29 mai à 6h45 et 8h

Chronique et reportage de Anna Reinhardt en répétitions avec interviews de Pauline Bureau et Danièle Lebrun



JT 19/20 présenté par Jean-Noël Mirande

dimanche 3 juin à 19h - en direct

Danièle Lebrun invitée en plateau pour *Hors la loi*



JT

vendredi 28 mai à 12h50 et 19h45

Reportage de Frédérique Cantù avec images du spectacles et interviews de Pauline Bureau et Françoise Gillard

RADIO



UNE JOURNÉE PARTICULIÈRE présentée par Zoé Varier

dimanche 16 juin de 14h à 15h

Invitée : Pauline Bureau

LA MATINALE présentée par Nicolas Demorand et Léa Salamé

jeudi 13 juin à 7h30

reportage de Stéphane Capron avec interviews de Françoise Gillard et Coraly Zahonero



LES ENVIES DU WEEK-END chronique présentée par Caroline Broué

samedi 1^{er} juin à 7h05

LA DISPUTE présentée par Arnaud Laporte

lundi 10 juin de 19h à 20h

Intervenants : Marie Sorbier, Caroline Châtelet et Philippe Chevilley

UNE SAISON AU THÉÂTRE présentée par Joëlle Gayot

dimanche 16 juin de 15h30 à 16h

Invitée : Pauline Bureau

PAR LES TEMPS QUI COURENT présenté par Marie Richeux

mardi 25 juin de 21h à 22h

Invitée : Pauline Bureau



ÇA BOUGE À PARIS présenté par Ségolène Alunni

samedi 25 mai à 18h10

Chronique de 3 minutes avec une interview de Pauline Bureau



VOUS M'EN DIREZ DES NOUVELLES présenté par Jean-François Cadet

lundi 4 juin de 15h10 à 16h - en direct

Invitées : Pauline Bureau, Françoise Gillard, Danièle Lebrun, Claire de La Rüe du Can



DEBOUT LES COPAINS présenté par Mathieu Noël

lundi 27 mai de 5h à 7h

Chronique de Thierry Geffrotin avec des interviews de Pauline Bureau et Danièle Lebrun



ENTRACTE présenté par Hélène Kuttner

mardi 28 mai de 15h05 à 15h25 - en direct

Invitées : Martine Chevallier et Françoise Gillard



LE MANTEAU D'ARLEQUIN présenté par Évelyne Sellès-Fischer

lundi 10 juin de 13h45 à 14h

Chronique sur le spectacle

WEB RADIO



DROIT EN SCÈNE présenté par Emmanuelle Saulnier-Cassia

enregistrement jeudi 6 juin

Invités : Coraly Zahonero, Françoise Gillard et Laurent Natrella



DE LA COUR AU JARDIN présenté par Yves Poey

enregistrement dimanche 16 juin

Interview : Danièle Lebrun



ANNONCES

www.sortiraparis.com
Pays : France
Dynamisme : 23



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Bohème, notre jeunesse, à l'Opéra Comique



Avant de fermer pour l'été, l'Opéra Comique présente le temps de quelques représentations du 9 au 17 juillet 2018, "Bohème, notre jeunesse", une adaptation de La Bohème de Puccini par Marc-Olivier Dupin, dans une mise en scène de Pauline Bureau, qui signe ici sa première mise en scène d'opéra.

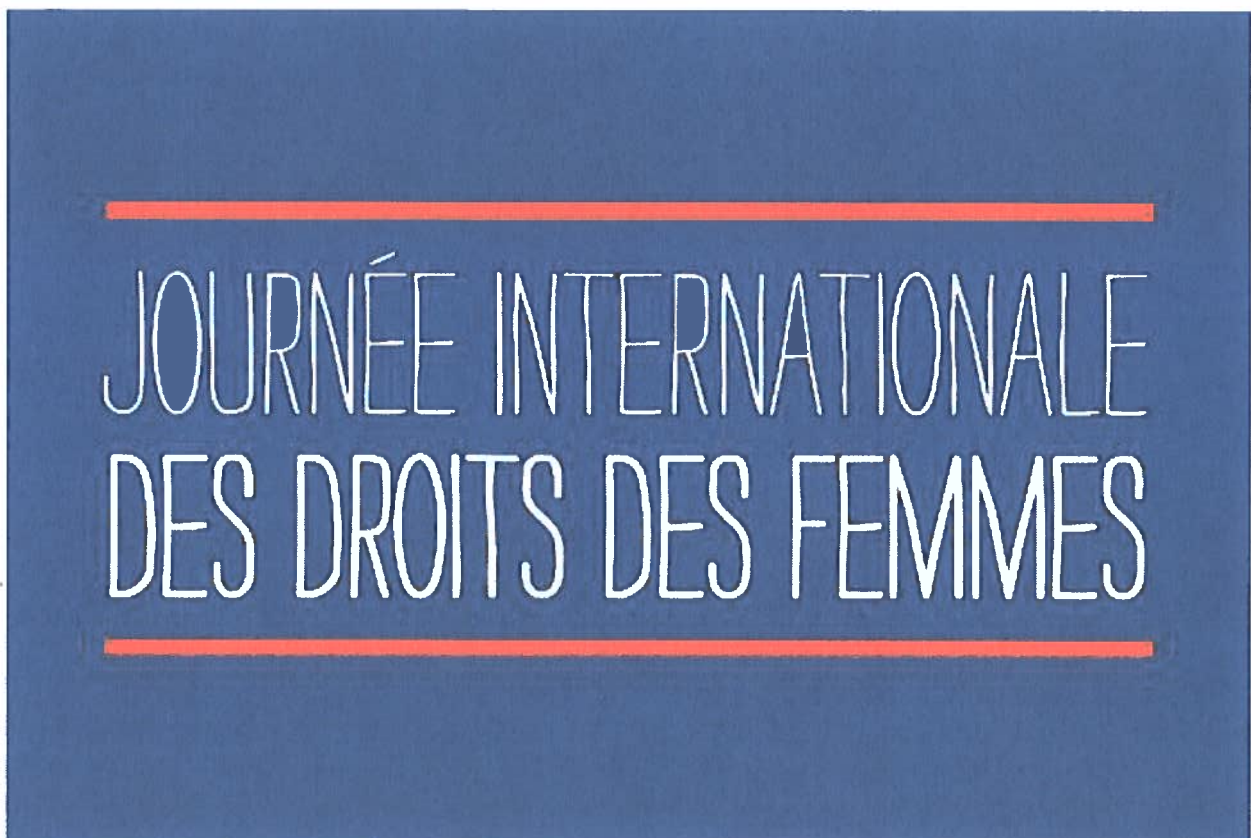
La saison passée, Pauline Bureau mettait en scène *Mon Cœur* au Théâtre des Bouffes du Nord, une pièce dans laquelle elle racontait, après avoir rencontré des médecins et des victimes, l'histoire du médiateur, ce médicament prescrit comme un coupe-faim à l'origine d'un véritable désastre sanitaire.

Cette année, et après avoir annoncé il y a peu la programmation de sa mise en scène à **la Comédie-Française** du procès de Marie-Claire Chevalier en 1972, coupable d'avoir avorté après avoir été violée, Pauline Bureau et sa compagnie *La Part des anges* clôturent la saison de l'Opéra Comique . Programmée du 9 au 17 juillet 2018, sa mise en scène de *La Bohème* d'après Puccini, classique du genre racontant l'histoire d'amour de Mimi et de Rodolphe, offre à retrouver le Paris d'antan, celui des artistes en ébullition, des amours passagères et des amitiés généreuses .

Intitulée *Bohème, notre jeunesse* , non sans un clin d'œil qu'on imagine évident à la chanson de Charles Aznavour, le spectacle retrouve le chemin de celui dont il est le successeur, puisque c'est à l'Opéra Comique que le chef d'œuvre de Puccini connut un succès absolument retentissant à partir de 1898.

Le 8 mars... de A à Z !

Des enjeux de santé (tout particulièrement dans le domaine du VIH et de la santé sexuelle), des citations à méditer, des ouvrages à découvrir, des spectacles à voir pour mieux saisir les ressorts du féminisme et même en rire, des trucs pour cogiter ou se mettre en colère, des choses à revendiquer, des figures historiques à saluer, des combats menés à poursuivre... C'est sous la forme d'un abécédaire que Seronet vous propose de commémorer cette nouvelle Journée des droits des femmes.



A comme Aram... Sophia

Dans son dernier spectacle, *À nos amours*, la chroniqueuse de France Inter et comédienne revendique son féminisme et affirme que l'égalité profitera à tous, femmes et hommes. Dans une récente interview sur Téléràma (20 février), interrogée sur le fait que l'affaire Weinstein avait aussi eu pour effet de voir « se multiplier les spectacles féministes, Sophia Aram expliquait : « C'est effectivement dommage, mais les violences faites aux femmes ne constituent pas a priori un sujet très porteur d'humour. Pourtant, notre rôle est aussi d'essayer d'éveiller les consciences d'une manière ou d'une autre. On a souvent péché, autrefois, par le silence, alors mieux vaut peut-être trop en parler maintenant que pas du tout ». Dans cette interview, l'artiste revient sur son engagement féministe... de longue date, parle droit à l'IVG et autres sujets graves. Des sujets graves qu'elles traitent avec un humour aussi fin qu'efficace dans son spectacle jusqu'au 30 mars, du mardi au samedi à 20 heures au Palais des Glaces (37 rue du Faubourg-du-Temple - 75010 Paris).



B comme beurk

Bah, la ligue du LOL, par exemple !

C comme cancer du col de l'utérus

D'ici 25 à 50 ans, selon les pays (du moins ceux qui sont industrialisés), on devrait pouvoir éliminer le cancer du col de l'utérus. Le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus, a d'ailleurs appelé à agir en 2018 pour éliminer le cancer du col de l'utérus. Des chercheurs-euses australiens-nes ont fait des projections sur l'incidence de ce cancer à travers le monde, en fonction de différents scénarios de dépistage et de vaccination contre le papillomavirus humain (HPV), cause de ce type de cancer. Si on en reste à la situation actuelle en matière de dépistage et de vaccination : il y aura 44,4 millions de cancers du col dans le monde dans les 50 prochaines années (2020 - 2069), dont près des deux tiers dans les pays en développement ou émergents, occasionnant 15 millions de décès dans ces pays. En revanche, comme l'explique un article du Quotidien du Médecin (20 février), si on renforce le dépistage et l'offre vaccinale (augmentation très rapide de la couverture vaccinale, qui atteindrait 80-100 % d'ici à 2020 avec le vaccin large spectre à 9 valences), on arrivera à moins de quatre cas de cancers du col de l'utérus pour 100 000 femmes dans le monde d'ici à la fin du siècle. Côté français, la vaccination contre le HPV par Gardasil 9 est recommandée, mais la vaccination est chère (135 euros) et le prix reste dissuasif pour les femmes sans complémentaire santé. AIDES milite pour la prise en charge à 100 % de ce vaccin, limitée à 65 % aujourd'hui, pour en assurer l'accès à toutes les femmes... ainsi qu'aux hommes d'ailleurs.

D comme Despentès

« Il ne s'agit pas d'opposer les petits avantages des femmes aux petits acquis des hommes, mais bien de tout foutre en l'air ! » Une citation de l'écrivaine Virginie Despentès qui dit tout !

E comme État

En matière de féminisation des postes, l'État n'arrive pas à tenir ses promesses, rappelait récemment Le Monde (20 février). Selon les éléments que le quotidien du soir a recueillis, il ne parvient plus, pour la première fois depuis 2012, à respecter le quota assurant l'égalité entre les femmes et les hommes dans les nominations aux plus hauts postes de l'administration. Ainsi, en 2018, parmi les 696 personnes nommées aux emplois les plus prestigieux (directeurs d'administration centrale, ambassadeurs, préfets, recteurs ou encore des chefs de services), ceux pourvus en Conseil des ministres ou sur décret du président de la République, seules 33 % était des femmes. En 2017, le taux était de 34 %. Bien sûr, la loi impose un taux minimum de 40 % de personnes de chaque sexe parmi celles nommées pour la première fois à l'un des 6 000 plus hauts postes de l'administration, mais force est de reconnaître que cela ne marche pas.

F comme Faust

Parcours atypique pour cette écrivaine américaine qui, avant de se lancer dans la littérature (catégorie romans noirs), a travaillé dans les peep-show à New York et dans le monde du porno (comme actrice et comme réalisatrice), puis comme travailleuse du sexe (catégorie dominatrice). C'est dans l'univers du porno qu'elle a choisi de situer l'action de son premier roman, *Money shot*, sorti en France en 2011 et récemment réédité chez Gallmeister. On y suit Gina Moretti. Angel Dare de son nom d'actrice, qui après quelques années d'interruption de carrière et la création d'une agence de casting pour actrices de X, décide de retourner pour dépanner un pote réalisateur. Le plan s'annonçait facile et rémunérateur, il tournera au cauchemar. Christa Faust n'a pas son pareil pour vous accrocher avec cette histoire à la fois drôle (c'est vraiment amusant), prenante (il se passe beaucoup de choses) et terriblement marquante... le roman est fond comme forme très violent. Une très bonne découverte dont le courage des femmes constitue, derrière une action échevelée, la vraie trame. *Money shot*, par Christa Faust, traduit par Christophe Cuq. Collection Totem, éditions Gallmeister.



G comme Gloria Steinem

Aujourd'hui âgée de 83 ans, Gloria Steinem est une icône féministe américaine, inscrite au Women's national hall of fame. Journaliste, écrivain, elle a fondé le magazine féministe Ms. et, avec Jane Fonda et Robin Morgan, le Women's media center, une organisation qui se bat pour rendre les femmes plus présentes et plus visibles dans les médias. Elle a aussi participé aux campagnes présidentielles de Hillary Clinton et de Barack Obama. Ses mémoires viennent d'être publiées en français sous le titre : *Ma vie sur la route*. Il s'agit du récit extraordinaire, profondément humaniste, d'une femme qui a passé sa vie à sillonner les États-Unis et à militer. Cette autobiographie qui épouse la forme d'un road trip se lit comme la passionnante chronique de cinq décennies d'histoire américaine, depuis le discours de Martin Luther King jusqu'à l'évolution des droits de la communauté LGBT en passant par l'avortement ou la cause amérindienne. L'ouvrage sera disponible (à partir du 13 mars) avec une préface de Christiane Taubira. *Ma vie sur la route*, par Gloria Steinem, Édition Harper Collins. 352 pages, 19 €, en librairie le 13 mars.

H comme humour

L'humoriste Noémie de Lattre présente son nouveau spectacle : *Féministe pour homme*. Comment rester féministe en porte-jarretelle ! Entre théâtre, cabaret et tribune (façon conférence), entre confession, stand-up et manifeste, l'esprit libre et cocasse de Noémie de Lattre marque ce « spectacle show bouillant et bouleversant » ! Noémie de Lattre a des faux seins. Elle danse, change souvent de couleur de cheveux et écrit des lettres d'insultes aux « gros cons » des rues. Elle parle des hommes et des femmes, aux hommes et aux femmes ; elle parle de carrière, de famille, de publicité, de sexe et de quotidien, indique le théâtre dans la présentation qu'il fait du spectacle. Noémie de Lattre porte des robes fourreaux, des talons de 12 et des décolletés plongeants. Et pourtant, Noémie de Lattre est féministe ! Elle, pour qui ce mot était synonyme de vieilles filles aigries à aisselles velues, va vous raconter comment elle en est arrivée là, et comment ça va vous arriver à vous aussi ! *Féministe pour homme*, écrit, mis en scène et interprété par Noémie de Lattre, les lundis et dimanches à 19 heures à la Pépinière Opéra (7 rue Louis le Grand -75002 Paris. Tél. : 01 42 61 42 53).

I comme intellectuelle

Emmeline Pankhurst fut une femme politique, mais aussi une théoricienne du féminisme... Son nom n'est pas très connu en France, mais elle figurait en 1999 dans la liste des 100 personnalités les plus importantes du 20e siècle, selon le Time. On lui doit la création en 1903 du Women's social and political union (WSPU), une structure qui a permis, après des années de lutte, l'instauration du droit de votes des femmes en Grande-Bretagne. En fait, ce fut la figure de proue des Suffragettes. Célèbre pour ses formules, elle expliquait : « Nous devons libérer la moitié de la race humaine, les femmes, afin qu'elles puissent nous aider à libérer l'autre moitié ».

J comme je sors ce soir... au théâtre

Pauline Bureau aime croiser théâtre et questions sociétales. Pour sa première création à la Comédie Française, *Hors-la-loi*, elle a écrit une pièce à partir du « procès de Bobigny », dont les répercussions ont contribué à l'adoption en 1975 de la loi Veil sur l'IVG. « Pardonnez-moi, Messieurs, mais j'ai décidé de tout dire ce soir. Regardez-vous et regardez-nous. Quatre femmes comparaissent devant quatre hommes... Et pour parler de quoi ? De sondes, d'utérus, de ventres, de grossesses, et d'avortements ! Croyez-vous que l'injustice fondamentale et intolérable n'est pas déjà là ? Ces quatre femmes devant ces quatre hommes. » Cet extrait de plaidoirie prononcée par Gisèle Halimi pour la défense de Marie-Claire, 16 ans, qui a avorté clandestinement, date de 1972. Sur le banc des prévenues à côté de l'adolescente, sa mère, ses collègues de la RATP et la « faiseuse d'ange ». Avec leur accord, l'avocate transforme la défense en une tribune publique pour dénoncer l'injustice de la loi de 1920 interdisant l'avortement. C'est cet événement qui fait la matière de

ce spectacle dont on peut attendre beaucoup. *Mon Cœur*, le précédent spectacle de Pauline Bureau, autour du scandale du Mediator, était un très grand moment de théâtre, d'émotion et de réflexion. *Hors-la-loi*, écrit et mis en scène par Pauline Bureau, Comédie Française, Théâtre du Vieux-Colombier du 24 mai au 7 juillet 2019. Réservations au 01 44 58 15 15, du lundi au samedi 11h-18h ou en ligne.

K comme Keyah

Elle pourrait s'appeler Keyah ou porter un autre prénom africain... Elle serait originaire d'un pays d'Afrique subsaharienne. Elle serait migrante en France et connaîtrait assurément des problèmes d'accès aux droits et à la santé. En France, les femmes nées à l'étranger, majoritairement originaires d'Afrique subsaharienne, sont le deuxième groupe le plus touché par le VIH/sida. Les femmes hétérosexuelles nées à l'étranger représentent 23% des découvertes annuelles de séropositivité au VIH. C'est désormais démontré (enquête ANRS- Parcours), la difficulté des conditions de migrations et l'insécurité qui marque les premières années de vie en France aggravent le risque de contamination au VIH. Près de la moitié des femmes vivant avec le VIH originaires d'Afrique subsaharienne ont été contaminées après leur arrivée en France. Les femmes migrantes sont majoritairement dépistées tardivement, à un stade avancé de la maladie. Ce sont 35 % des femmes hétérosexuelles nées à l'étranger vivant avec le VIH qui sont diagnostiquées à un stade avancé contre 18 % pour les femmes hétérosexuelles nées en France. Parmi les populations les plus exposées aux risques de contamination, les femmes étrangères trans et travailleuses du sexe cumulent les facteurs de vulnérabilité. Les violences sexuelles subies en France sont quatre fois plus fréquentes chez les femmes qui ont contracté le VIH après la migration. AIDES milite pour un accès facilité à un titre de séjour pérenne pour l'ensemble des personnes dès leur arrivée en France et un raccourcissement des procédures. L'association demande aussi un accès effectif à un droit au séjour pérenne pour les personnes malades étrangères et demande l'égalité en matière de droits sociaux et d'accès à la santé pour toutes les personnes résidentes sur les territoires français.

L comme linguistique

Une commission paritaire d'académiciens-nes... présidée par un homme, a rendu (28 février) un rapport sur la féminisation des métiers, titres, grades et fonctions. Le Figaro (20 février) est allé interviewer Dominique Bona, académicienne et membre de cette commission, sur ce dossier qui agite l'Académie française depuis 30 ans. « Il ne s'agit pas d'un rapport radical mais très ouvert, plein de tolérance pour un vocabulaire qui est en pleine mutation », a expliqué Dominique Bona au Figaro. Une mutation très lente qui remonte au milieu des années 80 et qui a été très contrariée (critiques acerbes contre les propositions de féminisation faites par Lionel Jospin, en 1989). « L'institution est soucieuse de l'évolution des mœurs concernant les femmes qui exercent de plus en plus de métiers, élevées à de hautes fonctions ou des grades importants », a rappelé Dominique Bona. « Il est donc nécessaire de répondre à des demandes de femmes qui ne savent plus comment se nommer dans le monde du travail ». On devrait donc voir reconnu des mots comme auteure ou autrice, écrivaine, rabbinne... et la pharmacienne ne serait plus la femme de... L'Académie n'a évidemment « aucun pouvoir législatif » (vu sa composition et son mode de désignation, c'est plus prudent). Elle va donc « donner un avis sur l'évolution du langage » et attendre que le gouvernement s'en saisisse. Le rapport déposé doit maintenant être voté par l'Académie française... où l'on ne compte que 5 femmes sur 36 membres.

M comme misogynie

La secrétaire d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, ne s'embarrasse pas toujours de précautions oratoires et ne craint pas non plus l'adversité. Elle a accordé récemment une interview à Valeurs actuelles, un hebdo réac qui la déteste presque autant qu'il ne détestait l'ancienne ministre Najat Vallaud-Belkacem. Elle en a profité pour décocher une flèche dont elle a le secret ; en l'occurrence, elle voit une « convergence idéologique » entre la Manif pour tous et les « terroristes islamistes ». L'argument a fait bondir le mouvement homophobe, mais l'interview a surtout suscité, sur le site de Valeurs actuelles (très coulant sur la modération des propos), des commentaires d'une rare misogynie, comme celui de cet internaute : « Ce qui



[Visualiser l'article](#)

gêne d'abord chez cette femme, c'est sa voix d'adolescente qui garde tous les accents d'une cour de lycée, qui ferait passer Belloubet [la ministre de la Justice, ndr] pour Jeanne Calment. Secundo, elle ne s'exprime pas comme un ministre (pardon « ministresse » ?), mais comme une militante à côté de laquelle une Femen aurait presque l'allure d'un député de droite. Enfin, on voit bien se profiler derrière ce visage quelque peu ensorceleur la bête immonde de la PMA-GPA, aboutissement d'une pensée obnubilée par les choses du sexe, et de la chose pour faire court. Sa personnalité dégage on ne sait quelque impression d'indécence, d'outrance mesurée, avec des regards de lumière noire. Parfaite dans son rôle de grande prêtresse de la cause, non pas des femmes, mais des ultraféministes déjantées comme produit ce siècle de déchéance et de permissivité ».

N comme Nicole

Nicole est travailleuse du sexe. Elle a fait partie des femmes travailleuses du sexe qui ont témoigné, à l'initiative de la Fédération Parapluie rouge, de l'impact de la pénalisation des clients sur les conditions de vie et de travail, en amont de l'avis du Conseil constitutionnel sur cette disposition. Voici ce qu'elle expliquait, en janvier dernier : « Cette loi est vraiment néfaste pour nous. Nous avons perdu un nombre important de bons clients. Je me prostitue de manière occasionnelle actuellement, mais je dois venir pour payer toutes mes factures. Je ne pensais pas être obligée de travailler autant pour aussi peu d'argent dans ces conditions. Depuis que je suis revenue, je suis dans un stress permanent de voir la police et arrêter mes clients. En plus, je travaille dans un quartier où on est toujours harcelées par la police parce qu'ils nous chassent. Donc on est dans le stress tout le temps. Cette loi n'a donc rien arrangé car les clients eux aussi sont stressés et nous mettent la pression pour faire plus vite, moins cher parce qu'ils prennent des risques. C'est vraiment difficile par rapport à ce qui se passait avant la loi. Mais nous avons besoin de cet argent pour vivre ». D'autres témoignages sont consultables sur le blog [Ma lumière rouge](#), animé par Thierry Schaffauser et Thelma Hell.

O comme Olivia Colman

C'est elle qui a eu, cette année, l'Oscar de la meilleure actrice. La comédienne anglaise de 45 ans a coiffé au poteau Lady Gaga et Glenn Close et s'adjuge la statuette dorée pour son rôle dans le film *La Favorite*, où elle campe une reine Anne d'Angleterre à la santé fragile et au caractère instable, au cœur d'une lutte de pouvoirs, mais aussi amoureuse, entre sa conseillère et sa servante, interprétées respectivement par Rachel Weisz et Emma Stone. Dans cette comédie dramatique se déroulant dans l'Angleterre du 18e siècle, Olivia Colman donne vie à ce monarque souvent oubliée grâce à une performance percutante. Il faut dire que le personnage historique lui-même n'est pas une mince affaire. Cette reine a connu d'importants problèmes de poids et de nombreux traumatismes. La reine Anne, malgré ses dix-sept grossesses, n'a pas vu un seul de ses enfants atteindre l'âge adulte. Et elle était d'une rare cruauté. « Elle se sent lourde. Elle se sent laide. Tout le monde meurt, tout le monde la laisse », a expliqué Olivia Coleman au Sunday Telegraph, à propos de son personnage. « Après toutes ces tragédies, je pense que vous pouvez tout vous permettre. Vous pouvez vous comporter de la manière la plus horrible qui soit parce que ce qui vous est arrivé est horrible ». Olivia Coleman a marqué les esprits il y a quelques années en interprétant Ellie Miller, inspectrice tenace et dévouée dans la série « *Broadchurch* », rôle pour lequel elle a obtenu plusieurs récompenses.

P comme pénalisation des clients

Dans les débats qui ont eu lieu en amont puis à l'issue de l'avis du Conseil constitutionnel sur la pénalisation des clients des travailleuses du sexe, il a été difficile de faire entendre (et surtout accepter) une parole féministe en soutien aux droits des travailleuses du sexe. Et pourtant elle existe, forte, militante, mobilisatrice. Dans le contexte de la Question prioritaire de constitutionnalité, Médecins du Monde avait sollicité des paroles de féministes afin d'expliquer en quoi la mesure de pénalisation des clients était préjudiciable pour les femmes. Laurence Blisson (Syndicat de la magistrature), Eloïse Bouton (journaliste, ancienne Femen), l'avocate Caroline Mécar, l'avocate Amandine Le Roy, Carine Favier (Planning Familial) avaient répondu présentes.



Q comme querelle

On n'en finit plus avec la fameuse théorie du genre, poussant à l'extrême cette querelle très régulièrement. Le Figarovox a fait de sa dénonciation un de ses thèmes fétiches. Début février, il publie une tribune de Marcel Kuntz, chercheur en biotechnologie au CNRS, qui juge « que la théorie du genre tient désormais le haut du pavé au sein du prestigieux établissement », notamment en y imposant l'écriture inclusive. On savait déjà que l'Académie française ne goûtait pas cette pratique, expliquant ainsi que « la multiplication des marques orthographiques et syntaxiques qu'elle induit aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité » et que « la langue française se trouve désormais en péril mortel ». Un jugement très nuancé donc. Le gouvernement avait indiqué ne pas être favorable à l'écriture inclusive... Du coup, Marcel Kuntz s'émeut que l'on trouve « dans des documents officiels de la recherche publique, du CNRS par exemple, des monstruosité grammaticales » liées à l'écriture inclusive, du genre : technicien.ne.s, ingénieur.e.s et chercheur.e.s. Mais le chercheur ne se borne pas à tempêter, il entend proposer sa lecture de cette revendication d'une écriture inclusive. Et c'est parti pour le grand jeu : « L'objectif affiché de l'écriture inclusive est d'imposer une égalité des « représentations » entre les femmes et les hommes. En réalité, il s'agit d'un champ de bataille idéologique, où resurgit la dialectique marxiste des rapports exploités/exploiteurs, oppresseurs/opprimés, revisitée par l'idéologie postmoderne - où la société est vue comme une juxtaposition de communautés, la plupart rangées en catégories victimaires (dont les femmes) ». Mais alors quel serait le « péril ». « L'introduction de l'écriture inclusive, en supprimant le neutre, prend le risque de communautariser les deux sexes, et d'aboutir non à une égale représentation, mais d'inciter les « victimes » à se vivre comme telles, et à faire endosser aux mâles (hétérosexuels) le statut de bourreau ». C'est déjà du lourd, mais ce n'est pas tout. Et Marcel Kuntz d'avancer à propos de l'écriture inclusive : « Son usage est porté par ce mythe constructiviste : l'être humain est à l'origine une page blanche et chacun pourra noircir sa page comme il l'entend (y compris choisir son genre) pourvu qu'il ne soit pas formaté par un héritage civilisationnel. Il s'agit en réalité d'un rêve despotique, peut-être doux, de bobos bien-pensants, mais une forme de despotisme quand même, portée par des inquisiteurs qui veulent nettoyer la grammaire et le langage et éliminer tout comportement non-politiquement correct ». C'est incroyable ce que le mot « chercheur.e » peut déclencher.

R comme reconstitution... du Fonds mondial

Un des grands enjeux de la lutte contre le sida en 2019 est la tenue de la conférence de reconstitution des ressources. Elle se déroulera en octobre prochain à Lyon. D'ores et déjà, des pays commencent à faire des annonces concernant leur investissement financier pour la période 2020-2022. C'est le cas du Luxembourg, de l'Irlande ; pays qui annoncent une hausse de leur contribution. En janvier dernier, le Fonds mondial a annoncé son objectif de collecte de fonds pour le prochain cycle triennal (2020-2022), expliquant qu'un montant minimum de 14 milliards de dollars « contribuerait à sauver 16 millions de vies, à réduire de moitié les taux de mortalité imputables au VIH, à la tuberculose et au paludisme, et à construire des systèmes de santé plus solides d'ici 2023 ». Plusieurs organisations non gouvernementales remettent en cause cette demande. Elles estiment que le montant demandé est insuffisant « pour répondre aux besoins de dizaines de millions de personnes directement touchées par le sida, la tuberculose et le paludisme ». Elles considèrent que cette demande « manque d'ambition » et qu'elle ne permettra, au mieux, que de maintenir les cibles actuelles de traitement, de prise en charge et de prévention au cours des trois prochaines années », alors que le Fonds mondial lui-même préconise d'accélérer la réponse. Accélérer la réponse est indispensable. Si on regarde les données internationales concernant les femmes que voit-on ? En 2017, 65 % des femmes adultes de 15 ans et plus ont eu accès au traitement, c'est mieux que les 53 % d'hommes adultes de 15 ans et plus y avaient accès, selon l'Onusida. En 2017, 80 % des femmes enceintes vivant avec le VIH avaient accès à des médicaments antirétroviraux pour prévenir la transmission du VIH à leurs bébés. Ces chiffres-là sont plutôt bons... mais d'autres pas du tout. Ainsi, chaque semaine, environ 7 000 jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans sont infectées par le VIH. En Afrique subsaharienne, trois nouvelles infections sur quatre parmi les



[Visualiser l'article](#)

adolescents âgés de 15 à 19 ans concernent des filles. Les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans sont deux fois plus susceptibles de vivre avec le VIH que les hommes. Plus d'un tiers (35 %) des femmes dans le monde ont subi des violences physiques ou sexuelles à un moment de leur vie. Dans certaines régions, les femmes victimes de violence sont une fois et demie plus susceptibles d'être infectées par le VIH. On imagine mal qu'avec de telles données (et nous sommes loin d'être exhaustifs) certains pays donateurs hésitent encore à accroître leur contribution au Fonds mondial. À suivre.

S comme Santé Sexu'elles

Cette brochure, réalisée par AIDES, qui a pour objectif de renforcer les capacités des femmes à agir sur les principaux déterminants de santé sexuelle vient d'être réédité. Elle s'adresse à toutes les femmes, vivant ou non avec le VIH. Qu'est-ce qui change dans cette nouvelle version ? Les pages consacrées au Tasp (traitement comme prévention) et à l'accès aux soins pour les femmes étrangères et sans-papier ont été revues. Il y a une nouvelle page sur la Prep (prophylaxie pré-exposition) et une sur les principales IST. Cette brochure est distribuée gratuitement dans les lieux de mobilisation de AIDES.

T comme tampons

Le magazine 60 Millions de consommateurs a mené l'enquête : les protections intimes féminines ne sont toujours pas sans risque pour la santé. En effet, en dépit des recommandations officielles, des résidus de substances chimiques indésirables (glyphosate, phtalates, etc.) sont toujours présents dans les tampons et serviettes périodiques, y compris chez des marques pourtant labellisées bio. Cette enquête suit de quelques mois un rapport de l'agence de sécurité sanitaire (Anses). L'Anses y relevait la présence de substances chimiques « en très faible concentration » dans les protections féminines, tout en soulignant que cela ne présentait pas de risque pour les utilisatrices. Pour autant, l'agence avait recommandé, par précaution, aux fabricants d'« améliorer la qualité de ces produits afin d'éliminer ou de réduire au maximum la présence des substances chimiques ». « Les marques mises en cause ne sont pas forcément les mêmes [que celles de l'enquête faite par 60 Millions de consommateurs, il y a trois ans], mais le constat demeure. Les jeunes filles et les femmes qui portent des protections périodiques à usage unique peuvent être au contact de résidus pour le moins indésirables de manière chronique », conclut le magazine. Rappelons que la TVA sur les tampons et serviettes périodiques était au taux de 20 % jusqu'en 2016, où elle a été ramenée au taux de 5,5 %.

U comme Un meilleur accès... à la Prep

Cela ne devrait surprendre personne, mais les femmes, elles aussi, sont vulnérables face aux épidémies de VIH et d'hépatites virales ; pourtant les modes de prévention et les dispositifs de dépistage ne sont pas forcément adaptés à leurs besoins spécifiques, pas toujours facilement accessibles voire insuffisamment pris en charge par la sécurité sociale. Par exemple, la Prep est aussi pour les femmes (du moins dans les recommandations). Portant aujourd'hui, seulement 1 % des personnes sous Prep sont des femmes. AIDES demande un meilleur accès à la Prep pour les femmes. Pour ce faire, l'association demande que la primo-prescription puisse être faite par les gynécologues et par les sages-femmes afin d'en faciliter l'accès en dehors des hôpitaux et des Cegidd (Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par le VIH et les hépatites virales et les infections sexuellement transmissibles). Une autre avancée en matière de prévention pour les femmes serait le remboursement des préservatifs internes par l'assurance maladie. Aujourd'hui, seuls les préservatifs externes (de deux marques) le sont.

V comme VIH

Dans le monde, le VIH touche les femmes de manière disproportionnée. C'est surtout vrai en Afrique subsaharienne. Selon les données recueillies dans le cadre des enquêtes démographiques et de santé réalisées entre 2009 et 2017 (un programme qui recueille et diffuse des données sur la santé et les populations dans les pays en développement), au cours des dix dernières années, la prévalence du VIH a été jusqu'à trois



[Visualiser l'article](#)

fois plus élevée chez les femmes âgées de 20 à 29 ans que chez les hommes dans certains des pays qui présentent la plus forte incidence du VIH en Afrique occidentale et centrale. C'est particulièrement le cas au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Ghana, rappelait récemment l'Onusida. Les données pour la tranche d'âge 20-29 ans montrent l'importance de la transmission du VIH par voie sexuelle. Étant donné que les hommes ont tendance à avoir leurs premiers rapports sexuels plus tard que les femmes, les données relatives aux personnes âgées de 20 à 29 ans couvrent mieux à la fois les hommes et les femmes actifs sexuellement. « Il est évident que toute la gamme de possibilités de prévention du VIH dont les femmes de la région ont besoin pour ne plus être infectées par le VIH par voie sexuelle ne les atteint pas », constate l'Onusida qui appelle « les gens sur l'impact disproportionné que l'épidémie de VIH a eu, et continue d'avoir, sur les femmes de cette région ».

W comme Wittig

« C'est que la catégorie de sexe est une catégorie totalitaire qui, pour prouver son existence, a ses inquisitions, ses cours de justice, ses tribunaux, son ensemble de lois, ses terreurs, ses tortures, ses mutilations, ses exécutions, sa police. Elle forme l'esprit tout autant que le corps puisqu'elle contrôle toute la production mentale. Elle possède nos esprits de telle manière que nous ne pouvons pas penser en dehors d'elle. C'est la raison pour laquelle nous devons la détruire et commencer à penser au-delà d'elle si nous voulons commencer à penser vraiment, de la même manière que nous devons détruire les sexes en tant que réalités sociologiques si nous voulons commencer à exister ». Cette pensée, extraite de *La pensée straight* (éditions Balland, 1992, puis éditions Amsterdam), un des grands ouvrages de l'écrivaine, théoricienne et militante du féminisme Monique Wittig, donne un bon aperçu de la pensée puissante et novatrice de cette très grande figure intellectuelle du féminisme. On ne peut qu'en recommander la lecture tant son œuvre frappe par son exigence, sa poésie (certaines formules des *Guérillères* - éditions de Minuit, 1969 - sont magnifiques) et son innovation. À découvrir notamment *L'Opoponax* (éditions de Minuit, 1964) un grand texte d'avant-garde sur la question du genre.

X comme Xena la guerrière

On a espéré, vraiment espéré (enfin pas tout le monde ; j'imagine) le retour de Xena la guerrière (rappelez-vous la princesse guerrière incarnée dans les années 90 par Lucy Lawless, six saisons au compteur). Il avait été évoqué une série sur la chaîne américaine NBC, puis des rumeurs que la série pourrait voir le jour en 2018. Une écrivaine, Meredith Finch, avait même été recrutée pour cela. Elle expliquait d'ailleurs : « Dans une industrie remplie de super-héros féminins forts, Xena se distingue comme une femme qui tire ses super pouvoirs de sa force de volonté et de caractère. Elle a surmonté d'énormes obstacles pour devenir un phare d'espoir pour ses gens et ses lecteurs. Je ne pourrais pas être plus ravi d'avoir ainsi l'opportunité d'ajouter à sa mythologie ». Finalement, cela ne s'est pas fait. Dommage que l'on ne puisse pas suivre cette héroïne qui a réussi à nous réconcilier avec la mythologie grecque. Excusez-du peu !

Y comme Marguerite...

« Je ne méprise pas les hommes. Si je le faisais, je n'aurais aucun droit, ni aucune raison, d'essayer de les gouverner. Je les sais vains, ignorants, avides, inquiets, capables de presque tout pour réussir, pour se faire valoir, même à leurs propres yeux, ou tout simplement pour éviter de souffrir. Je le sais : je suis comme eux, du moins par moment, ou j'aurais pu l'être. Entre autrui et moi, les différences que j'aperçois sont trop négligeables pour compter dans l'addition finale. Je m'efforce donc que mon attitude soit aussi éloignée de la froide supériorité du philosophe que l'arrogance du César. Les plus opaques des hommes ne sont pas sans lueurs : cet assassin joue proprement de la flûte ; ce contremaître déchirant à coups de fouet le dos des esclaves est peut-être un bon fils ; cet idiot partagerait avec moi son dernier morceau de pain. Et il y en a peu auxquels on ne puisse apprendre convenablement quelque chose. Notre grande erreur est d'essayer

[Visualiser l'article](#)

d'obtenir de chacun en particulier les vertus qu'il n'a pas, et de négliger de cultiver celles qu'il possède ». C'est de Marguerite Yourcenar, extrait de *Mémoires d'Hadrien* (Folio).

Z comme Zahavi

« Voici l'histoire de Bella qui se réveilla un matin et s'aperçut qu'elle n'en pouvait plus ». Cette phrase ouvre le roman le plus connu de l'écrivaine anglaise Helen Zahavi : *Dirty week-end*. Ce roman est un polar inventif qui n'a de cesse de vous bousculer, avec humour, un incroyable aplomb et une grande violence. Bella en a assez. Bien que discrète, presque réservée, la jeune femme ne supporte plus le voyeurisme forcé de son voisin, la main baladeuse d'un commerçant du quartier. Elle ne supporte pas non plus les comportements malsains qu'elle se voit contrainte de subir en tant que femme dans les transports en commun. Et puis un jour, tout bascule ; et la calme Helen décide de mettre un terme à ces conduites sexistes et à ces atteintes sexuelles en s'engageant dans la manière la plus radicale qui soit : l'élimination de tous ces mâles déviants. Publié pour la première fois en 1991, ce roman est un des livres les plus violents qui soient sur les rapports de domination et a même fait l'objet, l'année de sa sortie, d'une demande d'interdiction pour « immoralisme » à la chambre des lords. Un incontournable pour frémir et réfléchir. *Dirty week-end*, par Helen Zahavi, traduit de l'anglais par Jean Esch. Collection Libretto, éditions Phébus.



L'auteure et
metteuse en scène
Pauline Bureau.



THÉÂTRE

LA PART des anges

Pauline Bureau est engagée. Elle fait du théâtre documentaire. Un genre qui allie recherche de témoins, interviews multiples, travail d'écriture en solo au plateau et montage de l'ensemble. Après *Mon cœur*, qui avait pour sujet le scandale du Mediator, elle s'est emparée d'une histoire plus ancienne, celle de l'avortement clandestin, qui endeuilla bien des familles. *Hors la loi* donne la parole à ces victimes de l'avortement interdit (le crime d'avortement était passible de la Cour d'assises) et, en premier lieu, à la jeune fille violée dont le procès de Bobigny, où elle sera défendue par Gisèle Halimi, permettra deux ans après, en 1974, l'adoption de la loi portée par Simone Veil autorisant l'IVG. Un spectacle d'utilité publique.

Hors la loi, jusqu'au 7 juillet,
au Théâtre du Vieux Colombier, à Paris.
comedie-francaise.fr

PHOTOS NATHALIE MAZÉAS - ANNETTE MESSAGER STUDIO/COURTESY ANNETTE MESSAGER/
MARIAN GOODMAN GALLERY, NEW YORK. PARIS. LONDON ET GEORGES DE KEERLE/GETTY IMAGES



SCÈNES

Les spectacles à ne pas manquer cette semaine

PAR Fabienne Arvers - 29/05/19 17h14

Réserver du 29 mai au 4 juin

Abonnez-vous à partir de 1€

***Hors la loi*, texte et mise en scène Pauline Bureau**

“ *Une loi est le reflet d’une société à un moment donné* “, constate Pauline Bureau, auteure et metteuse en scène de *Hors la loi*, créé avec la troupe de la Comédie Française au théâtre du Vieux Colombier (du 24 mai au 7 juillet). Un texte qui se rapporte à un fait réel en s’appuyant sur le témoignage de Marie-Claire Chevalier qui, à 15 ans, suite à un viol, se fait avorter clandestinement avant d’être arrêtée avec les femmes qui l’ont accompagnée. Défendues par Gisèle Halimi qui vient de signer le “ Manifeste des 343 “, elle leur propose de faire de leur procès une tribune pour accuser une loi inique. Nourri de la lecture des minutes du procès de Bobigny publiées sous le titre *Le Procès de Bobigny – Choisir la cause des femmes*, le spectacle se déroule au tribunal transformé en théâtre de l’avancée du droit des femmes.



Hors la loi à la Comédie-Française

Ceux qui ont vu le spectacle **Mon Cœur** s'en souviennent encore, la pièce de Pauline Bureau qui attaquait de front le scandale de Médiateur. La manière que **Pauline Bureau** a de faire du théâtre de société, de rendre sur scène l'injustice, de donner la parole aux victimes, est nécessaire. Pour sa toute première collaboration avec la **Comédie-Française**, elle a décidé de travailler d'après le procès de Bobigny, procès devenu célèbre notamment grâce à la défense prodigieuse de **Gisèle Halimi** pour Marie-Claire, 16 ans, qui a avorté clandestinement en 1972.

Ce procès de l'intime deviendra le symbole d'une lutte, celle du droit à l'avortement qui sera porté alors, et dès 1974, par la toute nouvelle Ministre de la Santé, **Simone Veil**. A l'heure où partout dans le monde, les droits à l'IVG reculent, il est important d'écouter les voix du passé. C'est la mission qu'a décidé de porter Pauline Bureau sur le plateau **du Théâtre du Vieux Colombier jusqu'au 7 juillet 2019**.

« Pardonnez-moi, Messieurs, mais j'ai décidé de tout dire ce soir. Regardez-vous et regardez-nous. Quatre femmes comparaissent devant quatre hommes... Et pour parler de quoi ? De sondes, d'utérus, de ventres, de grossesses, et d'avortements ! Croyez-vous que l'injustice fondamentale et intolérable n'est pas déjà là ? Ces quatre femmes devant ces quatre hommes. »

Infos pratiques :

Hors la loi, au Théâtre du Vieux Colombier jusqu'au 7 juillet 2019.

Tarifs : de 11 à 33€

Réservations : +33 (0)1 44 58 15 15



Écrans

THÉÂTRE

Un accouchement difficile

♥♥♥ L'avortement entre chez Molière avec le procès de Bobigny. 1972. Marie-Claire Chevalier, 16 ans, a avorté clandestinement après un viol. Elle est, avec sa mère, ses collègues et la faiseuse d'ange, accusée de complicité ou de pratique de l'avortement, passible des assises selon la loi de 1920, que le tribunal (donc le théâtre) va dénoncer. Grâce à la plaidoirie percutante de Gisèle Halimi (jouée par Françoise Gillard) puis la détermination de Simone Veil, le procès aboutit en 1975 à l'adoption de la loi dépénalisant l'IVG.

Pauline Bureau montre comment s'est construite cette loi, qui, par la volonté des femmes, a fait avancer l'Histoire. Claire de La Rue du Can est Marie-Claire Chevalier à 16 ans, qui intervient ponctuellement à 60 ans sous les traits de la grande Martine Chevalier (fascinante homonymie). Regard du présent sur le passé, le spectacle s'inspire d'une interview de Marie-Claire Chevalier réalisée aujourd'hui.

ÉVELYNE SELLÉS-FISCHER

■ **Hors la loi**, texte et mise en scène de Pauline Bureau, Vieux-Colombier (Paris, 6^e), jusqu'au 7 juillet, du mercredi au samedi 20h30, dimanche 15 heures, mardi 19 heures. Tél. 01 44 39 87 00.



PAULINE BUREAU

Un théâtre engagé

Avec deux piécettes tirées d'entretiens avec des femmes de Sevrans, « Mon cœur » sur le scandale du Médiator et bientôt « Hors la loi » autour du procès de Bobigny de 1972, Pauline Bureau met en scène des pièces ancrées dans la réalité.



Sonia Floire dans « Cet été » témoigne de la vie d'habitantes de Sevrans, poignant.

Début d'après-midi ce 8 mars, direction un centre de formation d'apprentis, le Cifac, à Caen (14) pour assister à « Cet été » et « La rencontre », deux courtes pièces tirées des témoignages d'habitantes de Sevrans (93), mises en scène par Pauline Bureau. Les élèves de 2^e année de CAP coiffure, en majorité des filles, s'installent dans la salle où les chaises sont disposées en arc de cercle; certaines sont invitées à s'asseoir à côté des deux comédiennes qui font face.

Les ados, un brin intimidées, se donnent un air récalcitrant pour faire bonne figure. « *Je suis maman de deux enfants. De quatre ans et demi, et le petit de deux ans. Avant, j'étais coiffeuse. Et après, quand j'ai rencontré mon mari, j'ai arrêté la coiffure, il ne voulait pas que je travaille. Il m'a dit que c'est lui qui va assumer.* » Sitôt le premier récit entamé sur le ton de la confiance, les élèves sont captivées: un mari violent qui boit de plus en plus, un cancer du sein, la difficulté à divorcer, les versements de la Caf et les premières vacances en club... La comédienne (Sonia Floire) fait des pauses pour boire un peu d'eau ou montrer un album photo

pour mieux rythmer sa confession pas facile à délivrer.

L'empathie à l'œuvre

Même chose avec le second témoignage. Cette fois, c'est celui d'une directrice de crèche (campée par Sabrina Baldassarra) qui accueille tous les enfants, handicapés ou non. Outre la richesse et la difficulté de son métier, elle va confier son embarras face à une enfant fragile qui la renvoie à sa propre peur de maman de jumelles prématurées. Hésitations, sanglots qui montent, le récit est fort. Les comédiennes

sont criantes de vérité et l'émotion des jeunes spectatrices est palpable. À la fin de la représentation, les apprenties coiffeuses félicitent les actrices, l'une confondant les comédiennes et les personnages réels, une autre, particulièrement remuée par le premier récit, les remerciant chaleureusement. Produites par la compagnie La part des anges ⁽¹⁾, les confessions des habitantes de Sevran circulent ainsi dans les appartements, les lycées, les maisons de retraite, voire les prisons. Singuliers, ces parcours de femmes n'en sont pas moins universels et c'est la force de la démarche que de les livrer à des publics éloignés des salles de spectacle.

Au cœur des scandales

Quand en 2014, Pauline Bureau entend le docteur Irène Frachon ⁽²⁾ à la radio raconter son combat pour rendre justice aux victimes du Médiator, un coupe-faim commercialisé par le laboratoire Servier aux effets très nocifs, voire mortels,

elle décide d'en rendre compte sur les planches. Elle rencontre alors la pneumologue du CHU de Brest qui la met en contact avec les malades et la metteuse en scène sillonne la France pour les interviewer. Elle en tire une pièce de théâtre: « Mon cœur ».

Grâce à cette pièce dont on peut voir une adaptation pour la télé ⁽³⁾, le scandale du Médiator prend visage humain à travers l'histoire d'une femme, Claire Tabard, qui contient un peu de chacune des personnes rencontrées. On suit la descente aux enfers de Claire (campée avec brio par Marie Nicolle) dès la trentaine: ses premiers essoufflements, son opération à cœur ouvert, la difficulté de s'occuper de son enfant, la perte de son travail, l'abandon de son compagnon... On prend aussi la mesure de l'incroyable bataille menée par Irène Frachon (génialement jouée par Catherine Vinatier) et ses patientes contre le puissant groupe Servier et la complaisance de l'Agence du médicament, quand les expertises questionnent sans relâche l'intimité des victimes.

À voir: « Hors la loi », mise en scène par Pauline Bureau, du 24 mai au 7 juillet 2019, au Théâtre du Vieux Colombier - Comédie Française - 21 rue du Vieux-colombier - 75006 Paris.

Le théâtre de Pauline Bureau s'inscrit ainsi dans une démarche citoyenne en mettant en scène des faits de société. On la retrouvera assurément dans son prochain spectacle, « Hors la loi », qui reviendra sur une autre affaire qui défraya l'actualité: celui du procès de Bobigny en 1972. On suivra un autre combat, celui de l'avocate Gisèle Halimi, prenant la défense de Marie-Claire, 16 ans, qui a avorté clandestinement et qui dénonça l'injustice de la loi de 1920. À l'heure où certains veulent remettre en cause la loi Veil de 1975 et la légalisation de l'avortement, on ne peut qu'applaudir cette nouvelle création. ■

AMÉLIE MEFFRE

(1) www.part-des-anges.com

(2) « Médiator 150 mg: combien de morts? », d'Irène Frachon, éditions Dialogues.

(3) « Mon cœur » à voir sur: <https://culturebox.francetvinfo.fr>



Avec « Mon cœur », Pauline Bureau retrace le scandale du médiateur. Une pièce écrite à partir du témoignage de malades.



LE **GUIDE** DU THÉÂTRE

ET AUSSI

★★★★★

«HORS LA LOI»
Pour une comédie qui inspire du procès de Bouvier, une adaptation de Cécile Mallin pour être une pièce absolument intéressante et très bien interprétée par les acteurs de la Comédie-Française. Au Vieux-Colombier, jusqu'au 7 juillet. Tél. 44 89 87 87

IVG : le droit à l'avortement menacé

Jusqu'à 99 ans de prison pour un médecin pratiquant l'avortement en Alabama, sans exception en cas de viol ou d'inceste. Aux Etats-Unis, plusieurs autres états conservateurs (Louisiane, Missouri, Géorgie) ont voté des lois très restrictives sur le droit à l'avortement, qui vont à l'encontre de la jurisprudence de la Cour suprême américaine autorisant, depuis 1973 – et l'arrêt « Roe v Wade » – les femmes à interrompre leur grossesse jusqu'à 24 semaines.

L'administration Trump a également annoncé couper les fonds publics pour la recherche sur les tissus prélevés sur des fœtus avortés, essentiels notamment dans l'élaboration de nouveaux traitements contre le VIH. Dans le même temps, les Argentines se battent toujours pour dépénaliser l'avortement pendant les quatorze premières semaines de grossesse, certaines militantes appelant à ne pas voter pour les candidats à la présidentielle d'octobre prochain opposés à cette légalisation.

En France, des associations et des membres du parlement demandent l'abolition de la clause de conscience qui permet aux médecins de refuser de pratiquer un IVG. Un débat qui révèle les obstacles rencontrés par la loi Veil.

En mars 2019, le Conseil de l'ordre des médecins a déposé une plainte ordinaire contre trois responsables du Syndicat des gynécologues et obstétriciens de France pour avoir évoqué auprès de ses adhérents la possibilité « d'arrêter la pratique des IVG » pour « se faire entendre » par le gouvernement. Quelques mois plus tôt, le président de ce même syndicat, Bertrand de Rochambeau, avait créé la polémique en qualifiant l'avortement « d'homicide ».

Quarante-trois ans après la **légalisation de l'IVG**, son exercice se heurte à des obstacles divers, plus ou moins visibles. Ainsi, le recours à la clause de conscience qui prévoit qu'un médecin ou une sage-femme «est toujours libre» de refuser de pratiquer un IVG est légale mais de plus en plus remise en question. Une double clause puisque le Code de santé publique permet déjà de refuser des soins « hors cas d'urgence » pour des raisons « professionnelles ou personnelles ».

De janvier à août 2018, le centre hospitalier de Bailleul (Sarthe) a cessé de faire des IVG après le départ à la retraite du seul médecin volontaire, ses quatre confrères ayant fait valoir leur clause de conscience pour s'y refuser. A l'hôpital de Saint Gaudens (Haute-Garonne), un seul médecin pratique l'IVG instrumentale et explique devant une caméra de France 2 qu'il fera jouer sa clause de conscience si on lui demande de pratiquer l'intervention à douze semaines de grossesse comme le permet la loi, lui-même ne dépassant pas dix semaines par choix. La ministre de la santé, Agnès Buzyn, a pour sa part qualifié la clause de conscience de « moindre mal » car elle oblige le professionnel à dire clairement son refus et à orienter la patiente vers un confrère comme le prévoit la loi.

De grandes inégalités face au droit à l'IVG

« Ce n'est pas incohérent mais dans les faits, aucun acte n'est refusé pour clause de conscience à part l'IVG et les soins aux personnes séropositives, relève Caroline Rehbi, coprésidente du Planning Familial. Les médecins ont déjà ont une disposition légale qui leur permet de ne pas pratiquer un acte, quel qu'il soit. Nous réclamons donc la suppression de la clause spécifique liée à l'IVG pour qu'il rentre dans le cadre général ce qui en ferait un acte comme un autre. Mais on constate que <https://www.caminteresse.fr/sante/ivg-le-droit-a-lavortement-menace-11119312/>

c'est plus compliqué dès que ça touche à la sexualité des femmes. » Il apparaît sur le terrain que le recours à cette clause accentue d'autres problèmes : la répartition inégale des gynécologues sur le territoire, le départ à la retraite d'une génération de praticiens militants du droit des femmes, la fermeture de maternités et de centres hospitaliers, une mauvaise formation et information des personnels soignants et administratifs. Dans ce contexte, le rapport sur l'accès à l'IVG commandé par Agnès Buzyn en septembre dernier est très attendu.



©Brigitte Enguérand, coll.CF

Au théâtre :

« Cinq mille femmes mouraient chaque année à cause de cette loi interdisant l'avortement » : la metteuse en scène Pauline Bureau met en scène *Hors la loi*, au théâtre du Vieux Colombier à Paris, une pièce écrite à partir du témoignage de Marie-Claire Chevalier, jugée en novembre 1972 pour avoir avorté après avoir été violée, à 15 ans. Elle sera défendue par l'avocate Gisèle Halimi, signataire du « **Manifeste des 343** » ; le procès de Bobigny, historique, ouvre la voie à la loi Veil.

Hors la loi, de Pauline Bureau, avec la troupe de la Comédie-Française, du 24 mai au 7 juillet 2019

ACCUEIL

CULTURE

LE GUIDE DU WEEK-END

Où sortir ce week-end ?

Cecilia Delporte / Journaliste | Le 07/06 à 15:45, mis à jour à 17:47



Où sortir ce week-end ? ©The Jokers / Les Bookmakers

Les films, les pièces, les livres, les expos et les albums à ne pas manquer ce week-end.

THÉÂTRE : « HORS LA LOI », AU VIEUX-COLOMBIER



©Brigitte Enguerand/coll. CF

Pauline Bureau signe un spectacle magistral au Vieux-Colombier (Comédie-Française) retraçant la lutte des femmes pour le droit à l'avortement dans les années 1970. Conjuguant la grande histoire et l'intime, elle met en lumière de grandes héroïnes, magnifiquement incarnées par Martine Chevallier, Danièle Lebrun, Françoise Gillard, Coraly Zahonero et Claire de La Rue du Can. [Lire la suite.](#)

HORS LA LOI

De Pauline Bureau. Paris, Vieux-Colombier (01 44 58 15 15), du 24 mai au 7 juillet. 2h10.

Quoi voir, quoi lire, quoi écouter cette semaine ? La Dispute vous dit tout... [10 - 14 juin]

07/06/2019

A chaque discipline ses meilleurs critiques. Théâtre, danse, opéra, littérature, cinéma, arts plastiques, musiques, toute l'actualité culturelle sera discutée, analysée, commentée...



Philip Roth
Pourquoi écrire?



"Je poussais donc le temps avec l'épaule" © Théâtre de La ville; D. Maar © MNAM-CCI; P.Roth © Gallimard, Fleabag © Amazon; "Retours " © Stéphane Trapier "Ariane et Barbe Bleue" © C. Mirco Magliocca

Lundi 10 juin : Spectacle vivant



“Retours / Le père de l’enfant de la mère” © Christophe Reynaud de Lage

- **“Hors la loi”**, texte et mise en scène de Pauline Bureau, jusqu’au 7 juillet à la Comédie-Française (Vieux Colombier)
- **“Je poussais donc le temps avec l’épaule”**, d’après “A la recherche du temps perdu” de Marcel Proust, mise en scène de Charles Tordjman, jusqu’au 22 juin au Théâtre de la Ville (Espace Cardin)
- **“Retours / Le père de l’enfant de la mère”**, texte de Fredrik Brattberg, mise en scène de Frédéric Bélier-Garcia, jusqu’au 30 juin au Théâtre du Rond-Point

♥ **Coup de Cœur** ♥ de Marie Sorbier pour la **quadiennale de Prague** jusqu’au 16 juin.

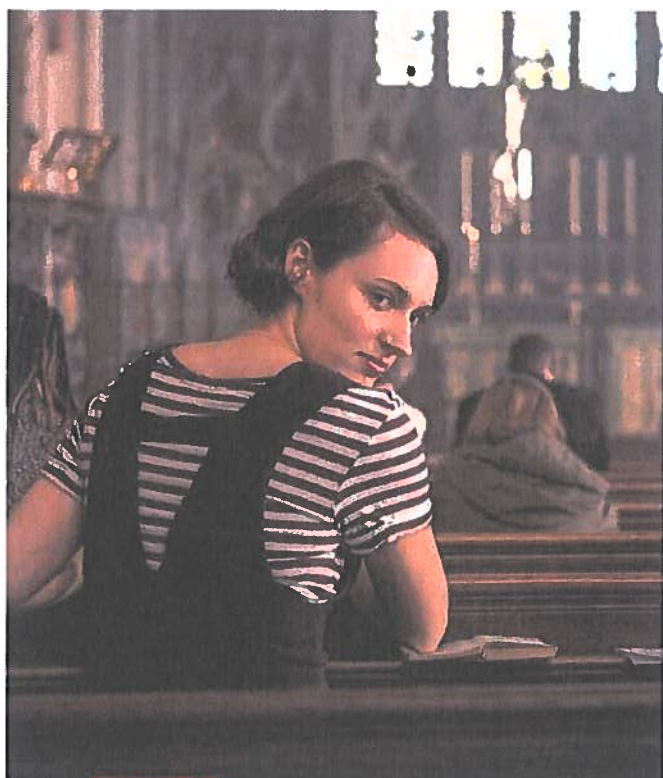


CULTURE



les 5 raisons de la Dispute

ARNAUD LAPORTE, PRÉSENTATEUR DE L'ÉMISSION LA DISPUTE SUR FRANCE CULTURE, NOUS CONFIE SES COUPS DE CŒUR DE LA SEMAINE.



UNE SÉRIE

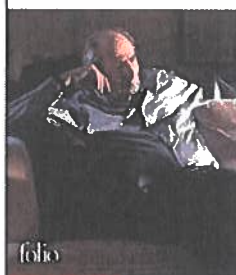
Fleabag, saison 2

de Phoebe Waller-Bridge

La première saison de *Fleabag* nous avait bouleversés. Avec trois épisodes irrésistibles de drôlerie, suivis par trois autres qui glissaient vers le drame, l'auteure et interprète principale de cette sitcom adulte éclaboussait le petit écran de son talent hors norme. Avant de livrer (enfin) la suite, Phoebe Waller-Bridge a signé la première saison de *Killing Eve*, peut-être la meilleure série de 2018. Autant dire que l'attente était à son comble pour cette suite des aventures de cette célibataire avide de sexe, ne trouvant sa place ni dans une société bien trop guindée pour elle, ni au sein d'une famille, il est vrai, totalement dysfonctionnelle. Miracle : *Fleabag* saison 2 est tout aussi exceptionnelle que la première. Phoebe Waller-Bridge est un génie, et Daniel Craig l'a bien compris, qui l'a imposé à l'écriture du prochain *James Bond*.

Sur Amazon Prime.

Philip Roth Pourquoi écrire ?



UN LIVRE

Pourquoi écrire ? de Philip Roth

On sait que l'écrivain américain, mort il y a un an, n'a cessé de jouer entre réel et fiction. C'est une fois encore le cas dans ces essais et entretiens où il revient sur son œuvre, après avoir annoncé qu'il renonçait à l'écriture. S'il semble se livrer comme jamais, on peut aussi imaginer qu'il joue parfois avec notre crédulité.

Gallimard, 640 pages.



UNE PIÈCE

Hors la loi de Pauline Bureau

Après *Modèles*, ode féministe, et *Mon cœur*, sur le scandale du Médiateur, Pauline Bureau fait une entrée remarquée à la Comédie-Française en signant une pièce sur le procès de Bobigny en 1972. Il amena la société française à une prise de conscience donnant naissance à la loi Veil de 1975 pour le droit à l'avortement. Un spectacle nécessaire.

Jusqu'au 7 juillet, au théâtre du Vieux-Colombier, Paris 6^e.



UNE EXPO

«Manuscrits de l'extrême»

Etonnante exposition que celle proposée par la BnF, présentant 150 manuscrits qui ont pour point commun d'avoir été écrits dans des contextes d'enfermement, de folie ou de passion. Aux côtés de feuilles rédigées par Napoléon I^{er}, Alfred Dreyfus, Guillaume Apollinaire..., celles d'hommes et de femmes ordinaires, soldats, prisonniers, internés. Poignant.

Jusqu'au 7 juillet, à la BnF, Paris 13^e.



UN OPERA

Don Giovanni de Mozart

Le plus grand des opéras vu par l'un des plus grands metteurs en scène de notre époque, Ivo Van Hove, dirigé par l'un des chefs les plus mozartiens, Philippe Jordan. Nul doute qu'il faut aller découvrir comment le Flamand actualise le mythe de Don Juan. Le rôle-titre sera chanté par le jeune baryton canadien Etienne Dupuis.

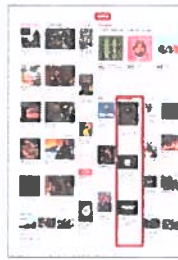
Jusqu'au 13 juillet, à l'Opéra Garnier, Paris 9^e.



L'esprit d'ouverture.

Retrouvez la rédaction de GRAZIA dans LA DISPUTE, toutes les semaines à 19 heures. A réécouter, podcaster sur Franceculture.fr.

PHOTOS: AMAZON PRIME; ENFANTS D'IZIEU, ANONYME, ENTRE 1942 ET 1944, BNF; PHOTO DE RÉPÉTITION © E. BAUER-ONP; BRIGITTE ENGUEMAND COLL.-CF, DR



Best Of

Scènes



Electre/Oreste
d'Euripide, mise en
scène Ivo van Hove,
Comédie-Française.

PARIS 1*
Un frère et une sœur
asséchés
de vengeance, un
châtiment vers un
engagement à crêner
aux résistances
tristement actuelles.



Hors la loi
de Pauline Bureau,
jusqu'au 7 juillet
Théâtre du
Vieux-Colombier,
Paris VI*

Pauline Bureau nous
rappelle que la lutte
pour le droit à
l'avortement fut
longue et douloureuse.
Et que la vigile
reste de mise.



**Mary Said What
She Said**
mise en scène Robert
Wilson, Espace
Cardin, Paris VIII*

Seule en scène
Hélène Huppert
retrouve Robert Wilson
pour une évocation
du destin tragique
de Mary Stuart, reine
d'Ecosse.



Culture 

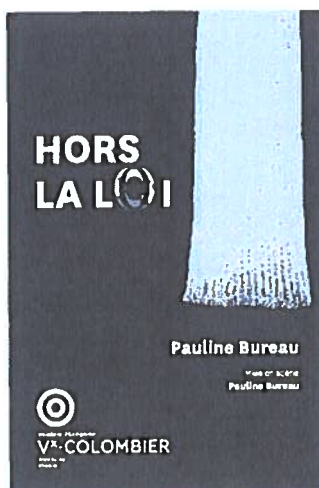
Hors la loi

Le « procès de Bobigny » à la Comédie-Française

Pauline Bureau aime croiser théâtre et questions sociétales. Pour sa première création à la Comédie-Française, elle écrit une pièce à partir du « procès de Bobigny », dont les répercussions ont contribué à l'adoption en 1975 de la loi Veil.

« Pardonnez-moi Messieurs mais j'ai décidé de tout dire ce soir. Regardez-vous et regardez-nous. Quatre femmes comparaissent devant quatre hommes. Et pour parler de quoi ? De sondes, d'utérus, de ventres, de grossesses et d'avortements ! Croyez-vous que l'injustice fondamentale et intolérable n'est pas déjà là ? Ces quatre femmes devant ces quatre hommes. » Cet extrait de plaidoirie prononcée par Gisèle Halimi pour la défense de Marie-Claire, 16 ans, qui a avorté clandestinement, date de 1972. Sur le banc des prévenues à côté de l'adolescente, sa mère, ses collègues de la RATP et la « faiseuse d'ange ». Avec leur accord, l'avocate transforme la défense en une tribune publique pour dénoncer l'injustice de la loi de 1920 interdisant l'avortement.

Pauline Bureau aime croiser théâtre et questions sociétales. Comme dans son précédent spectacle, *Mon Cœur*, autour du scandale



du Mediator, où elle associe la lanceuse d'alerte Irène Frachon à « une héroïne d'aujourd'hui comme j'ai besoin d'en voir sur les plateaux de théâtre », une détermination

salutaire traverse ses personnages hors de la loi d'une société en mutation. Pour sa première création à la Comédie-Française, elle écrit une pièce à partir du « procès de Bobigny », dont les répercussions dans l'opinion publique ont contribué à l'adoption en 1975 de la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse. Les enjeux de sa pièce s'articulent autour de ces accusées ayant accepté de faire de leur vie un symbole, autour de l'engagement de Gisèle Halimi, autour de la détermination des nombreuses personnalités venues « témoigner » : le Prix Nobel de médecine Jacques Monod, l'homme politique Michel Rocard ou, dans la lignée du *Manifeste des 343*, la comédienne Delphine Seyrig.

La pièce est en représentation au Vieux-Colombier jusqu'au 7 juillet 2019.

2019-4987



ENTRETIENS / PORTRAITS

FOCUS -269-COMPAGNIE LA PART DES ANGES

La scène, un espace où l'intime croise le politique



ENTRETIEN PAULINE BUREAU

Publié le 21 septembre 2018 - N° 269

PARTAGER SUR

FACEBOOK

TWITTER

MAIL

Auteure, metteuse de scène et directrice artistique de la compagnie La Part des Anges, Pauline Bureau explicite sa manière de concevoir le théâtre. A l'écoute du monde.

Comment s'est construit votre rapport à la scène ?

Pauline Bureau : C'est au théâtre que je me suis sentie à ma place. Suite à une formation au Conservatoire national supérieur d'art dramatique, j'ai fondé la compagnie en 2007 avec des camarades de promotion. Je me suis tout de suite orientée vers la mise en scène, puis, surtout depuis *Sirènes* en 2014, vers l'écriture. Ecrire et mettre en scène permet une grande liberté et une recherche aussi précise que possible du mot juste et de l'émotion que l'on souhaite transmettre. Les acteurs sont au centre de mon travail, dans un aller-retour qui se peaufine. Souvent j'écris en fonction d'eux, de leur présence au plateau, et ce qu'il propose ensuite se

révèle meilleur que ce que j'avais imaginé. Nous sommes une équipe d'une quinzaine d'artistes et techniciens, nous nous connaissons depuis plus de 10 ans, nous créons ensemble sans nous installer dans le confort de ce qu'on connaît de l'autre. Le grand avantage, c'est que la question de la confiance est gagnée d'avance !

« Aborder des sujets tabous sur le plateau, des sujets qui rendent honteux et coupables, cela fait du bien à tout le monde. »

Votre écriture se fonde sur le réel. Pourquoi ?

P. B.: Je trouve fascinant de porter à la scène des histoires réelles pour en dégager les lignes de force, la poésie, l'engagement et les combats qu'elles représentent. Ce qui m'intéresse surtout, c'est explorer les liens complexes qui se tissent entre les champs intime, psychologique, juridique et sociétal, c'est la manière dont nos vies sont façonnées par la loi, la culture et les normes sociales. Cela de manière plus ou moins consciente, voire même inconsciente ! Les créations *Modèles*(2011) sur la construction des identités féminines, *Dormir Cent ans* (2015) sur le passage à l'adolescence, *Mon Cœur* (2017) sur l'affaire du Mediator : chacune à leur manière, ces pièces nous ont conduits à une prise de conscience, partagée avec les spectateurs. De même, *Hors la Loi* sur l'avortement, qui sera créé en mai 2019 à l'invitation de la Comédie-Française, s'avère très éclairant. Aborder des sujets tabous sur le plateau, des sujets qui rendent honteux et coupables, cela fait du bien à tout le monde. Cette appréhension par la scène a un effet cathartique. Lorsqu'on se documente, il est d'ailleurs stupéfiant de constater que la réalité est toujours plus folle que ce que l'on croyait. Parfois plus belle, souvent plus violente. Les témoignages recueillis et les faits constatés pour la création de *Mon Cœur* sont par exemple d'une violence inouïe. Créer à partir du réel, qui est toujours multiple, cela implique de prendre le risque de la rencontre. On accepte d'être changé par les gens qu'on rencontre, les choses se complexifient. Le plateau devient alors un point de rencontre, avec des êtres et une pensée en mouvement. Plus c'est vivant, mieux c'est !

La question du féminin traverse vos spectacles...

P. B.: La création de *Modèles* en 2011 a entraîné pour moi une prise de conscience, m'a permis de comprendre quelle était ma place en tant que femme. C'est un spectacle fondateur, qui a tourné jusqu'en 2015 et que nous avons écrit collectivement à sept, en interrogeant les petites filles que nous étions et les femmes que nous sommes devenues. Ce questionnement très concret m'a rendu beaucoup plus sensible aux inégalités entre hommes et femmes, qui sont connues, dont on débat, et qui pourtant ne cessent pas. Voilà pourquoi j'ai envie de voir exister certains personnages sur le plateau plutôt que d'autres. Cet axe de recherche invite à déjouer toutes sortes de mécanismes d'autocensure puissants. Aujourd'hui encore, les femmes sont plus habituées à être regardées qu'à regarder. Il faut ouvrir le champ des possibles. Un tel

champ d'investigation est un terreau fertile. D'autant qu'être actrice ou metteuse en scène implique de dépasser le fantasme qu'on a de soi, génère un travail d'ouverture d'esprit, de lucidité, sans se laisser enfermer dans un perfectionnisme mortifère. Il s'agit plutôt d'une quête, toujours en mouvement, comme la vie...

Quelle est l'actualité de cette saison 2018/2019 ?

P. B.: Plusieurs spectacles sont en tournée, dont *Mon Cœur*, *Dormir 100 ans*, et *Bohème, notre jeunesse*, que j'ai adapté, traduit en français et mis en scène d'après l'opéra de Puccini. *Hors la loi*, qui sera créé au printemps, éclaire l'histoire de Marie-Claire Chevalier, jeune fille de 16 ans violée, dénoncée, arrêtée et accusée pour ce qui constitue alors un crime : l'avortement. Gisèle Halimi la défend lors du Procès de Bobigny en octobre 1972, en une plaidoirie qui se fait tribune publique contre une loi assassine, qui a entraîné la mort de dizaines de milliers de femmes. Les minutes du procès sont sidérantes. Nous nous sommes rendus compte que lorsque les langues se délient, on découvre quasi dans chaque famille une histoire d'avortement clandestin. Le point de départ du spectacle, c'est une interview passionnante de Marie-Claire Chevalier que nous avons réalisée aujourd'hui. Le spectacle éclaire les croisements qui opèrent lorsqu'une histoire individuelle rejoint la grande Histoire. Il est fascinant d'observer comment la construction de la loi reflète l'état de la société, et le théâtre est un bel endroit pour dévoiler l'expression de l'intime et ses répercussions.

Propos recueillis par Agnès Santi



SCÈNE



Une femme d'aujourd'hui

Pauline Bureau, dramaturge et metteuse en scène, est devenue une figure incontournable de la scène française. Après le succès de *Mon cœur*, elle reprend à la Colline sa pièce pour la jeunesse, *Dormir cent ans*. Portrait d'une auteure au féminisme contemporain. PAR OLIVIER FRÉGAVILLE-GRATIAN D'AMORE

DORMIR CENT ANS
de et mis en scène par Pauline Bureau, du 11 au 23 décembre Théâtre de la Colline.

MON CŒUR
de et mis en scène par Pauline Bureau du 23 janvier au 2 février 2019. Théâtre de la Villette.

BOHÈME, NOTRE JEUNESSE
d'après Giacomo Puccini. Mise en scène de Pauline Bureau. Du 16 au 17 avril 2019 au Théâtre Jean-Vilar à Suresnes.

HORS-LA-LOI
de et mis en scène par Pauline Bureau, du 24 mai au 7 juillet 2019. Théâtre du Vieux-Colombier / Comédie-Française

Originnaire d'un petit village de la campagne picarde, Pauline Bureau arrive à Paris à quinze ans et découvre dans la foulée le monde du théâtre avec *Les Atrides* d'Ariane Mnouchkine. « Ça a été un coup de foudre, se remémore-t-elle encore émerveillée. Dès la rentrée suivante, au lycée, je me suis inscrite à l'option théâtre. Quand nous étions petits, ma mère, au petit-déjeuner, aimait beaucoup nous lire des passages de ses livres préférés. Mordue d'histoires romanesques, elle m'amenait souvent voir des films qui n'étaient pas forcément pour mon âge. Avec le recul, je crois que c'était une bonne chose, que cela a construit ma curiosité, mon identité d'artiste. »

Si très tôt, elle entame une carrière de comédienne à la télévision notamment, elle ne se retrouve pas forcément dans la plupart des projets qu'elle joue. En 2001, venue donner la réplique à un ami, la jeune artiste intègre le Conservatoire. « Lors des premiers mois, se souvient-elle, le métier de metteuse en scène s'est imposé à moi comme une évidence. J'aimais créer mes propres situations, servir de regard extérieur aux autres. En 2004, avec les autres membres de ma promotion, j'ai monté mon premier spectacle, une adaptation du *Songe d'une nuit d'été* de Shakespeare et j'ai créé ma compagnie, La Part des anges. » Cela fait maintenant 14 ans, que l'aventure dure, que la troupe est devenue un art de vivre. « C'est fou quand on y pense, c'est précieux, dit-elle mi-amusée, mi-émue. On a toujours le même désir, la même envie, le même plaisir de faire du théâtre tous ensemble. C'est d'ailleurs

avec eux que j'ai créé l'an passé *Mon cœur*, dont l'adaptation sera diffusée sur France Télévisions courant décembre et la pièce sera reprise en janvier au théâtre Paris-Villette. »

Réadaptant pièces et romans, Pauline Bureau a besoin de s'approprier les textes, d'en donner une relecture qui accorde une place plus centrale aux rôles féminins, pour pouvoir mettre en scène, donner du sens à ses créations. Si ses pièces ont toujours une distribution mixte et équilibrée, les femmes y ont souvent une place de choix. « Je n'arrivais pas à sauter le pas, expliquet-elle, à signer mes propres œuvres. En 2009, tout a changé quand avec cinq comédiennes nous avons écrit notre propre spectacle. Je me suis enfin sentie légitime. » Le processus a mis un peu de temps. C'est en 2014 qu'elle écrit *Sirènes*, sa première vraie pièce en tant que dramaturge. « Je me suis inspirée de ma vie, raconte-t-elle, de mes expériences. Pour *Dormir Cent ans* dont on va jouer la 300e en décembre à la Colline, je parle de mon adolescence, ces années que je n'ai vraiment pas aimées. Je suis partie de *La Belle au bois dormant* pour m'en éloigner, aborder des thématiques liées à l'adolescence, au mal-être, pour essayer de comprendre comment en tant que petite fille, j'avais pu me passionner pour l'histoire d'une princesse qui ne fait que dormir, véritable apologie de la passivité. » S'intéressant à la question du genre, à ce que véhiculent les contes de fées, Pauline Bureau aborde avec délicatesse le moment de quitter l'enfance, de s'éloigner de ses parents et inversement. En filigrane, elle interroge aussi la place d'une jeune femme dans un monde machiste.

Changement d'univers, loin de son intimité,



de son histoire, Pauline Bureau s'intéresse à l'affaire Mediator en 2017. La personnalité forte de la lanceuse d'alerte, Irène Fanchon, son franc-parler, y ont été pour beaucoup. Après avoir fait la connaissance de la femme médecin, l'auteure-metteuse en scène rencontre des victimes. S'identifiant à l'une d'elle, femme de trente-sept ans qui vient d'être opérée à cœur ouvert, elle en fait le personnage principal de *Mon cœur*, sa pièce sur ce désastre sanitaire qui fait des centaines de mort. « Elle concentre à elle seule, souligne-t-elle, tous ceux que j'ai croisés et qui ont pâti de la prise de ce médicament coupe-faim. » Avec délicatesse, la jeune metteuse en scène signe un uppercut théâtral d'utilité publique, un manifeste féministe qui donne une humanité, une identité à ses victimes blessées dans leur chair, dans leur corps. Le spectacle prend aux tripes.

Après l'expérience du seul-en-scène avec *les Bijoux de Pacotille*, où Céline Milliat Baumgartner conte son long parcours de deuil après la mort de ses parents dans un accident de voiture quand elle était enfant, la foisonnante artiste s'éloigne du théâtre et monte à l'Opéra Comique en juillet dernier *Bohème, notre jeunesse* d'après Puccini. A la demande d'Olivier Mantei, directeur de l'institution, elle réadapte le livret en français avec l'aide du compositeur Marc-Olivier Dupin.

Loin de s'arrêter en si bon chemin, l'auteure et metteuse en scène investit ce printemps le Vieux Colombier à la demande d'Eric Ruf. « Touchée et surprise par cette proposition, explique-t-elle, j'ai tout de suite eu envie de travailler une page de l'histoire des femmes. Cela me semblait important, d'autant que la première auteure à avoir été jouée au Français, dans la petite salle, c'est Marguerite Duras en 1962, qu'il existe finalement peu de textes contant les expériences purement féminines comme la grossesse, l'avortement, etc. et que les héroïnes sont rares. J'ai donc eu envie de raconter la vie de Marie-Claire Chevalier, cette enfant de seize ans violée par un camarade de classe, qui, avortée par une lointaine amie de sa mère, a failli mourir d'une hémorragie, et dont le procès retentissant a ouvert la voie à la loi Veil. » Connaissant le travail de la metteuse en scène, toujours précis, ciselé, engagé, cette pièce promet de nous attraper sans crier garde, de nous secouer, de réveiller nos consciences sur un fait divers sordide qui a changé nos lois et l'Histoire de notre pays.



à partir du
24
Mai

HORS LA LOI

Comédie-Française - Paris

Pauline Bureau *et la libération des femmes*

Comme avec son spectacle précédent autour du Médiateur (*Mon coeur*, 2017), *Hors la loi*, la prochaine création de Pauline Bureau pour la Comédie-Française repose sur une histoire vraie, celle de Marie-Claire Chevalier, héroïne du procès de Bobigny en 1972.

Théâtral magazine : *Hors la loi*, votre prochain spectacle, s'appuie sur une base documentaire très précise...

Pauline Bureau : Effectivement, je raconte l'histoire d'une femme que presque tout le monde a oubliée aujourd'hui, et qui pourtant a joué un rôle fondamental dans l'histoire de la libération des femmes. Elle s'appelle Marie-Claire Chevalier. C'est elle qui fut à l'origine du procès de Bobigny, en novembre 1972, un jalon essentiel vers l'autorisation de l'avortement grâce à la médiatisation que lui donna son avocate, Gisèle Halimi. Il faut rappeler que 5000 femmes mouraient alors chaque année des suites d'avortements illégaux pratiqués dans des conditions déplorables.

Pouvez-vous nous raconter son histoire ?

En 1971, Marie-Claire a seize ans. Elle fait partie d'une bande de copains avec lesquels elle écoute des disques. L'un d'eux l'emmène chez lui sous prétexte de faire un tour en voiture et la viole. Elle tombe enceinte. Sa mère, employée à la RATP, fait

appel à ses collègues, ils trouvent une "adresse" comme on dit à l'époque, c'est à dire une avorteuse clandestine puisque l'avortement est interdit par la loi. Mais les choses se passent mal, **Marie-Claire fait une hémorragie, elle est transportée en urgence à l'hôpital. Et celui qui l'avait violée la dénonce.** Elle est arrêtée ainsi que sa mère et ses collègues de la RATP qui, inculpés de complicité d'avortement, risquent la prison ferme. C'est alors que Gisèle Halimi est contactée pour les défendre. Ce sera le procès de Bobigny, en novembre 1972. Gisèle Halimi fait déposer à la barre Simone de Beauvoir ou encore des professeurs reconnus comme François Jacob ou Jacques Monod. Et ce procès devient peu à peu le procès de l'avortement...

Comment faire de cet événement historique une matière théâtrale ?

Ce qui m'intéresse, c'est de raconter cette histoire du point de vue de Marie-Claire Chevalier. Elle a aujourd'hui une soixantaine d'années. Je l'ai retrouvée



et interviewée. Le spectacle alterne entre le point de vue de Marie-Claire à 16 ans, et Marie-Claire aujourd'hui, cinquante ans plus tard. Bien entendu, le procès de Bobigny sera évoqué, ainsi que l'action de Gisèle Halimi. C'est l'alliance entre ces deux femmes, Gisèle Halimi et Marie-Claire Chevalier qui va faire évoluer la loi. Mais j'ai voulu que l'histoire de Marie-Claire reste au centre. A travers elle, c'est la petite histoire qui croise la grande. Voilà quelqu'un qui à 16 ans découvre en même temps la sexualité, la violence, les rapports de domination. Elle a fait avancer l'Histoire grâce à son courage. C'est une héroïne oubliée de la libération des femmes...

Propos recueillis par
Jean-François Mondot

■ *Hors la Loi*, texte et mise en scène Pauline Bureau, avec Claire La Rue du Can, Martine Chevallier, Danièle Lebrun, Laurent Natrella, Coraly Zahonero, Françoise Gillard Comédie-Française (Vieux-Colombier), 21 rue du Vieux-Colombier 75006 Paris, 01 44 58 15 15, du 24/05 au 7/07



LES FEMMES MONTENT EN SCÈNE

Pauline Bureau *parle de l'invisible*

Découverte il y a quinze ans à sa sortie du Conservatoire avec *Le Songe d'une nuit d'été*, Pauline Bureau s'est tracé un chemin juste et sensible qui lui ressemble. Auteur et metteur en scène, elle parle de héros invisibles, de sujets tabous ou oubliés, comme de l'histoire de Marie-Claire Chevalier dont le procès en 1973 pour s'être faite avorter suite à un viol a donné lieu à la Loi Veil...

C'est Ariane Mnouchkine qui lui a fait découvrir sa vocation. Lorsqu'elle vient voir *Les Atrides* avec sa mère, Pauline Bureau se retrouve immergée dans l'univers du théâtre du Soleil : des heures de spectacles ponctuées de repas préparés par les membres de la troupe, des caravanes dehors, toute une vie insoupçonnée et au service de l'art. C'est immédiat ; elle veut faire du théâtre. Ariane Mnouchkine lui conseille d'aller au cours de Pierre Debauche. Elle y croise des ama-

teurs, des gens de tous les âges. Puis va au Conservatoire du 7^e arrondissement avant d'être admise au Conservatoire national. C'est là qu'elle commence à prendre du recul et à jouer le troisième œil. "J'ai vu assez vite que j'aimais bien ça. Comme je n'avais pas forcément la passion de jouer, j'ai fini par changer de place et par mettre en scène. Au fur et à mesure j'ai appris à développer un univers à moi". Elle monte *Le Songe*, *Roméo* et *Juliette*, *Roberto Zucco*... Et en 2011, crée

Modèles. Un tournant car la pièce est le résultat d'une écriture collective avec les comédiennes de sa troupe, La Part des Anges. "Dès le début on avait fait des spectacles qui étaient plus étranges, plus contemporains mais ils n'ont pas eu la visibilité de *Le Songe* ou de *Roméo* et *Juliette*".

"J'ai besoin d'apprendre des choses. Ce qui m'intéressait en faisant ce métier, c'était de découvrir des univers, et de comprendre com-

ment le monde dans lequel on vit fonctionne". Dans *Dormir 100 ans*, elle montre le passage de l'enfance à l'adolescence. "Je pense que j'ai développé une sensibilité accrue sur des thématiques dont je ne trouve pas d'écho. Déjà dans *Modèles*, on s'était rendues compte qu'il y avait très peu de choses sur les règles, ou sur l'avortement. Ce sont des expériences très communément partagées mais dont on ne parle pas". Cette sensibilité l'amène à monter *Mon Cœur* sur le scandale du Mediator à partir des témoignages de victimes (elle est nommée aux Molières dans la catégorie meilleure mise en scène du théâtre public). "Ça parle du Mediator mais aussi de la confiance en soi, de la façon dont on se perçoit et dont on accepte que les autres nous perçoivent". Le succès est énorme et la conforte dans le sillon qu'elle creuse. Son nouveau spectacle, *Hors la loi*, actuellement à la Comédie-Française parle du procès de Bobigny à l'origine de la Loi Veil sur l'avortement.

Mais le prochain sera une comédie sur la première équipe de foot féminine. "On va aborder des questions sur la loi, sur le corps des femmes".

■ *Hors la Loi*, Comédie-Française, théâtre du Vieux-Colombier 75006 Paris, 01 44 58 15 15, du 24/05 au 7/07 (voir interview p. 34)

■ *Mon cœur*, Théâtre de Cornouailles à Quimper, 14 et 15/05

■ *Théâtre National de Nice* 24 et 25/05

■ *Dormir 100 ans*, Très Tôt théâtre à Quimper, 29 et 30/04





ELLE CULTURE



ENQUÊTE D'AUTEUR PAR JULIA DION



Pauline Bureau

Dans « Hors la loi », Pauline Bureau écrit et met en scène à la Comédie-Française le célèbre procès de Bobigny où furent jugées cinq femmes ayant avorté.

ELLE. Le fil rouge de « Hors la loi » est le témoignage de l'une des accusées, Marie-Claire Chevalier. Pourquoi avoir choisi ce point de vue ?

PAULINE BUREAU. Pour ma première collaboration avec la Comédie-Française, je souhaitais raconter une histoire de femmes forte, éclairante et engagée. Le récit de Marie-Claire Chevalier s'est vite imposé. Cette femme a vécu une agression sexuelle à 16 ans et a été arrêtée par la police sur dénonciation de son violeur, pour s'être fait avorter clandestinement. La violence qu'elle a subie et sa défense épique par Gisèle Halimi au cours du procès de Bobigny qui s'est tenu en 1972 constituaient un matériau passionnant. Quand je l'ai rencontrée, elle était heureuse que l'on raconte son histoire. J'ai eu envie de faire résonner sa voix alors même que sa parole a été longtemps confisquée et niée. J'ai eu la chance de trouver chez les acteurs une véritable envie de défendre mon texte, en particulier la formidable Martine Chevallier. Reparler de ce procès, c'est remettre en lumière ces héroïnes

et leur combat pour la légalisation de l'avortement, avant la loi Veil du 17 janvier 1975.

ELLE. Eric Ruf qualifie votre travail de théâtre documentaire. Comment avez-vous travaillé ?

P.B. Moi, je parle plutôt de théâtre documenté. J'aime utiliser de nombreuses archives afin d'alimenter mon imaginaire, comme je l'avais fait pour « Mon cœur » à propos du scandale du Mediator. La réalité est tellement riche et folle ! Mais ce qui me passionne, c'est la vérité que l'on tait. C'est précisément ce qui fait honte, ce qui est tabou, les angles morts de nos vies que je m'attache à mettre en mots. Pour « Hors la loi », je me suis plongée dans la presse de l'époque, j'ai épluché les minutes du procès. Sur le plateau, je le reconstitue en faisant défiler les grands témoins – un personnage incarne Michel Rocard –, ainsi que les vidéos des manifestations féministes qui entouraient ce procès historique. J'y ai aussi ajouté un peu de mon expérience et de mes obsessions.

ELLE. Avez-vous déjà d'autres projets ?

P.B. Je planche sur une comédie autour du football féminin, ainsi que sur un opéra pour 2020. Ce sera une comédie romantique gothique. Une tout autre aventure ! ■

« HORS LA LOI », du 24 mai au 7 juillet, Théâtre du Vieux-Colombier, Paris-6^e.

Coraly Zahonero évoque sa nouvelle pièce de théâtre !

Publié le 23 mai 2019 par Julian STOCKY



©Stéphane Lavoué, collection Comédie-Française

Bonjour Coraly,

Merci de nous accorder un peu de votre temps.

Vous serez à l'affiche, à partir du 24 mai, jusqu'au 7 juillet, de la pièce *Hors la loi*, au Théâtre du Vieux Colombier. Très simplement, comment présenteriez-vous ce spectacle ?

C'est l'histoire de Marie-Claire, une jeune fille de 15 ans, qui est tombée enceinte suite à un viol, en 1971, et qui, aidée par sa mère, s'est faite avorter. À l'époque, cette pratique était interdite, elle a donc subi un avortement clandestin, qui l'a amenée à l'hôpital. L'histoire a fait que des gendarmes sont venus les arrêter, elle et sa mère, après une dénonciation. Elle a vécu un cauchemar. L'avocate Gisèle Halimi, s'est emparée de cette affaire. Elle en a fait un procès médiatique qui tombait à point parce que les groupements de femmes, le MLF, avaient créé un journal qui s'appelait « Choisir », destiné à lutter pour la légalisation de l'avortement.

On l'a appelé : le procès de Bobigny. En 1972 sont jugées Marie-Claire, Michèle, sa mère, l'avorteuse et la copine de la mère qui avait fait le lien entre les femmes. Ce procès a fait beaucoup de bruit à l'époque, il a été très important pour la cause féministe. Gisèle Halimi a mobilisé des personnalités, beaucoup de gens sont venus témoigner, comme Michel Rocard, Jacques Monod, Delphine Seyrig. Ce procès a permis à la presse de parler beaucoup du sujet, aux consciences de bouger et d'évoluer et à la loi légalisant l'avortement de passer en 1975, grâce à Simone Veil. Comme tout changement de société, c'est un chemin : d'abord changer les consciences, montrer la réalité de ce dont on parle.

Pauline Bureau, jeune metteuse en scène et auteure, s'est emparée de ce fait divers marquant pour le retranscrire. C'est une fresque poétique, ce n'est pas uniquement un théâtre réaliste, il y a vraiment une transposition qui fait que cette histoire est aussi racontée avec une poésie qui font de toutes ces femmes des héroïnes.

Quelles sont les principales caractéristiques des différents personnages que vous interprétez ?

Je joue deux personnages, ainsi qu'une apparition. On raconte une fresque et, du coup, chacun est amené à jouer plein de rôles, ce processus est très lié à la création de Pauline, dans laquelle nous nous sommes investis avec beaucoup de plaisir.

Je joue le rôle de Michèle Chevalier, la mère de Marie-Claire, qui s'est retrouvée sur le banc des accusés avec sa fille. J'interprète également Delphine Seyrig, qui vient donc témoigner au procès.

En termes d'appropriation de ces personnages, comment avez-vous fonctionné ? Vous êtes-vous plongée dans des documents de l'époque ?

J'ai lu beaucoup et visionné pas mal de documentations. Je considère le droit de disposer librement de son corps comme quelque chose d'absolument fondamental, les luttes des féministes de l'époque me touchent et nous leur devons beaucoup. Je leur suis reconnaissante.

Je me suis aussi renseignée sur la Delphine Seyrig militante, que j'ai découverte car je ne savais pas à quel point cette femme l'était. J'ai vu son film *Sois belle et tais-toi*, dans lequel elle interviewe des actrices et où elle démontre à quel point le patriarcat conditionne le regard que l'on porte sur les femmes. Delphine a eu cette pertinence de démontrer cela en allant à la source, en faisant parler les femmes.

Ses interventions télévisées, que j'ai visionnées, m'ont fait prendre conscience de son courage. J'ai appris qu'elle avait été carrément blacklistée à l'époque pour ses prises de position féministes. Elle a été mise de côté par certains producteurs à cause de ses engagements. Tout cela m'a beaucoup nourri. Delphine est tellement marquante que l'idée n'est pas de l'imiter mais de l'évoquer poétiquement. J'essaie de lui rendre hommage.

Quant à Michèle Chevalier, comme elle n'est pas connue, il n'y a pas le même rapport pour le spectateur, nous avons du coup une plus grande liberté.



©Brigitte Enguérand, collection Comédie-Française

Selon vous, qu'est-ce qui pourra justement plaire aux nombreux spectateurs qui viendront voir la pièce ?

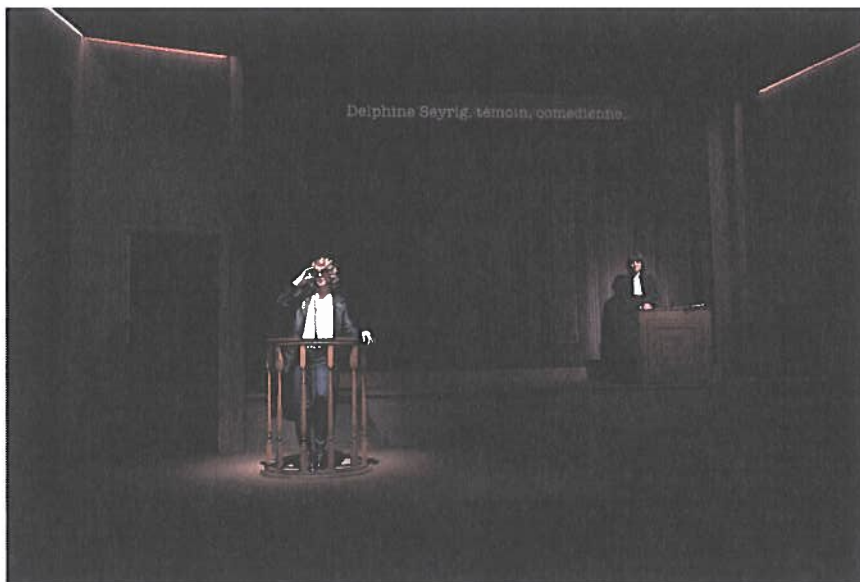
Je crois qu'il est bon de rappeler les luttes de ces femmes, ce qu'il a fallu faire pour conquérir nos droits, comment c'était avant. Pour ne pas perdre de vue à quel point rien n'est jamais gagné pour toujours.

J'ai aussi un grand coup de foudre pour Pauline Bureau, pour son univers, pour son travail. Ses projets ont du sens, tout en étant des objets d'art, des objets poétiques. C'est fin et sensible.

Vous évoquiez le fait de jouer deux rôles dans ce spectacle. Avez-vous, à ce titre, des petites astuces personnelles pour passer rapidement d'un personnage à un autre ?

A la Comédie-Française, nous pratiquons l'alternance, c'est un de nos piliers, nous sommes donc habitués à passer d'un répertoire à un autre. C'est une gymnastique à laquelle nous sommes rodés.

Je crois aussi qu'à partir du moment où l'on met le costume, la bascule se fait.



©Brigitte Enguérand, collection Comédie-Française

A quelques jours du démarrage, dans quel état d'esprit êtes-vous ?

Du stress, de l'appréhension, du trac, bien sûr, comme avant chaque nouveau spectacle. Il y a également une impatience car l'enthousiasme est tel pour moi que je suis très curieuse de voir si ça va rencontrer le public. C'est très excitant.

Quelle que soit la réception, je cautionne ce projet, je l'aime, je le trouve cohérent, important.

Pour terminer, comment définitivement inciter les lecteurs à venir voir la pièce ?

Venez assister à une création contemporaine qui parle des femmes, de la vie des femmes, des luttes féministes pour conquérir des droits très importants.



CULTURE

Au nom de Marie-Claire



La jeune Marie-Claire (Claire de La Rüe du Can) a avorté dans l'illégalité après un viol. J. Parisot/Hans Lucas

— Hors la loi redonne vie au procès de Bobigny, qui contribua à l'adoption de la loi Veil. Et rend hommage à l'une de ses protagonistes oubliée, Marie-Claire Chevalier.

Hors la loi
Écrit et mis en scène par Pauline Bureau
Théâtre du Vieux-Colombier, Paris

Elle a 15 ans, fait du hula-hoop, écoute de la musique, sort en cachette. C'est une adolescente comme les autres qui, un soir de l'été 1971, quitte brutalement l'enfance. Violée par un garçon de 18 ans, elle tombe enceinte, avorte dans l'illégalité avec l'aide de sa mère, frôle la mort après une hé-

morragie. La suite paraît invraisemblable: son agresseur, interpellé pour d'autres faits, la dénonce en échange de sa libération. La jeune fille et sa mère sont arrêtées. Elles risquent la prison ferme.

Cette histoire, c'est celle de Marie-Claire Chevalier, portée sur la scène du Vieux-Colombier par l'inventive et délicate Pauline Bureau. *Hors la loi* s'ouvre sur une cuisine avec moquette et mobilier en formica, restituant une époque pas si lointaine où les pantalons à pattes d'éléphant faisaient autorité. Une page de l'histoire de France que l'auteure et metteuse en scène raconte du côté des femmes, dont 5 000 mouraient chaque année à la suite d'une interruption volontaire de grossesse.

Quelques mois avant l'arrestation de Marie-Claire, *Le Nouvel Obser-*

vateur publiait le « Manifeste des 343 ». Des centaines de personnalités y déclaraient avoir eu recours à l'avortement, dont Simone Veil, Catherine Deneuve, Françoise Sagan, Jeanne Moreau et Gisèle Halimi. C'est elle qui défendra Marie-Claire et ses « complices » au tribunal de Bobigny. À l'issue d'une plaidoirie mémorable, l'avocate obtiendra l'acquiescement de l'adolescente. À peine deux ans plus tard, la loi Veil dépénalisant l'IVG serait adoptée.

« Je voulais raconter ce moment où tout converge, où l'histoire individuelle d'une jeune fille rencontre la grande histoire », explique Pauline Bureau. La metteuse en scène a rencontré Gisèle Halimi et des militantes du Mouvement de libération des femmes. Elle a surtout retrouvé Marie-Claire Chevalier, après avoir

repères

Pauline Bureau en 5 dates

2004. Fonde la compagnie *La Part des anges* avec d'anciens élèves du Conservatoire d'art dramatique de Paris.

2011. Met en scène *Modèles*, issu d'une écriture collective sur l'identité féminine.

2014. Création de *Sirènes* au Théâtre Dijon-Bourgogne.

2017. Molière du spectacle jeune public pour *Dormir cent ans*. Crée *Mon cœur* et met en scène *Les Bijoux de pacotille* de Céline Milliat-Baumgartner.

2018. Présente *Bohème, notre jeunesse*, d'après Puccini, à l'Opéra-Comique.

épluché les minutes du procès. Elle a 65 ans aujourd'hui et « l'impression que l'histoire l'a un peu oubliée ».

Après *Mon cœur*, qui éclairait le combat de la pneumologue Irène Frachon pour la reconnaissance des victimes du Mediator, Pauline Bureau continue sur la voie d'un théâtre documenté qui éveille les consciences, sans renoncer à la poésie. « *Il y a, dans mon travail d'écriture, l'idée de rendre justice. On a beaucoup caricaturé les féministes des années 1970. Il est temps de faire émerger de nouveaux récits sur ces milliers de femmes qui se sont battues dans un monde qui leur était extrêmement défavorable.* »

Jeanne Ferney

Jusqu'au 7 juillet. Rens. : 01.44.58.15.15 ou comedie-francaise.fr



05/06/2019 16:33:12

"Hors la loi", la pièce sur l'avortement qui émeut Paris

A l'heure des lois restrictives sur l'IVG aux Etats-Unis, une pièce bouleversante à Paris ressuscite le procès de Bobigny (1972) qui a ouvert la voie trois ans plus tard à la légalisation de l'avortement en France.

"Hors la loi", mise en scène par Pauline Bureau à la Comédie-Française (Vieux-Colombier, jusqu'au 7 juillet), est un rappel saisissant de l'affaire Marie-Claire Chevalier, l'adolescente violée par son ami et qui s'est fait avorter clandestinement avec l'aide de sa mère, avant d'être défendue par Gisèle Halimi dans l'un des plus retentissants procès des années 70.

"En voyant ce qui se passe aux Etats-Unis en même temps qu'on joue cette pièce, on est un peu catastrophé. On se dit +cela arrive encore+", affirme à l'AFP Mme Bureau. Deux écrans à l'entrée de la salle visionnaient d'ailleurs avant le spectacle des images d'actualité notamment en Alabama, Etat qui a interdit tous les avortements, même en cas de viol ou d'inceste.

"On est très heureux de défendre ce spectacle aujourd'hui car la jeune génération peut constater que les combats du passé ne sont jamais gagnés pour toujours, il faut une grande vigilance", a indiqué de son côté l'actrice Coraly Zahonero, qui joue la mère de l'adolescente, Michèle Chevalier.

Elle s'exprimait lors d'un débat entre un public très ému et les acteurs et actrices à l'issue d'une représentation mardi.

Danièle Lebrun, qui incarne entre autres Simone de Beauvoir, a affirmé que le combat continuait même en France, où des "objecteurs de conscience ne veulent pas faire d'avortement".

"Ils sont +hors la loi+ eux aussi mais leur but c'est de changer la loi Veil", a-t-elle ajouté.

En septembre, le président du Syndicat national des gynécologues (Syngof), Bertrand de Rochambeau, a été vivement critiqué par des militants féministes et laïques après avoir justifié son refus de pratiquer l'IVG, qu'il considère comme un "homicide".

Lebrun, 82 ans, a été l'une des signataires en 1971 du célèbre "Manifeste des 343". Des extraits du manifeste -- "Je déclare que je suis l'une d'elles. Je déclare avoir avorté" et les noms des signataires comme Catherine Deneuve, Nadine Trintignant ou Agnès Varda-- ont été projetés sur scène durant la pièce.

"Hors la loi" qui mélange l'intime et l'historique, retrace les événements, du viol de Marie-Claire Chevalier (Claire de La Rue du Can) à la célèbre plaidoirie de Gisèle Halimi (Françoise Gillard).



Pauline Bureau, dont la pièce "Mon coeur" sur le scandale du Mediator avait été un succès en 2017, a fait le même travail d'enquête quasi journalistique pour retrouver la vraie Marie-Claire Chevalier qui l'a frappée par "sa fragilité, sa jeunesse, sa lumière".

"J'ai lu qu'elle est allée vivre dans la région d'origine de sa mère. J'ai appelé tous les Chevalier de cette région et au bout de la 36e personne, c'est sa maman qui a répondu", indique la metteure en scène.

ram/ial/mm



Indélebile

Marie-Claire Chevalier Accusée au procès de Bobigny, pour un avortement illégal subi à la suite d'un viol, une pièce à la Comédie-Française lui rend hommage.





Devant le tribunal de Bobigny, sur la passerelle métallique bleue qui porte son nom, Marie-Claire Chevalier frissonne sous la canicule et manque de s'évanouir. La photographe court à sa rescousse. *«Je me suis revue quand j'étais en train d'être jugée à huis clos, à 17 ans. Un groupe devant le tribunal criait : "Libérez, Marie-Claire !" Mais aucun son ne me parvenait.»* Elle se remémore : *«Le juge, c'était un homme immense... Il avait fermé toutes les fenêtres pour qu'aucun bruit n'entre.»*

Marie-Claire Chevalier a été inculpée en 1972 pour avoir avorté après avoir été violée. Et c'est son violeur, un petit voleur de voitures, qui l'a dénoncée en échange d'une libération. Elle a aujourd'hui 64 ans, une silhouette fine, et ce qui frappe, c'est que les décennies n'ont rien atténué du traumatisme qui resurgit en même temps que la jeune fille qu'elle était. Elle parle bien. Elle a une belle voix, aux intonations changeantes, qui se brisent parfois, puis elle se reprend. *«Le temps a passé et pourtant, c'est toujours là, enfoui dans ma mémoire. Il suffit d'un tout petit truc pour que ça se réveille.»*

C'est le retentissement des deux procès de Marie-Claire Chevalier et de sa mère Michèle, inculpée pour l'avoir aidée, qui

LE PORTRAIT

a contribué à l'adoption de la loi autorisant l'IVG en 1974. Ce qu'on nomme le procès de Bobigny a nourri d'innombrables études, une série radiophonique, un téléfilm... Ces temps-ci, il est au cœur d'une pièce de Pauline Bureau, à la Comédie-Française. L'originalité de *Hors-la-loi* tient à ce que la dramaturgie s'ancre sur Marie-Claire Chevalier elle-même. Bizarrement, si ce procès où mère et fille sont défendues par Gisèle Halimi a marqué l'histoire, le point de vue de la principale intéressée a été gommé. Comme si, victime parfaite pour faire prendre conscience de l'iniquité de la loi, elle n'était qu'un instrument, dont le regard pouvait être annihilé sans souffrance ni dégâts.

Elle raconte l'après-procès : *«Il y a eu un trou dans ma tête. Je ne savais plus qui j'étais. J'étais méchante, je haïssais et j'insultais tout le monde.»* Ajoute d'un seul tenant : *«Je volais, je me soûlais, je fumais.»* Michèle, qui élève seule ses trois filles, est souvent obligée d'aller chercher son aînée au poste. Elle est embauchée à la RATP comme poinçonneuse, et ne peut plus rien tenir aujourd'hui entre son pouce et son index. Marie-Claire constate : *«Ma mère a failli perdre son travail et son logement qui appartenait à la RATP à cause de moi. Les agents ont*



dû manifester pour qu'elle ne soit pas virée.» Il est vain de lui répéter que c'est le violeur, le criminel. «Aveuglée par la liberté, j'ai désobéi à maman. Sortir du petit appartement, monter dans une belle voiture, c'était extraordinaire! Je découvrais que c'était agréable d'être regardée.» Le viol se passe plus brutalement que ce qui est représenté dans la pièce. «Ça fut très mal, un viol. Psychologiquement mais aussi physiquement.» L'avorteuse lui place une gaine électrique dans l'utérus qu'elle porte pendant trois semaines et dont les fils dépassent de sa culotte: «Dès que je bougeais, ça m'écorchait l'intérieur.» C'était comme un second viol? «Non. C'était un second viol.» L'hémorragie l'envoie d'urgence dans une clinique. Au réveil, un médecin se penche sur elle: «Vous vous rendez compte de ce que vous avez fait? Vous avez failli mourir!» Il est notable qu'aucune des autorités masculines qu'elle croise n'est capable de la penser non coupable. «Puis il a fallu payer la clinique. Maman a fait un chèque sans provision.»

La suite est racontée dans *Hors-la-loi*: la rencontre avec l'association Choisir créée par Gisèle Halimi – pour laquelle elle éprouve une reconnaissance mêlée d'effroi – et Simone de Beauvoir. La découverte d'un autre monde. Le procès. La gamine est chamboulée et personne n'en tient compte. Gisèle Halimi conseille tout de même à sa mère. «Puisque votre fille aime les bébés», un pensionnat catholique, qui forme des puéricultrices, fondé par la famille Servan-Schreiber. «Je me faisais appeler "Catherine" pour que les autres élèves, toutes issues de la bourgeoisie, ne me reconnaissent pas.» Mais l'adolescente, qui était bonne élève, ne sait plus ni lire ni écrire. On lui trouve un job dans une pouponnière à Denfert-Rochereau. «Et là, c'est l'horreur. Il y avait de la maltraitance de bébés. Ça me renvoyait à ce que j'avais fait. Car c'était un bébé entier que je pensais avoir fait sortir.»

12 juillet 1955

Naissance à Meung-sur-Loire (Loiret).

Octobre 1972 Procès de Bobigny.

16 avril 1988

Naissance de Jennifer.

Juillet 2019 *Hors-la-loi*, de Pauline Bureau, au Théâtre du Vieux-Colombier (jusqu'à dimanche).

Marie-Claire remarque: «J'ai attendu longtemps, longtemps, d'avoir la trentaine, avant d'accepter d'avoir un nouveau rapport sexuel. J'avais rencontré un garçon, ça se passait bien, mais on n'arrivait pas à concevoir un bébé. Je me disais: "Pourvu que l'avortement ne m'ait pas rendue stérile."» Jennifer naît. Elle l'élève seule.

Entre 20 ans et 40 ans, Marie-Claire Chevalier soude «des petites pièces microscopiques», elle est payée à la tâche. A 40 ans, elle entame des études d'aide-soignante qu'elle réussit brillamment. Il y a trois ans, «ça a été le burn-out» à la suite d'un cancer qui la mutile à nouveau. Aujourd'hui, elle vit seule à la campagne, touche 800 euros mensuels de retraite, et elle «lave des gens. Ils sont sales, très sales». Et «cure des écuries. J'ai toujours été courageuse, je n'ai jamais fait la mendicité». Elle travaille depuis ses 4 ans, quand elle a été placée chez sa grand-mère, qui l'affamait et la rouait de coups. Elle remarque: «Petite, j'étais déjà grande. Je m'occupais de mes sœurs.» Puis elle a été mise chez sa tante maraîchère, qui la battait, et lui faisait planter «des haricots». Si Marie-Claire dit qu'elle «n'aime pas sa vie» et qu'elle ne souscrit pas au principe simpliste et moraliste de résilience, il émane paradoxalement d'elle une douceur sans amertume liée à ses dons de conteuse et son sens de l'observation. Attentionnée, sa fille et ses petits-enfants lui procurent ses plus grands bonheurs. «(sa) raison même de rester en vie». Elle aurait pu se vivre comme une héroïne. D'autres ont gagné des fortunes et une notoriété sur son cas. Récemment encore, une amie s'étonnait qu'elle n'ait pas «profité de tout ça», «pris un agent». Marie-Claire Chevalier fait de grands gestes, mime le port d'une reine. Mais ce qu'elle éprouve, encore aujourd'hui, c'est un terrassant sentiment de culpabilité. «Ce n'est pas mon genre de faire fructifier ce qui m'a bousillée.» Elle touche un minuscule pourcentage de droit d'auteur sur *Hors-la-loi*. D'ordinaire, elle refuse les entretiens. «Mais Pauline, au téléphone, elle avait sa toute petite voix. Elle est tellement agréable à entendre, sa petite voix!» Elle a vu la pièce comme un hommage, à elle et à sa mère. Elle s'est reconnue dans la jeune actrice qui joue son rôle. Et Pauline Bureau lui a fait un cadeau qui n'a pas de prix: «Elle m'a sauvée du mal-être que j'ai dans la tête.»

Par ANNE DIATKINE
Photo MARIE ROUGE



CRITIQUES PRESSE ECRITE



IDEES & DEBATS

art&culture

« Hors la loi » : femmes de combat chez Molière

Les femmes ont pris le pouvoir au Vieux-Colombier : afin de raconter leur histoire, leur combat d'hier pour disposer enfin de leur corps, pouvoir avorter dans des conditions décentes, ne plus être « hors la loi » en France. C'est Pauline Bureau qui orchestre ce grand geste historique dans la seconde salle de la Comédie-Française en s'appuyant sur une distribution ardente. Après avoir porté à la scène l'affaire du Mediator dans « Mon cœur », la jeune metteuse en scène s'attaque au procès de Bobigny qui, en 1972, a ouvert la voie à la loi Veil. Dans ce nouvel opus, elle démontre son talent unique pour conjuguer l'histoire et l'intime, le politique et l'épique.

Exit les héros, place aux grandes héroïnes. Marie-Claire Chevalier est l'héroïne tragique de « Hors la loi ». Violée à quinze ans en 1971, elle se retrouve enceinte et sa mère paie les services d'une avorteuse clandestine. Dénoncées, elles sont toutes deux arrêtées. Elles devront leur salut à Gisèle Halimi. Un an après la publication du « Manifeste des 343 » personnalités révélant s'être fait avorter, l'avocate se livre à une plaidoirie imparable pour défendre les malheureuses inculpées, en appelant à la rescousse des témoins de marque.

Il y a deux temps dans le spectacle. D'abord la mise en scène du drame : les prémices du viol, l'avortement, la détresse de

THÉÂTRE
Hors la loi
de Pauline Bureau
Paris, Vieux-Colombier
(01 44 58 15 15)
du 24 mai au 7 juillet
2 h 10

l'adolescente, de sa mère et de sa sœur sont montrés sans filtre. Ensuite sont représentés la rencontre avec Gisèle Halimi et le procès. Là encore la jeune dramaturge opte pour un traitement frontal, invitant les

comédiennes et les comédiens à incarner sans détour Simone de Beauvoir. Delphine Seyrig, Michel Rocard... Derrière cet hyper-réalisme assumé, il y a beaucoup de sensibilité, de distance et de grâce (décors, vidéos et lumières).

Ombre lumineuse

Constatant que Martine Chevallier était l'homonyme de l'héroïne, Pauline lui a confié le rôle de Marie-Claire aujourd'hui – ombre lumineuse hantant la scène, comme échappée d'un chœur grec. La comédienne joue aussi le rôle improbable de l'avorteuse. Elle est doublement magnifique. Danièle Lebrun, signataire du fameux manifeste, est éblouissante elle aussi en Simone de Beauvoir et en voisine. On a encore des frissons en repensant à la vibrante plaidoirie de Françoise Gillard/Gisèle Halimi, au désespoir de l'adolescente brisée (Claire de La Rüe du Can) et de sa mère courage (Coralie Zahonero). A l'heure où dans le monde, et notamment aux Etats-Unis, les droits des femmes sont brutalement remis en cause, « Hors la loi » résonne avec éclat.

— Ph. C.



Le Théâtre

Hors la loi

(Avocat de conscience)

LES FEMMES, Pauline Bureau nous les avait montrées héroïques dans « Mon cœur », sur l'affaire du Mediator, résilientes dans « Les bijoux de pacotille », de et avec la comédienne Céline Milliat-Baumgartner. Ici, l'autrice et la metteuse en scène s'empare du procès de Bobigny de 1972. Elle a retrouvé Marie-Claire Chevalier, qui, à 16 ans, fut jugée pour avoir avorté à la suite d'un viol. Elle s'est entretenue avec elle, a beaucoup lu, consulté des archives, etc. Aux côtés de Marie-Claire, il y a d'autres femmes dans cette histoire : sa mère, Michèle (Coralie Zahonero), employée de métro, la voisine (Danièle Lebrun), l'avorteuse. Lesquelles furent accusées de s'être rendues complices de l'avortement de l'adolescente. L'occasion de rappeler que, jusqu'à la loi Veil, promulguée en 1975, entre 500 000 et 1 million de femmes avortaient clandestinement chaque année, au péril de leur vie.

Sur scène, la trouvaille est très cinématographique : la femme de 60 ans observe la jeune femme qu'elle a été (Claire de La Rue du Can). Elle est magnifiquement interprétée par Martine Chevalier. On sent que ce drame l'a empêchée de vivre. Deux heures durant, nous suivons pas à pas le développement de l'affaire : le fait divers, puis le procès, auquel l'avocate Gisèle Halimi (Françoise Gillard), signataire du « Manifeste des

343 » et cofondatrice de l'association Choisir, s'est efforcée de donner le plus grand retentissement possible. Faire le procès politique de la loi de 1920 (qui interdisait l'avortement) en s'appuyant sur les témoignages de personnalités engagées – et pas n'importe lesquelles : Simone de Beauvoir, Delphine Seyrig, Jacques Monod, Prix Nobel de médecine et de physiologie, Michel Rocard, etc. –, voilà sa stratégie, et elle s'est révélée payante.

Mais, alors, pourquoi la magie n'opère-t-elle pas ? Certaines scènes sont pourtant fortes, d'autres glaçantes, d'autres parfois drôles. Et les neuf comédiens, excellents. C'est que le spectateur se lasse des déplacements répétitifs sur le plateau, dans la première partie chez Marie-Claire, comme des mêmes transitions musicales. Ensuite, la mise en scène force un peu les effets, telle cette scène où l'avocate exhibe le petit cercueil qu'elle a reçu dans le courrier. Surtout, à vouloir rester au plus près du procès de l'avortement, laissant d'ailleurs de côté la question du viol, Pauline Bureau donne le sentiment de ne jamais dépasser le factuel. A ces réserves près, cela reste un spectacle documentaire solide, qui nous parle d'aujourd'hui et du droit à l'IVG, un acquis constamment menacé.

Mathieu Perez

● A la Comédie-Française, à Paris.



La société française au passé composé

THÉÂTRE Au Vieux-Colombier, Pauline Bureau redonne vie aux protagonistes du « procès de Bobigny », qui conduisit à l'adoption de la loi Veil. Instructif.

ARMELLE HÉLIOT
aheliot@lefigaro.fr

En quelques années, Pauline Bureau, sortie du Conservatoire national d'art dramatique en 2004, s'est frayé un chemin singulier dans le monde du théâtre. Elle s'est consacrée, à ses débuts, à des mises en scène de classiques, *Roméo et Juliette* de Shakespeare, ou d'œuvres contemporaines reconnues comme le *Roberto Zucco* de Bernard-Marie Koltès. Mais cette jeune femme, intelligente et sensible, a trouvé sa juste voie en écrivant elle-même des pièces. Elles sont ancrées dans la réalité de la société française d'aujourd'hui.

Il y a deux ans, *Mon cœur* reprenait l'affaire du Mediator. Avec la ténacité sans agressivité d'une enquêtrice rigoureuse, avec la même force d'âme que la « lanceuse d'alerte » Irène Frachon, elle avait rencontré les victimes avant de composer la figure de Claire Tabard et

d'imprimer à la progression dramatique de *Mon cœur* un implacable mouvement.

Dans le même esprit documentaire, mais sans jamais oublier la part spécifique du théâtre, elle propose *Hors la loi*, reconstitution scrupuleuse des faits ayant conduit au célèbre « procès de Bobigny ». Ce fut le procès de quatre femmes, dont la toute jeune fille qui avait dû avorter à la suite d'un viol et qui avait été dénoncée par le garçon même qui avait abusé d'elle. On était au tout début des années 1970. Même ceux ou celles qui ont connu cette époque sont frappés par la rigidité de fer de la France d'alors.

Supplément d'humanité

Il y a eu des livres, des documentaires, un film de François Luciani, en 2006, avec notamment Sandrine Bonnaire et Anouk Grinberg. Rien qui puisse amoindrir le propos de Pauline Bureau, car la scène apporte un supplément d'humanité bouleversant.

C'est que Pauline Bureau, écrivain, a le sens du dialogue et de la construction dramatique. Elle déplie sans sophistication les épisodes de l'affaire. Metteur en scène, elle s'appuie sur une distribution de haut vol. Il y a, sur scène, une femme dont le nom apparaît comme signataire de la pétition des 343, avouant qu'elles avaient subi un avortement. C'est Danièle Lebrun. La pièce se développe selon le récit de Marie-Claire adulte. Martine Chevallier lui donne sa densité et la finesse d'un jeu très nuancé. Dans le rôle de la maman, Coraly Zahonero est remarquable, tout comme Claire de La Rue du Can, qui est Marie-Claire à 16 ans, prise dans des souffrances terribles. Françoise Gillard porte la voix ferme de Gisèle Halimi. Les hommes, Alexandre Pavloff et Laurent Natrella, sont parfaits, qu'ils soient figures sévères ou êtres compréhensifs. Une plongée instructive. Mais d'abord du théâtre. ■

Hors la loi, au Vieux-Colombier (Paris VI^e), jusqu'au 7 juillet. Tél. : 01 44 39 87 00.



Critique

Hors la loi

THÉÂTRE DU VIEUX-COLOMBIER / TEXTE ET MISE EN SCÈNE PAULINE BUREAU

Pour sa première collaboration avec la troupe de la Comédie-Française, l'auteure et metteuse en scène Pauline Bureau revient sur l'histoire de Marie-Claire Chevallier, protagoniste centrale, en 1972, du procès de Bobigny.



© Brigitte Enguehard, collection CF

Marie-Claire Chevallier, c'est le nom de l'adolescente qui, à la fin de l'année 1972, se retrouva au centre du célèbre procès de Bobigny, procédure judiciaire pour avortement qui participa à ouvrir la voie, un peu plus de deux ans plus tard, à la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse dans notre pays. C'est également le nom du personnage autour duquel se déploie la nouvelle création de Pauline Bureau. Après s'être intéressée, dans *Mon cœur* (spectacle présenté, en 2017, au Théâtre des Bouffes du Nord), au scandale sanitaire du *Mediator*, l'auteure et metteuse en scène éclaire à présent l'histoire de cette jeune femme âgée de 16 ans qui, après avoir été violée, est tombée enceinte, s'est fait avorter et a été mise en cause pour cela. Mais c'est aussi, plus largement, sur l'histoire d'une période charnière de l'avancée des droits des femmes en France qu'elle se penche. Une période dont *Hors la loi* reprend les principaux repères : du « Manifeste des 343 » paru en avril 1971 dans *Le Nouvel Observateur* (pétition de 343 femmes, dont de nombreuses célébrités, déclarant avoir eu recours à l'avortement et demandant l'accès libre à l'IVG.) à la plaidoirie de l'avocate Gisèle Halimi au tribunal de Bobigny, en passant par les grandes voix qui s'exprimèrent lors de ce procès du commun.

Une narration explicative

Simone de Beauvoir, Delphine Seyrig, le Prix Nobel de médecine Jacques Monod, Michel Rocard participèrent ainsi à cette affaire judi-

ciaire qui, prise sous les feux des projecteurs médiatiques, devint le procès de la loi dite « de 1920 » (qui définissait, à l'époque, l'avortement comme un crime passible de la cour d'assises). Tous ces faits nous paraissent aujourd'hui à la fois assez lointains et étrangement proches, si l'on considère le retour en force, ailleurs et ici, des militantes et militants anti-avortement. C'est l'une des vertus de cette création : rappeler que, avant la loi Veil, des milliers de femmes des classes populaires, n'ayant pas suffisamment d'argent pour aller se faire avorter en Suisse ou en Angleterre, mouraient chaque année du fait d'avortements clandestins. Si on peut reconnaître à *Hors la loi* des qualités didactiques, on peut aussi regretter son manque de relief artistique. Les neuf comédiennes et comédiens qui incarnent la vingtaine de rôles de ce spectacle sont pourtant convaincants. Mais l'écriture et la mise en scène de Pauline Bureau peinent à dépasser les limites d'une narration purement horizontale. Cette narration s'en tient à l'informatif, à l'explicatif. Elle trace son chemin sans réussir à se hisser à la hauteur de son sujet.

Manuel Plolat Soleymat

Comédie-Française - Théâtre du Vieux-Colombier, 21 rue du Vieux-Colombier 75006 Paris. Du 21 mai au 27 juin 2019. Du mercredi au samedi à 19h, les dimanches à 14h et 19h. Tickets de la représentation : 20€. Tél. 01 45 18 15 15. www.comedie-francaise.fr



THÉÂTRE « Hors la loi », quand l'IVG était illégale en France



« HORS LA LOI »

Jusqu'au 7 juillet au Vieux-Colombier de la Comédie-Française. De 10 à 33€.

Marie-Claire Chevalier a 15 ans quand elle est violée par un camarade. Sa mère va l'aider à avorter. Nous sommes en 1971. C'est illégal et passible de prison. Elles seront dénoncées et, avec leur voisine et la « faiseuse d'anges », poursuivies et jugées à Bobigny en 1972. Ce procès, retentissant, leur avocate, Gi-

sèle Halimi, en fera une tribune politique contre cette impossibilité des femmes de disposer de leur corps.

Dans « Hors la loi », actuellement au Vieux-Colombier de la Comédie-Française, Pauline Bureau nous plonge dans ce procès, étape cruciale dans l'accès au droit à l'IVG acté trois ans plus tard avec la loi Veil. Après son très remarqué « Mon Cœur », sur le scandale du Mediator, spectacle choc nommé aux Molières cette année, l'autrice et metteuse en scène propose

un spectacle fort et d'une grande sensibilité. Donner vie. Incarner pour faire comprendre et rappeler que derrière les combats et les avancées sociétales, il y a des vies, des drames et des sacrifices...

De l'innocence au cauchemar

Pour écrire sa pièce, Pauline Bureau a retrouvé et rencontré Marie-Claire Chevalier. C'est à travers son vécu et ses souvenirs que le spectateur retourne vers ce passé proche... Sur le fil, Martine Che-

vallier interprète avec douceur et émotion cette femme de 60 ans se remémorant les événements qui vont se rejouer devant nous.

Elle s'immerge dans ses souvenirs quand surgit la jeune Marie-Claire (Claire de La Rue du Can, intense). Elle va passer de l'innocence au cauchemar, revivre le viol, la honte et l'angoisse, l'avortement et la douleur, l'arrestation et le procès. Pauline Bureau et les comédiens, excellents, racontent, montrent ou suggèrent. Ce peut être pesant, parfois dur, glaçant, sans jamais heurter.

Au tribunal, la barre se fait tribune. C'est passionnant. Y défilent, outre les accusées, Michel Rocard, le Prix Nobel Jacques Monod, Simone de Beauvoir ou encore la comédienne Delphine Seyrig qui rappellent alors l'iniquité de cette loi et ses conséquences : un million d'avortements clandestins et 5 000 décès par an !

La plaidoirie, enfin, de Gisèle Halimi, essentielle, vibrante et passionnée, vient rappeler combien ce spectacle puissant est nécessaire alors que ce droit des femmes à disposer de leur corps, si peu accordé sur la planète – à peine cinquante pays l'autorisent et un avortement sur deux est clandestin dans le monde – est régulièrement et violemment attaqué. **SYLVAIN MERLE**



BRIGITTE ENGERAND

Claire de La Rue du Can (au c.) campe avec intensité la jeune Marie-Claire Chevalier, 15 ans, violée et que sa mère va aider à avorter. Elles seront poursuivies et jugées à Bobigny en 1972.



THÉÂTRE « Hors la loi », quand l'IVG était illégale en France



« HORS LA LOI »

Jusqu'au 7 juillet au Vieux-Colombier de la Comédie-Française. De 10 à 33€.

Marie-Claire Chevalier a 15 ans quand elle est violée par un camarade. Sa mère va l'aider à avorter. Nous sommes en 1971. C'est illégal et passible de prison. Elles seront dénoncées et, avec leur voisine et la « faiseuse d'anges », poursuivies et jugées à Bobigny en 1972. Ce procès, retentissant, leur avocate, Gi-

sèle Halimi, en fera une tribune politique contre cette impossibilité des femmes de disposer de leur corps.

Dans « Hors la loi », actuellement au Vieux-Colombier de la Comédie-Française, Pauline Bureau nous plonge dans ce procès, étape cruciale dans l'accès au droit à l'IVG acté trois ans plus tard avec la loi Veil. Après son très remarqué « Mon Cœur », sur le scandale du Mediator, spectacle choc nommé aux Molières cette année, l'autrice et metteuse en scène propose

un spectacle fort et d'une grande sensibilité. Donner vie. Incarner pour faire comprendre et rappeler que derrière les combats et les avancées sociétales, il y a des vies, des drames et des sacrifices...

De l'innocence au cauchemar

Pour écrire sa pièce, Pauline Bureau a retrouvé et rencontré Marie-Claire Chevalier. C'est à travers son vécu et ses souvenirs que le spectateur retourne vers ce passé proche... Sur le fil, Martine Che-



vallier interprète avec douceur et émotion cette femme de 60 ans se remémorant les événements qui vont se rejouer devant nous.

Elle s'immerge dans ses souvenirs quand surgit la jeune Marie-Claire (Claire de La Rue du Can, intense). Elle va passer de l'innocence au cauchemar, revivre le viol, la honte et l'angoisse, l'avortement et la douleur, l'arrestation et le procès. Pauline Bureau et les comédiens, excellents, racontent, montrent ou suggèrent. Ce peut être pesant, parfois dur, glaçant, sans jamais heurter.

Au tribunal, la barre se fait tribune. C'est passionnant. Y défilent, outre les accusées, Michel Rocard, le Prix Nobel Jacques Monod, Simone de Beauvoir ou encore la comédienne Delphine Seyrig qui rappellent alors l'iniquité de cette loi et ses conséquences : un million d'avortements clandestins et 5 000 décès par an !

La plaidoirie, enfin, de Gisèle Halimi, essentielle, vibrante et passionnée, vient rappeler combien ce spectacle puissant est nécessaire alors que ce droit des femmes à disposer de leur corps, si peu accordé sur la planète – à peine cinquante pays l'autorisent et un avortement sur deux est clandestin dans le monde – est régulièrement et violemment attaqué. **SYLVAIN MERLE**



BRIGITTE ENGÉRAND

Claire de La Rue du Can (au c.)
campe avec intensité
la jeune Marie-Claire Chevallier,
15 ans, violée et que sa mère
va aider à avorter. Elles seront
poursuivies et jugées
à Bobigny en 1972.



THÉÂTRE



© BRIGITTE ENGUÉRAND

UN PROCÈS HISTORIQUE

C'est un spectacle d'utilité publique en ces temps troublés où le droit à l'avortement est remis en question partout dans le monde. *Hors la loi*, de la metteuse en scène Pauline Bureau, raconte le célèbre procès de Bobigny. L'histoire de Marie-Claire Chevalier, 16 ans, fille d'une mère célibataire, obligée d'avoir recours à un avortement clandestin en 1971 après avoir été violée. Deux mois plus tard, elle est arrêtée par la police. Ainsi que toutes les femmes qui l'ont aidée. Accusées. Pendant ce temps-là, l'avocate Gisèle Halimi se bat pour le droit des femmes à disposer de leurs corps. Elle qui vient de signer le « Manifeste des 343 ». Elle fera de ce procès une tribune pour dénoncer une loi profondément injuste. Avec la formidable troupe de la Comédie-Française, Pauline Bureau retrace toutes les étapes de ce procès historique, à commencer par la plaidoirie de Gisèle Halimi. Profs, éducateurs, parents : emmenez vos ados voir ce spectacle indispensable. ● Sarah Gandillot

Hors la loi, mise en scène de Pauline Bureau, au théâtre du Vieux-Colombier, Comédie-Française, à Paris, jusqu'au 7 juillet.



le guide des arts et spectacles

SCÈNE

3 RAISONS D'ALLER VOIR HORS LA LOI

1. Pour l'histoire

Marie-Claire Chevalier, 16 ans, se fait violer par une petite frappe, à peine plus âgée qu'elle. Enceinte, l'adolescente choisit l'avortement clandestin, ce qui lui vaudra de se faire inculper et juger, avec sa mère et les femmes qui l'ont aidée. Cette histoire est vraie. Elle s'est déroulée en France, en 1971. Le « procès de Bobigny », particulièrement médiatisé, jouera un rôle déterminant dans l'adoption de la loi Veil, deux ans plus tard.

2. Pour l'intelligence

Jeune quadra, Pauline Bureau



A. POUPÈNE/VDIVERGENCE

est auteure et metteuse en scène (*Sirènes, Modèles réduits, Dormir cent ans, Mon coeur...*). En s'appropriant le parcours bouleversant de Marie-Claire Chevalier, elle signe l'une de ses plus belles créations. La réussite de celle-ci tient à la façon, subtile, qu'elle a d'articuler la petite et la grande histoire, l'intime et le sociétal, le réel et sa représentation. De l'appartement des Chevalier, des réunions politiques orchestrées autour de Simone de Beauvoir, jusqu'au procès de 1972, Pauline Bureau met en scène le triomphe de l'intelligence et l'Histoire en train de s'écrire.

3. Pour le plaisir

A commencer par celui que provoque le jeu des comédiens. Les plus remarquables : Alexandre Pavloff, mémorable en Michel Rocard, Françoise Gillard (*photo*), qui campe l'avocate Gisèle Halimi, et Martine Chevallier, tour à tour militante féministe, « faiseuse d'ange » et Marie-Claire à 60 ans. Trois stradiivarius au service d'un beau spectacle. **I. H.-L.**

HORS LA LOI

DE PAULINE BUREAU.
À LA COMÉDIE-FRANÇAISE,
PARIS (VI). JUSQU'AU 7 JUILLET.
15/20



CHRISTOPHE RAYMAUD DE L'AGE/HANS LUCAS

Quand la scène se fait prétoire

Qu'est-ce que ce théâtre qui énonce une vérité sans contrepartie possible, sinon un théâtre militant? Est-ce bien le rôle de la Comédie-Française de s'en faire le relais?

Par Jean-Luc Jeener

L'avortement est un sujet grave et celles et ceux qui pensent que sa légalisation pose de terribles problèmes humains ne sont ni des salauds ni des imbéciles... On reste pantois devant le spectacle écrit et mis en scène par Pauline Bureau et on lui conseille fortement d'écrire un livre pour défendre ses convictions puisqu'elle en a de si ancrées. Mais le théâtre, c'est autre chose! C'est montrer des femmes et des hommes

Les comédiens font ce qu'ils peuvent dans une pièce, hélas, terriblement manichéenne.

dans leur complexité, confronter des idées, ne pas désigner les méchants, donner raison à chacun, laisser aux spectateurs la liberté de juger... Bref, tout sauf ce discours didactique et bien-pensant qui nous est infligé ici.

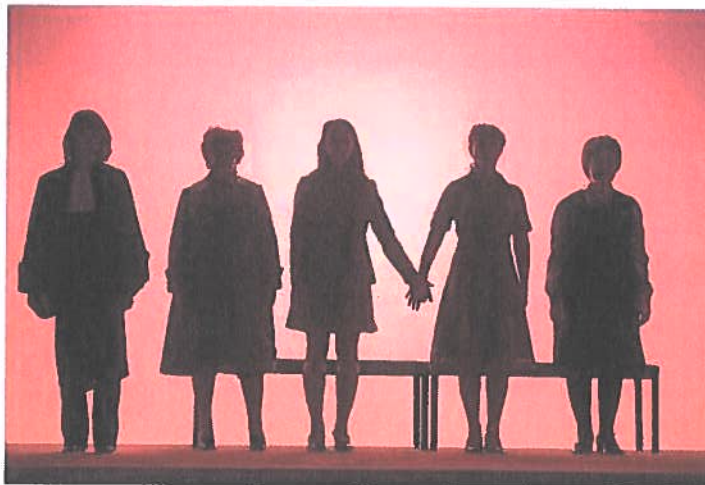
Pauline Bureau nous raconte l'atroce histoire vraie de Marie-Claire Chevalier, violée à presque 16 ans par un petit salopard et qui, incapable d'accepter cet enfant, fut avortée clandestinement puis jugée avec mère et complices par une justice stupide. Ce pourrait être bouleversant, et ça l'est d'ailleurs dans la première partie du spectacle, malgré, déjà, un processus de distanciation qui nous explique, hébêtes que nous sommes, comme si on ne le sentait pas par nous-mêmes, ce qu'il faut en penser. C'est indiscutablement contre-productif, la simple vision du vécu de cette horreur étant mille fois plus efficace que tous les discours.

Mais le pire est à venir dans la deuxième partie: Gisèle Halimi, Simone de Beauvoir, Delphine Seyrig..., on nous refait, sur le plateau, le procès du procès de la pauvre Marie-Claire, mais évidemment totalement à charge. On croirait assister à une de ces émissions de télévision bien-pensante remixée pour le théâtre! Quelle malhonnêteté! Quel gâchis! Et d'autant qu'il y a, au début, des moments très forts et de très bons comédiens comme on en trouve désormais presque toujours quand on se rend dans notre beau théâtre national. Nous, ce qu'on aime, c'est le théâtre, pas les discours! On imagine les cris d'orfraie si le même spectacle dénonçait l'avortement... ●

Hors la loi, de Pauline Bureau,
Vieux-Colombier, Paris VF, 20h30.
Tél.: 01.44.39.87.00.



Avant Veil



EROSTE / USJEPHANE, COLLE

THÉÂTRE

Pour sa première création à la Comédie-Française, Pauline Bureau revient sur le procès de Bobigny (1972), étape majeure vers la légalisation de l'avortement.

Anais
Héluin

La construction du genre en général, féminin en particulier, est pour Pauline Bureau l'objet d'une réflexion de longue date. Depuis *Modèles* (2010), fruit d'une écriture collective, la comédienne et metteuse en scène explore ce riche sujet. Imaginant pour chaque création un processus de travail singulier, elle utilise l'espace scénique afin de dire la grande diversité d'expériences, de trajectoires qu'englobe le mot utilisé pour désigner toute une moitié de l'humanité. Après *Mon cœur* (2017), où elle aborde le scandale du Mediator à travers la figure de la lanceuse d'alerte Irène Frachon, c'est à un combat plus ancien qu'elle s'intéresse dans *Hors la loi*, sa première création à la Comédie-Française. Celui de Marie-Claire Chevalier, qui avorte clandestinement en 1971 à l'âge de 16 ans, et de l'avocate Gisèle Halimi, qui fait du procès de la jeune fille un événement dans l'histoire du droit des femmes.

« Pour toujours j'ai 15 ans. » Dès ces premiers mots prononcés à mi-voix, Martine Chevallier nous plonge dans le passé de sa presque homonyme. De la même génération que son personnage, la comédienne s'est approprié le témoignage recueilli par Pauline Bureau afin de « redonner du vivant à ce qui a été ». D'autant plus librement que son héroïne est tombée dans

un quasi-oubli après le procès de Bobigny, qui met en lumière la violence d'une loi de 1920 encore en application à l'époque, qui faisait de l'avortement un crime, dénoncée peu de temps auparavant par le fameux « Manifeste des 343 », où des femmes déclaraient avoir eu recours à l'interdit. Où elles réclamaient le droit de disposer de leur corps.

Nourri d'un important travail d'entretiens et de documentation, *Hors la loi* prend aussi largement appui sur la sensibilité, sur le vécu des comédiens. Si Pauline Bureau a choisi de s'emparer du procès de Bobigny, c'est d'ailleurs pour la troupe du Français. Afin de « raconter une page de l'histoire des femmes dans ce lieu d'histoire » qu'est la Comédie-Française, dit-elle dans le dossier de presse de *Hors la loi*. Sa pièce a ainsi beau être très documentée, surtout dans la partie du procès où interviennent des figures célèbres du passé telles que l'actrice Delphine Seyrig, Gisèle Halimi ou encore Simone Veil – sa loi autorisant l'avortement est votée deux ans plus tard, en 1974 –, elle ne cesse jamais d'être traversée par une énergie actuelle. Ni de susciter une double réflexion sur les traces laissées par le passé proche évoqué dans la pièce. Et sur la capacité du théâtre à en faire un matériau de questionnement du présent. ■

Hors la loi.
Vieux-Colombier,
Paris 13^e.
01 44 58 15 15.
comedie-
francaise.fr.
Jusqu'au 7 juillet.

- CINÉMA(/CINEMA,58) + MUSIQUE(/MUSIQUE,59)**
+ LIVRES(/LIVRES,60) + SCÈNES(/THEATRE,28)
+ ARTS(/ARTS,99964) + IMAGES(/IMAGES,100296)
+ LIFESTYLE(/VOUS,15) + MODE(/MODE,99924)
+ BEAUTÉ(HTTPS://WWW.LIBERATION.FR/BEAUTE,100215)
+ FOOD(/FOOD,100293)

INTERVIEW

«MONTREZ UNE PERSONNE ORDINAIRE DEVENIR HÉROÏNE CONTRE SON GRÉ»

Par Anne Diatkine (<https://www.liberation.fr/auteur/4252-anne-diatkine>)

— 6 juin 2019 à 18:26

Après «Mon Cœur», sur le scandale du Mediator, l'auteure et metteuse en scène Pauline Bureau présente à la Comédie-Française le captivant «Hors la loi», fruit d'un long travail de recherche autour

d'un autre sujet sociétal : le procès de Bobigny, qui conduisit à l'adoption de la loi Veil sur l'IVG fin 1974.



Claire de La Rüe du Can incarne Marie-Claire Chevalier à 16 ans dans la pièce *Hors la loi* de Pauline Bureau. Photo C. Raynaud De Lage. Hans Lucas

Il semblerait qu'il y ait plus de femmes que d'hommes qui poussent la porte du Vieux-Colombier, à Paris (VI^e), pour aller voir *Hors la loi*, l'enthousiasmant et haletant spectacle de Pauline Bureau pour la Comédie-Française qui retrace le parcours de Marie-Claire Chevalier, cette jeune fille violée à 15 ans et inculpée, avec sa mère, pour avoir avorté. A l'automne 1972, le retentissement de leur procès, dit «procès de Bobigny», lors duquel la jeune fille et sa mère sont défendues par M^e Gisèle Halimi, permettra, deux ans plus tard, l'adoption de la loi portée par Simone Veil autorisant l'IVG, fin 1974.

Faut-il encore aujourd'hui convaincre les hommes qu'il ne s'agit pas d'une affaire de femmes, voire de bonnes femmes ? Usons d'arguments dramatiques. S'il faut se rendre au Vieux-Colombier toutes affaires cessantes, ce n'est pas uniquement parce que la pièce est furieusement d'actualité à l'heure où vingt-deux Etats des Etats-Unis remettent en cause le droit à l'avortement et que la fermeture de nombreuses

maternités en France en réduit l'accès. Mais aussi peut-être parce que Pauline Bureau nous attrape par surprise et qu'il est rarissime et réjouissant de voir ses dogmes ou préjugés esthétiques renversés.

A tous ceux qui estiment que l'engagement au théâtre est peine perdue, que la clarté d'une narration nuit à sa complexité, ou qu'en montrant précisément des casseroles, une chemise de nuit tachée de sang, une cuisine verdâtre, on court le risque de l'illustration, le spectacle de Pauline Bureau est salvateur. Que se passe-t-il pour que les vies de Marie-Claire et de sa mère, Michèle Chevalier, surgissent au présent, avec toutes les incertitudes, la panique, et les choix irrésolus plutôt que comme une page d'histoire dont on connaîtrait l'issue et qu'on revisiterait placidement ?

Ce qu'on voit sur le plateau - grâce notamment à la scénographie d'Emmanuelle Roy, qui fait apparaître dans le cadre d'une fenêtre le surgissement d'images mentales, magnifique usage de la vidéo dont la texture provoque le doute -, c'est avant tout la mémoire comme une matière palpitante et mystérieuse qui habite et questionne. Ce qui emporte l'adhésion, ce sont des acteurs ici tous exceptionnels qui prennent à bras-le-corps leurs personnages, s'amuse à être «pour de vrai» des ados ou des enfants (Claire de La Rüe du Can et Sarah Brannens), ou d'attraper des idiosyncrasies de Delphine Seyrig, Michel Rocard, Simone de Beauvoir sans craindre la ressemblance. Des détails d'une précision extrême - dans le vocabulaire, les costumes, la lumière - permettent de basculer dans le kaléidoscope des années pour revenir à «ici et maintenant», sans aucune confusion.

Ainsi est-il tangible qu'on ne vit pas à la même époque, selon qu'on loge au rez-de-chaussée d'une HLM de Neuilly-Plaisance ou dans les hauteurs d'un petit appartement parisien. Cette distorsion est au cœur du procès. «*Pourquoi puis-je avorter sans être inquiétée, alors que Marie-Claire et sa mère risquent la prison ?*» demande en substance une merveilleuse Delphine Seyrig à la cour. Ce qui se tisse sur le plateau ne sont que des histoires de solidarité avec, au commencement, celle d'une mère célibataire (Coralie Zahonero) qui choisit d'aider sa fille à défier la loi contre ses propres convictions, lesquelles la pousseraient plutôt à élever le bébé, celle d'une voisine (Danièle Lebrun) et d'une

avocate, Gisèle Halimi (Françoise Gillard). Au commencement, donc, il y a une femme d'une soixantaine d'années qui s'avance vers les spectateurs : *«Ça m'est arrivé à moi... Enfin, à un moi qui était moi autrefois. Et ça m'a tant changée que je ne peux même plus savoir qui j'étais avant que ça ne m'arrive.»* Pauline Bureau avait déjà prouvé il y a deux ans, avec *Mon Cœur*, sur le scandale du Mediator(https://next.liberation.fr/theatre/2017/03/16/mediator-le-choeur-du-scandale_1556202), qu'elle savait utiliser les plateaux de théâtre comme un ring. C'est encore le cas ici. Rencontre.

Aviez-vous depuis longtemps l'idée d'écrire une pièce sur le procès de Bobigny ?

J'y ai pensé quand l'administrateur de la Comédie-Française, Eric Ruf, m'a proposé de concevoir un spectacle dans cette salle du Vieux-Colombier. Je trouve qu'elle ressemble à un ventre. J'avais envie de raconter, dans cette institution où peu d'auteurs ont été représentés un moment clé de l'histoire des femmes.

Ce qui est très étonnant, c'est que le nom de Marie-Claire Chevalier passe incognito, alors que son procès est inscrit dans l'histoire...

Plus personne n'avait ses coordonnées. J'ai dû fouiller dans les archives du 9-3. Une passerelle portant son nom avait été inaugurée et à cette occasion elle indiquait dans une interview qu'elle était repartie dans la région où vivait sa mère. J'ai appelé systématiquement tous les Chevalier. Ma surprise, quand j'ai enfin rencontré Marie-Claire, est qu'elle soit si jeune. Alors qu'on a le sentiment qu'il s'agit d'une histoire très ancienne. De voir arriver une femme de 65 ans, qui avait travaillé toute sa vie comme aide-soignante, me ramenait au présent.

La réussite du spectacle tient à ce que l'histoire de Marie-Claire et de sa mère nous parvient comme une histoire non close, où une femme d'aujourd'hui se réapproprie ce qui lui est arrivé.

Partir du récit de Marie-Claire, être au plus proche de ses mots, de ses sensations, a été le point de départ. Je n'aurais pas fait le spectacle sans elle, et si je n'avais pas été intimement concernée. C'est d'ailleurs ainsi que Gisèle Halimi construit sa défense. Elle prend le combat de Marie-Claire et de Michèle en y accrochant sa propre histoire, expliquant durant le procès qu'elle aussi a dû avorter toute jeune. Ce qui m'intéressait, c'est que l'agression sexuelle ne soit jamais nommée, ni par la mère, ni par la fille. Aucune des deux n'a conscience qu'il s'agit d'un viol. A l'intérieur de ce silence, il y a la honte. C'était très important de montrer que même si le cas de Marie-Claire est exemplaire, ce qui a été demandé durant le procès est une loi qui autorise l'IVG sans restriction.

Vous montrez ce qu'on ne voit jamais sur un plateau : le sang de l'hémorragie notamment.

Marie Darrieussecq a écrit un très beau texte où elle remarque qu'on parle toujours de la naissance et de la mort de manière éthérée. On n'en sait rien tant qu'on ne l'a pas vécu. Marie-Claire a failli mourir de l'hémorragie, et non de l'avortement lui-même.

Votre texte provient-il de séances d'improvisation avec les acteurs ?

Pour la première fois de ma vie, je suis arrivée en répétition avec un texte entièrement construit. On n'avait pas le temps d'improviser durant les six semaines de répétition. Heureusement, les acteurs du Français arrivent en ayant des tonnes de suggestions. Il fallait prévoir le moindre déplacement, car on n'a travaillé dans le décor qu'à la toute fin.

D'où viennent les sources du procès ?

Simone de Beauvoir a payé de sa poche une sténo-dactylo qui a tapé les minutes du procès, car elle avait compris qu'il serait historique. On dispose aussi de certains enregistrements. Malgré cela, il y a des questions qu'on a eu du mal à comprendre. Comme quand le président de la séance demande si l'avortement a été pratiqué par la bouche.

Que veut-il dire ?

Le président pensait qu'il était possible d'avorter en plaçant une sonde dans la bouche. Ce sont des hommes qui jugent des femmes, mais ils n'ont pas la moindre idée de leur anatomie.

Pour autant, vous montrez ce qu'on a oublié : à savoir que lors de ce procès, des hommes tels Michel Rocard et Jacques Monod ont témoigné...

Oui. Selon la volonté de Gisèle Halimi, qui avait compris que, pour que le procès ait un retentissement, il fallait des hommes. C'est elle qui a imposé leur présence. On a légèrement retravaillé le témoignage de Michel Rocard, car je voulais qu'on entende le nombre de décès causé par la loi interdisant l'avortement: 5 000 femmes mouraient chaque année, et 250 000 durant la cinquantaine d'années où la loi a sévi.

Reconnaissez-vous votre pratique dans l'appellation «théâtre documentaire» ?

Ce serait du «théâtre documenté» plutôt. Ce qui m'intéresse, c'est d'atteindre l'ossature poétique de toute vie. De montrer comment, contre son gré, une personne ordinaire devient une héroïne. Michèle et Marie-

Claire ont fait preuve d'un courage fou. Elles ont choisi durant le procès de ne pas s'excuser d'avoir défié la loi.

Marie-Claire était-elle étonnée de votre appel ?

Il y a eu du temps avant qu'elle me rappelle. Elle a préféré venir à Paris plutôt que j'aille chez elle. Et au bout de cinq heures, elle m'a dit : «*Je crois que j'ai tout dit.*» Elle savait que quoi qu'on veuille, quand on parle, il y a toujours une mise en scène de la réalité.

Anne Diatkine (<https://www.liberation.fr/auteur/4252-anne-diatkine>)

Hors la loi texte et m.s. **Pauline Bureau** avec les comédiens de la Troupe de la Comédie-Française.

Théâtre du Vieux-Colombier, 75006. Jusqu'au 7 juillet. ([https://www.comedie-](https://www.comedie-francaise.fr/fr/evenements/hors-la-loi18-19)

[francaise.fr/fr/evenements/hors-la-loi18-19](https://www.comedie-francaise.fr/fr/evenements/hors-la-loi18-19))

Cinéma

« Parasite » et autres films de la semaine L'allégorie des inégalités

À voir sans hésitation, la Palme d'or 2019, « Parasite », qui se passe en Corée mais parle de toutes les sociétés occidentales, ou les inégalités se creusent, cela dans un suspense impeccable et souvent drôle, malgré des aspects tragiques. A ne pas négliger, « L'Autre Continent », pour l'émotion d'un amour menacé.

● Dans la sélection de haute volée du festival de Cannes 2019, la palme d'or a fait l'unanimité, même si l'on peut regretter que Pedro Almodovar, avec « Douleur et Gloire », n'ait été récompensé que par l'Internationale de son émouvant interprète, Antonio Banderas.

Sur les écrans français depuis hier, « Parasite », le 7^e film du Sud-Coréen Bong Joon Ho, de retour dans son pays après des productions internationales à budgets conséquents (« Snowpiercer », « Okja »), coche toutes les cases, sur la forme comme sur le fond.

De son scénario à rebondissements, on devrait en dire le moins possible. D'un côté une famille pauvre

qui vit d'expédients dans les bas-fonds de Seoul; de l'autre, sur les hauteurs, des riches (le père dirige une société d'informatique) et leur gouvernante. Bien sûr, les deux familles vont se rencontrer et c'est déjà trop dévoiler que de parler de tragédie. Car Bong Joon Ho intrique étroitement plusieurs genres, manie l'humour noir et le suspense pour une satire sociale qui parle à tous.

L'amour à Taïwan

L'Asie encore, avec « L'Autre Continent », pour une histoire d'amour dont la première partie, lumineuse, se passe à Taïwan. Romain Cogliore, 34 ans, qui signe son deuxième long métrage après « Nos résistances », en 2011, revisite d'une certaine manière le thème de « Love Story ». Mais on est loin du mélo classique, et c'est heureux, avec des particularités, des « bizarreries », même, selon le cinéaste, lequel nous entraîne sur plusieurs pistes à la fois.

Maria (Déborah François, étonnante) et Olivier (Paul Hamy) se rencontrent à Taïwan, où ils guident destouristes en plusieurs langues (lui en parle 14). Quelques réflexions sur



« Parasite », primé à Cannes

la mémoire et le langage plus tard, ils s'aiment. Et puis cela déraile... Le récit chemine par à-coups, parfois à la limite de la vraisemblance, tenant par la force des deux personnages et des acteurs. Difficile de ne pas être touché. En prime, Vincent Pérez, médecin hospitalier sans doute atypique.

Et aussi

Parmi les nouveaux films, « Piranhas », de Claudio Giovannesi, sur les « baby gangs » de Naples, d'après le livre de Roberto Saviano. La réflexion toujours particulière d'Alain Cavalier, qui, dans « Être vivant et le savoir », évoque la fin de vie, à travers son amie l'écrivaine Emmanuelle Bernheim, décédée en mai 2017, et

le film qui il devait tourner avec elle sur la mort du père de cette dernière. Un film suisse, « Les Particules », de Blaise Harrison, sur les phénomènes mystérieux observés par un lycéen qui vit tout près du LHC, le plus grand accélérateur de particules au monde. Côte blockbuster, les superhéros de la semaine dans « X-Men: Dark Phoenix ».

Les amateurs de découverte iront à la Cinémaèque, qui propose jusqu'au 12 juin, la sélection de la Semaine de la critique à Cannes. Dont le prix SACD et Caméra d'or « Nuestras Madres », de César Diaz, sur les victimes de la guerre civile au Guatemala (le 8 juin), et le Grand Prix Nespresso, « J'ai perdu mon corps », de Jeremy Clapin, film d'animation sur une main tranchée qui part à la recherche de son corps (le 9 juin).

Signalons aussi la sortie en DVD de « l'Ordre des médecins » (Pyramide Vidéo), avec de nombreux bonus, dont un entretien avec le réalisateur David Roux, et une rencontre avec Céline Lefèvre, philosophe de la médecine.

Renée Carton

Théâtre

À la Comédie-Française, Le procès de Bobigny



En 1972, une IVG devant la justice

« Hors la loi », de Pauline Bureau : une pièce scrupuleuse consacrée aux événements qui ont abouti au célèbre procès de Bobigny, qui devait conduire à l'adoption de la loi Veil.

● Au centre de la pièce de Pauline Bureau, auteur et metteur en scène d'un très intéressant dossier théâtral sur l'affaire du Mediator, « Mon cœur », il y a deux ans, se tient Marie-Claire Chevallier. Une femme d'aujourd'hui une soixantaine d'années qu'incarne, avec profondeur et densité, Martine Chevallier. Elle est la narratrice, elle se souvient. Elle se souvient d'avoir été une jeune fille de 16 ans, violée et qui, accompagnée par sa mère, avorta. C'était alors « hors la loi ». Elle fut dénoncée par celui-là même qui l'avait abusée. Quatre femmes furent accusées. Du procès de Bobigny, Gisèle Halimi fit un acte décisif qui devait conduire, quelques années plus tard, en 1975, à la loi Veil.

Pauline Bureau a beaucoup de tact et s'appuie sur des interprètes très fins et précis. Dans le rôle de Marie-Claire jeune, Claire de La Rüe du Can est très convaincante, touchante. Elle joue aussi, un moment, une

militante féministe, Danièle Lebrun, dont le nom apparaît lorsque l'on évoque le manifeste des 343, est ici particulièrement engagée, et joue en touches subtiles, composant avec esprit Simone de Beauvoir et jouant l'une des protagonistes du drame Coraly Zahonero est Michèle, la mère de Marie-Claire.

C'est Françoise Gillard qui reprend la grande défense de Gisèle Halimi, remarquable dans sa puissance sans agressivité. La comédienne est d'une finesse, d'une précision bouleversante. Les hommes sont interprétés par deux comédiens de haut talent : Laurent Natrelle, en quatre figures, dont le Pr Jacques Monod, Alexandre Pavloff, trois personnages, dont Michel Rocard. Ils sont parfaits.

C'est un dossier, une plongée éclairante dans le passé proche et un rappel de la lutte des femmes au XX^e siècle. Mais il s'agit bien de théâtre. De jeu. D'émotion et de plaisir de jeu. Sur un propos grave, traité avec loyauté. Armelle Hélot

Comédie-Française, au Vieux-Colombier, jusqu'au 7 juillet. Tel. 01.44.39.87.87, www.comedie-francaise.fr

Air du temps

Fête des pères À la bonne heure

Le 16 juin, c'est donc au tour de celui que l'on oublie un peut trop souvent. Oui, quand il s'agit de sa fête, on lui attribue un rôle mineur, alors que ça n'a pas toujours été le cas. Rendez donc justice à ce père...

● Lip, une des fiertés françaises de l'horlogerie, fabrique toujours ses modèles à Besançon. Notamment l'emblématique Mach 2000 dessinée en 1975 par Roger Tallon (le TGV, notamment), qui a fait entrer le design dans le monde du tic-tac. Voici ce célèbre modèle dans une version « squelette » et automatique vendue 349 € (www.lip.fr)

Laissez éclater la couleur à bout de bras grâce à Skagen, marque (danoise devenue américaine) de montres slim. Des montres typiquement scandinaves dans la sobriété de leur design, mais très très gaies avec leurs coloris empruntés à l'arc-en-ciel, tel cet orange cuivre par exemple. Les modèles colorés Aaren Kulor et Neon (très flashy) sont vendus 99 € sur www.skagen.com et chez les détaillants.

Le papa qui se sent concerné par la protection de l'environnement va adorer les montres espagnoles MAM et plus particulièrement le modèle Plano. Il est très séduisant, avec son design sobre, voire minimaliste. Et, surtout, son boîtier est en bois écoresponsable et son bracelet interchangeable en cuir biologique. 129 € dans les boutiques Altermundi de Paris et sur www.altermundi.com.

Même chez Richemont (Cartier, IWC, Montblanc, Piaget...), on est concerné par l'environnement, qui l'eût cru ? Ainsi la marque Baume, lancée en 2018, des montres fabriquées à partir de matériaux



durables, recyclés et revalorisés, selon les principes d'une économie circulaire. La nouvelle Custom Timepiece Automatic, vendue en ligne, est en outre vraiment personnalisable, puisque son logiciel de configuration ne permet pas moins de 432 combinaisons. Cela pour moins de 800 € (www.baumewatches.com).

Des idées qui font mâle...

La personnalisation, c'est aussi l'affaire de Deejo. Deejo, Kesako ? C'est le couteau du 3^e millénaire, de fabrication française, au design superbe, que les hommes adorent et font glisser dans leur poche pour des utilisations aussi diverses que variées. Il est donc personnalisable à souhait, taille, finition, manche et tatouage de la lame. En vente dans la boutique-atelier du Marais (6, rue des Filles du Calvaire), chez Nature et Découvertes, Au Vieux Campeur... et sur www.deejo.fr.

Les hommes aussi aiment bien prendre soin de leur peau, de leurs cheveux et de leur barbe. Et ce n'est pas une mode éphémère. Pour preuve, le salon Alexandrom, venu en pop-up store aux Galeries Lafayette Haussmann pour quelques mois,

- 1- Lip Mach 2000 squelette
- 2- Baume Automatic
- 3- Modèle Plano de MAM
- 4- La couleur avec Skagen
- 5- Couteau Deejo
- 6- Bomber Pofineur

s'installe définitivement dans un espace ultracompact de 50 m² noir et minéral, un rien new-yorkais. C'est salon coiffeur-barbier est partenaire des plus grandes marques de soins pour homme et propose des bons cadeaux sur mesure 1^{er} étage magasin Homme. Le Bomber, initialement en nylon, développé dans les années 1950 pour les pilotes américains, est constamment remis au goût du jour. Dernière en date à s'amuser avec ce blouson d'aviateur, la marque Pofineur, qui le propose en cuir agneau velours italien. Possibilité de choisir la doublure selon son goût. 595 €, www.pofineur.com.

Gunnar Pettersson



QUARTIERS LIBRES / SPECTACLES

LE THÉÂTRE
DE PHILIPPE TESSON**“HORS LA LOI”,
LE MEILLEUR ET LE PIRE***Une reconstitution passionnante du procès de Bobigny précédée
d'une reconstitution assommante de l'avortement de la victime.*

On n'aura ni l'impudence ni l'imprudence de contester la légitimité et l'opportunité de la mise à l'affiche par le Vieux-Colombier de la pièce de Pauline Bureau *Hors la loi*, consacrée à l'histoire que vécut au début des années 1970 une très jeune fille, Marie-Claire Chevalier, victime d'un viol puis d'un avortement qui fut suivi du célèbre procès de Bobigny en 1972. Cet événement ne fut pas étranger au vote de la loi Veil deux ans plus tard. Une page tragique de l'histoire de nos mœurs, mais dont la conclusion honora les 343 femmes qui par leur témoignage soulevèrent l'opinion et, au-delà, déterminèrent les décisions de la justice et du pouvoir politique. Cette pièce est un hommage vibrant et émouvant rendu à ces femmes, sous la forme – dans sa seconde partie qui dure une heure – d'une reconstitution du procès de Bobigny. Alors pourquoi cette réserve, pourquoi cette formule de précaution comme s'il fallait se justifier d'en parler ? Tout simplement parce que l'auteur nous force à payer le prix du plaisir que l'on prend à cette partie du spectacle d'une première partie insupportable d'ennui, d'inconfort – le chuchotement – et de mauvais goût théâtral. Cette heure-là est consacrée à l'histoire elle-même du viol, de ses circonstances et de l'avortement, relatés dans une scénographie,

**Une dramaturgie
d'un réalisme
outrancier**

une dramaturgie et une reproduction d'un réalisme outrancier indigne d'une émission télévisée de troisième catégorie. Ce contresens est inexplicable.

On l'oubliera pour retenir ce qui résiste : la représentation du procès de Bobigny. Elle est intelligemment conçue. Son intérêt est dans la sélection des témoignages retenus par Pauline Bureau. Ils sont édifiants par leur contenu. Ils composent un témoignage historique, culturel, social et humain passionnant. L'interprétation est évidemment pour beaucoup dans la qualité de ce moment théâtral. On pense notamment au texte de

Simone de Beauvoir que Danièle Lebrun dit avec beaucoup d'esprit, à celui du Professeur Monod, dit par Laurent Natrella, un texte impressionnant de courage sur l'absence de conscience du fœtus, à celui très habile de Michel

Rocard que joue avec beaucoup d'humour Alexandre Pavloff, et évidemment au magnifique témoignage de Gisèle Halimi que l'Histoire a retenu et auquel Françoise Gillard apporte une densité très émouvante. On se gardera enfin d'oublier la présence intermittente sur scène de Martine Chevallier qui joue le personnage qu'est aujourd'hui la victime du viol.

Hors la loi, de Pauline Bureau. Mise scène de Pauline Bureau. Avec Martine Chevallier, Françoise Gillard, Claire de la Rue du Can... Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris VI* (01.44.39.87.00). Jusqu'au 7 juillet.

[Critiques](#) [Focus](#) [Toute petite terreur](#)*Hors la loi*

CRITIQUES THÉÂTRE

Toute petite terreur

Par Pierre Lesquelen

10 juin 2019



DR

« La juridiction du théâtre commence là où s'achève le domaine des lois terrestres » estimait Schiller. Le titre choisi par Pauline Bureau pour sa première collaboration avec la Comédie Française ranime un peu scolairement cette métaphore romantique de la scène mais en performe toute la raison d'être.

Car loin de la vocation purement documentaire de nombreux spectacles qui affrontent la thématique de l'avortement, la metteuse en scène préfère « résumer le fracas » et l'historicise à l'échelle intime et politique, dans cette épopée accueillante qui, grâce à la justesse de ses interprètes et l'intelligence d'une écriture qui ne cède à aucune exacerbation pathétique, constitue l'un des plus beaux spectacles populaires de cette saison.

L'allure « titanesque » de la dramaturgie pouvait au départ inquiéter, la protagoniste sexagénaire (Martine Chevalier) qui évoque sa « petite terreur » perdue n'étant pas sans rappeler la Rose au diamant bleu du film

de Cameron. Mais cette composition mémorielle est dénouée par tant de simplicité et de fluidité, permises entre autres par la belle scénographie pastellisée d'Emmanuelle Roy qui dissémine ingénieusement le jeu entre des diapositives animées, qu'elle n'empêche jamais l'univers du drame et ne lui ôte aucune actualité scénique. La vie que donne involontairement la jeune Marie-Claire (Claire de la Rue du Can), après une nuit violente passée autour d'un vinyle de Johnny, grandit alors dans le crépuscule mortifère de l'automne. Egrenant sous outrance les symboles et les mythologies 70's, Pauline Bureau parvient à raviver dans la première partie du spectacle une superbe tragédie domestique avec un sens très feutré du mélodrame (pouvant rappeler celui de Caroline Guiela Nguyen dans « Saigon »), déridé par la redoutable Micheline Bambuck (infirmière cupide et bourrue que campe là encore Martine Chevalier) et dramatisé par une spatialisation pudique et glaçante de l'intime.

Dans une inflexion très brechtienne, qui substitue à la force édifiante de l'anecdote la vocation analytique du théâtre, la scène se change à vue en tribunal pour égrener les témoignages de proches et d'actif.ves intellectuel.les de la révolution féministe (car la parole est intelligemment donnée à quelques hommes.) On pourrait alors reprocher à Pauline Bureau la valeur didactique de l'exercice, renforcée par la synthétisation éloquente des discours, mais ce qu'elle veut rejouer n'est pas tant l'affrontement entre les militant.es et la juridiction patriarcale (symboliquement reléguée à l'état de voix-off), mais l'émergence balbutiante d'une parole collective. Au-delà d'un droit à une libre disposition du corps, c'est bien l'exigence d'une parole singulière qui se donne à entendre ici, d'une langue organique qui fracasse les « jongs et les censures » comme le prônait Hélène Cixous. Dans l'écoute magnifique que livre Françoise Gillard en fond de scène (incarnant la mythique Gisèle Halimi), dans les silences et les états d'incertitude de cette plaidoirie qui se construit à plusieurs, Pauline Bureau révèle toute sa politique théâtrale. Il ne s'agit plus simplement d'offrir une visibilité historique aux « sans-part » mais de livrer, quitte à en exhiber les coutures, une authentique dramatisation de l'histoire pour que cette « bataille de poissons » nichée dans le « ventre » féminin (comme l'écrivait Duras) convoite les vertus cathartiques et bienveillantes du mythe.

• • • • • • •

0
Shares

INFOS

Hors la loi

Genre : Théâtre

Conception/Mise en scène : Pauline Bureau

Distribution : Alexandre Pavloff, Bertrand de Roffignac, Claire de La Rue du Can, Coraly Zahonero, Danièle Lebrun, Laurent Natrella, Martine Chevalier, Sarah Brannens

Lieu : Comédie Française - Vieux Colombier

A consulter : <https://www.comedie-francaise.fr/fr/evenements/hors-la-loi18-19>



L'ŒIL ET L'OREILLE

Théâtre

Procès de Bobigny

DANS un modeste appartement, Marie-Claire Chevalier, 60 ans aujourd'hui, se souvient. Violée à 15 ans par un camarade de lycée, elle avorte clandestinement. Dénoncée, arrêtée, l'adolescente est accusée de crime avec sa mère, une collègue et la « *faiseuse d'ange* » pour complicité ou pratique de l'avortement.

L'auteure metteure en scène engagée, Pauline Bureau poursuit un théâtre documentaire, basé sur une recherche de témoignages et de documentation, suivie d'un travail d'écriture avant celui du plateau. Après son spectacle *Mon cœur* en 2017 – narration du parcours d'une victime du Mediator –, elle crée, à l'invitation de la Comédie-Française, *Hors la loi*, qui évoque l'histoire du retentissant procès de Bobigny à l'automne 1972.

L'espace privé de l'appartement se transforme en un espace collectif, le tribunal. À la défense, l'avocate féministe Gisèle Halimi décide avec l'accord des inculpées de mener un procès politique de l'avortement. Sa plaidoirie retentit : « *Regardez-vous et regardez-nous. Quatre femmes comparaissent devant quatre hommes... Et pour parler de quoi? De sondes, d'utérus, de ventres,*



Hors la loi, texte et mise en scène Pauline Bureau.
Théâtre du Vieux-Colombier - Comédie-Française
À Paris, jusqu'au 7 juillet 2019 | www.comedie-francaise.fr
Texte de la pièce à paraître aux éditions Actes Sud-Papiers

de grossesses, et d'avortements! Croyez-vous que l'injustice fondamentale et intolérable n'est pas déjà là? Ces quatre femmes devant ces quatre hommes. » Les actrices deviennent porte-parole de ces femmes déterminées, engagées et combattantes. L'histoire individuelle croise la grande Histoire. Deux ans plus tard, la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse est adoptée. *Hors la loi* rappelle qu'à l'heure où la clause de conscience fait débat, face à la menace de certains médecins anti-IVG, la nécessité de rester vigilant s'impose. La pièce invite aussi à garder en mémoire ces paroles de Simone de Beauvoir : « *On exalte la maternité, parce que la maternité est la façon de garder la femme au foyer et de lui faire faire le ménage.* » F. A.



Hors la loi

De et par Pauline Bureau. Durée: 2h10. Jusqu'au 7 juil., 19h (mar.), 20h30 (du mer. au sam.), 15h (dim.), Comédie-Française, Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, 6^e, 01 44 58 15 15. (12-32€)

17 A l'heure où les Etats-Unis menacent le droit à l'avortement, ce spectacle signé par Pauline Bureau est d'utilité publique.

Retour vers un procès des années 70. L'avocate Gisèle Halimi défend la cause de Marie-Claire, jugée pour avoir avorté alors qu'elle a été violée, avec la complicité présumée de sa mère, dans le rôle de la « faiseuse d'ange ». L'histoire, dans ses détails, fait froid dans le dos. Elle sidère d'autant plus que la première partie du spectacle, axée sur la vie de l'adolescente, son insouciance brutalement réduite à néant, la bascule de sa famille dans le cauchemar, tout cela est mis en scène pas à pas, seconde à seconde avec une rare humanité. La force émotionnelle qui se dégage de ce long préambule est telle qu'on a un peu de mal, ensuite, à trouver au prétoire, où s'affrontent thèses progressistes et idées réactionnaires, une identité intense. Mais tout de même, ce n'est pas rien de livrer, en 2019, un spectacle pareil !



CULTURONS NOUS



L'IVG HORS LA LOI

EN CES TEMPS OÙ LE DROIT À L'AVORTEMENT ne va plus de soi, il est indispensable d'aller voir *Hors la loi*. L'histoire est celle de Marie-Claire Chevalier, jeune fille de 16 ans, victime d'un viol à l'été 1971. C'est le procès dit « de Bobigny », dont Marie-Claire a été, avec sa mère et deux de ses collègues, l'une des protagonistes. Toutes inculpées d'avortement illégal ou de complicité, et défendues par l'avocate Gisèle Halimi. Les minutes du procès, dont la retranscription a été possible grâce à Simone de Beauvoir, qui avait payé une sténo pour tout noter,

permettent de faire revivre, en tant que témoins à la barre, Michel Rocard, Delphine

Seyrig, le P^r Jacques Monod, Prix Nobel de physiologie, Claire Saint-Jacques, jeune

femme venue d'un foyer de mères célibataires, celles qui n'avaient pas avorté mais auraient voulu... C'est un théâtre didactique, presque documentaire. Mais c'est aussi, par l'histoire intime qui rencontre la grande histoire, et qui occupe toute la première partie (le viol - le mot n'est jamais prononcé, on parle de « brutalités » - , la grossesse et l'avortement), une tragédie que servent parfaitement les comédiennes et comédiens du Français.

S. Vinson

• *Hors la loi*, texte et mise en scène de Pauline Bureau, Comédie-Française, Théâtre du Vieux-Colombier, jusqu'au 7 juillet 2019.





SCÈNES

HORS LA LOI

THÉÂTRE
PAULINE BUREAU

En 1972, l'avortement, illégal, était passible de sanctions. Dans un subtil jeu entre passé et présent, Pauline Bureau revient sur ce juste combat des femmes.

TT

Depuis neuf ans, l'auteur-metteuse en scène Pauline Bureau s'interroge sur les choix de vie offerts aux femmes. Dans *Modèles* (2010), une scène était frappante. Une jeune femme y racontait le manque d'accompagnement ressenti à l'occasion d'un avortement, alors légal en France depuis trente-cinq ans. Peut-être cette émotion-là contenait-elle en germe son nouveau spectacle, qui remonte au point de bas-

cule du combat féministe le plus important du siècle dernier : le droit d'interrompre une grossesse non désirée.

Nous sommes au début des années 1970, et l'avortement est considéré comme un crime depuis la loi de 1920. Marie-Claire, 15 ans, habite une HLM de la banlieue parisienne quand, par une après-midi d'été, elle est violée par un camarade. Enceinte, elle prend – en compagnie de sa mère, qui l'élève seule avec sa petite sœur – la décision

de ne pas garder l'enfant. L'adolescente a recours à une « faiseuse d'anges ». Dénoncée (par son violeur !), elle se retrouve sur le banc des accusées à l'automne 1972, défendue par Gisèle Halimi, qui vient de créer l'association « Choisir la cause des femmes » avec Simone de Beauvoir. Au cours des deux procès au tribunal de Bobigny, l'avocate part en guerre contre une législation inique. Marie-Claire est relaxée. La loi Veil sera votée deux ans plus tard.

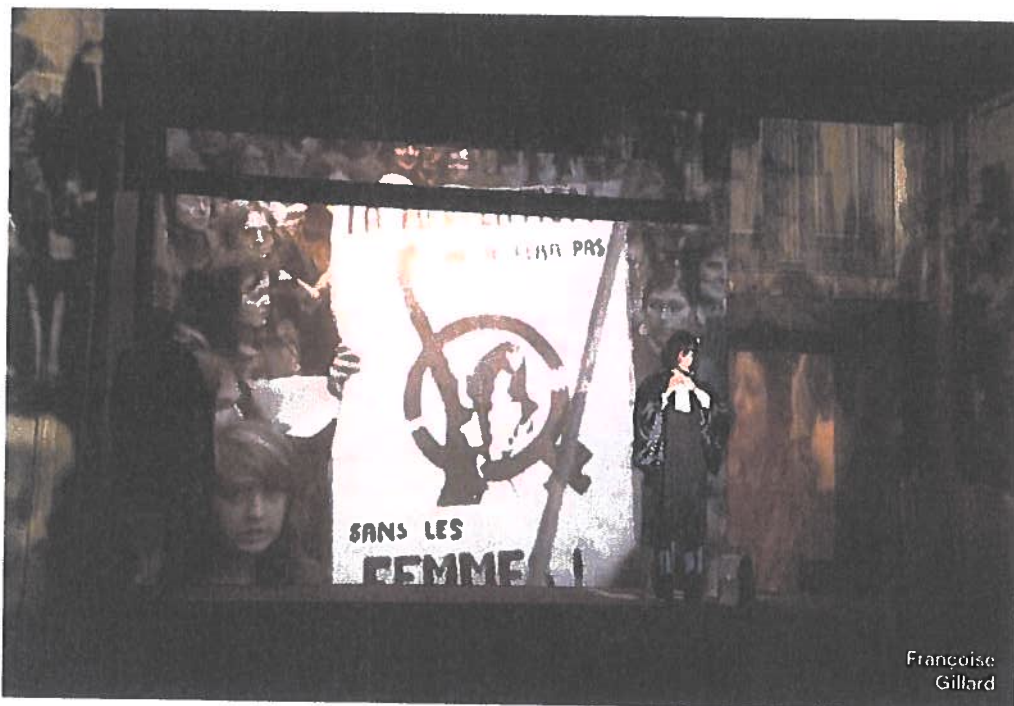
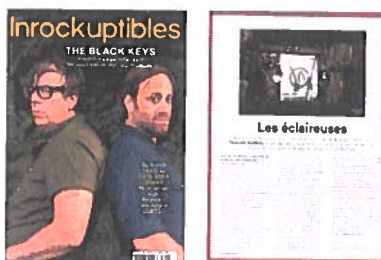
Si le spectacle dessine avec précision (photos d'archives à l'appui) le contexte sociétal de l'époque, il révèle surtout le point de vue intime des protagonistes. « *Pour toujours, j'ai 15 ans* », confie Marie-Claire, quarante-cinq ans plus tard – par la voix de Martine Chevallier, interprète à la tristesse lumineuse. Claire de La Rüe du Can, si juste dans le désarroi, joue la jeune fille qu'elle fut. Pauline Bureau ne nous épargne rien de sa souffrance morale et physique. Le décor passe sans heurts du petit appartement familial à la salle lambrissée du tribunal, où Marie-Claire et ses « complices » répondent aux accusations. Cette construction, appuyée sur les témoignages et les minutes du procès, est efficace. Telle celle déjà expérimentée en 2017 par la metteuse en scène dans un spectacle retraçant le scandale du Mediator. Dans *Hors la loi*, elle avance avec davantage de subtilité encore, trouvant dans la troupe de la Comédie-Française des comédiennes dont elle fait vibrer le registre le plus sensible.

– **Emmanuelle Bouchez**

| 2h | Jusqu'au 7 juillet, Théâtre du Vieux-Colombier, Paris 6^e, tél. : 01 44 58 15 15.

Marie-Claire, 15 ans, jugée pour avoir eu recours à une « faiseuse d'anges » après un viol (Claire de La Rüe du Can).





Françoise Gillard

Les éclaireuses

Scènes

Pourquoi porter aujourd'hui à la scène le "procès de Bobigny" de 1972 ? **PAULINE BUREAU** nous rappelle que la lutte pour le droit à l'avortement fut longue et douloureuse. Et que la vigilance reste de mise.

VUE D'AUJOURD'HUI, L'HISTOIRE DE MARIE-CLAIRE CHEVALIER paraît complètement dingue. Violée à 15 ans par un jeune homme, elle se retrouve enceinte, avorte clandestinement et manque d'y laisser sa peau. Arrêtée avec sa mère et la "faiseuse d'ange", toutes les trois se retrouvent au tribunal. Dingue parce qu'elle est dénoncée par son violeur qui, en garde à vue pour un vol de voiture, récidiviste, négocie sa remise en liberté immédiate en échange de sa dénonciation. Pas une fois le viol ne sera évoqué durant son procès. Et le violeur ne sera jamais inquiété.

On est en 1971, la loi qui interdit l'avortement date de 1920. Son avocate s'appelle Gisèle Halimi. Elle vient de signer le *Manifeste des 343* paru dans *Le Nouvel Observateur* et fait de ce procès, avec l'accord des trois accusées, une tribune politique qui accuse une loi injuste. La vie de la jeune fille, relaxée, ne sera pas une sinécure. Montrée du doigt, insultée, elle se terre longtemps dans le silence.

La pièce, écrite par Pauline Bureau à partir du témoignage de Marie-Claire

Chevalier, qu'elle a rencontrée, et des minutes du procès publiées chez Gallimard sous le titre *Le Procès de Bobigny - Choisir la cause des femmes*, se joue simultanément à deux époques : la restitution du passé et le regard porté aujourd'hui par Marie-Claire sur son histoire cohabitent sur le plateau, scindé en deux espaces superposés. La fenêtre de l'appartement où elle vit avec sa mère et sa sœur laisse apparaître une aire de jeu surélevée où se déroulent plusieurs scènes. Deux actrices interprètent Marie-Claire : Claire de La Rüe du Can l'incarne à 15 ans et Martine Chevallier à 60 ans. La première partie de la pièce nous plonge dans la vie quotidienne d'une mère célibataire (Coralie Zahonero) qui doit faire face à l'adversité et prend le parti de sa fille. Pas de trémolos, ni de grands cris. Juste le courage de réagir et d'affronter l'interdit.

La deuxième partie de la pièce, dévolue au procès, reprend le plaidoirie célèbre de Gisèle Halimi (Françoise Gillard) et éclaire, en quelques chiffres qui font froid

dans le dos, sur l'hypocrisie d'une société qui préfère fermer les yeux sur le nombre de femmes qui meurent suite à leurs avortements clandestins, simplement parce qu'elles n'ont pas les moyens de payer un médecin ou d'aller à l'étranger où l'avortement est légalisé.

Mais là ou la mise en scène fait mouche, c'est dans la galerie de portraits interprétés par une poignée d'acteurs formidables qui jouent plusieurs rôles. Inénarrable Martine Chevallier dans le rôle de Madame Bambuck, l'avorteuse endimanchée, un peu gauche, délectable Alexandre Pavloff imitant Michel Rocard et savoureuse Coralie Zahonero dans la peau de Delphine Seyrig, tous deux témoins au procès. Un théâtre militant et affûté comme une piqûre de rappel sur la fragilité du droit des femmes selon l'époque et les pouvoirs politiques en place. **Fabienne Arvers**

Hors la loi texte et mise en scène Pauline Bureau. Jusqu'au 7 juillet, Théâtre du Vieux-Colombier, Paris 13^e



L'avortement « Hors la loi » ou le procès théâtral d'une « loi d'un autre âge » ¹⁴⁵ⁿ²

Le droit à l'avortement n'est pas une source d'inspiration fréquente pour les dramaturges et même pour les artistes en général. Pauline Bureau, qui avait déjà adapté et mis en scène une affaire politico-juridique, celle du scandale du Médiateur, s'est saisie magistralement du procès dit de Bobigny de 1972 pour rappeler qu'il y a moins de 50 ans une « loi d'un autre âge » s'appliquait aux femmes, les condamnant à risquer leur vie dans la clandestinité, jusqu'à ce qu'après les juges, le législateur fasse évoluer la loi qui ne peut être que la « représentation d'une société à un instant donné ».

Si de nombreuses questions liées aux droits fondamentaux des femmes sont traitées au théâtre et dans l'art en général, la question de l'avortement fait l'objet d'un silence assourdissant. La photographe Laïa Abril en collaboration avec Médecins sans frontières lui avait néanmoins consacré fin 2018 à la Maison des métallos, un travail photographique couplé à l'exposition de matériels divers utilisés pour procéder à des avortements clandestins, pour mieux dénoncer les violences physiques et psychologiques faites aux femmes et leurs « complices » décidant de mettre fin à une grossesse¹. Si en littérature de fiction, l'on trouve un certain nombre d'évocations d'avortements², l'histoire de Marie-Claire Chevalier et le procès dit de Bobigny n'avaient inspiré qu'un téléfilm³ et une expérience théâtrale⁴ avant la création de *Hors la loi* dans la salle du Vieux-Colombier de la Comédie française.

Après avoir porté seule en scène *L'Événement*, le texte si marquant de l'écrivaine Annie Ernaux, une des multiples victimes de la loi⁵, la remarquable sociétaire de la Comédie française, Françoise Gillard, est passée du côté de la défense en endossant le rôle de Gisèle Halimi dans la nouvelle création de Pauline Bureau qui a choisi individuellement tous les autres comédiens du Français pour *Hors la loi*. L'auteure et metteuse en scène avait déjà marqué les esprits

avec *Mon cœur*, sa précédente pièce relevant du théâtre documentaire ou du théâtre « documenté » comme elle préfère définir son travail, créée en 2017 et en tournée depuis, qui lui avait permis de dénoncer le scandale du Médiateur.

Hors la loi traite du procès dit de Bobigny, qui a eu lieu en novembre 1972, en s'appuyant sur l'histoire concrète qui l'a précédé et engendré, c'est-à-dire un épisode de la vie de Marie-Claire Chevalier, qui aurait justement dû n'être qu'un épisode de sa vie, mais a changé le cours de sa vie. Marie-Claire est violée par l'un de ses amis, qui niera les faits mais la dénoncera – pour échapper à des poursuites dans le cadre d'une arrestation pour vol de voiture – après qu'elle ait eu recours, à l'aide de sa mère à une « faiseuse d'ange », pour un avortement clandestin – qui aurait pu être pratiqué par un médecin à un tarif quatre fois supérieur.

Marie-Claire, sa mère, une collègue et l'avorteuse sont inculpées devant le tribunal correctionnel de Bobigny en novembre 1972. En effet, depuis la modification en 1923 de la loi du 31 juillet 1920⁶, les avortements sont devenus des délits – pour qu'ils ne soient plus jugés en cours d'assises considérées comme trop clémentes.

L'avocate Gisèle Halimi et de nombreuses personnalités comme Simone de Beauvoir vont faire de ce procès une tribune avec l'association *Choisir (la cause des femmes)*, dont la première action médiatique avait été la publication le 5 avril 1971 dans le *Nouvel Observateur* – après que *Le Monde* et *France soir* aient refusé – du *Manifeste des 343*, rédigé par la philosophe et signé par 343 personnalités médiatiques, des lettres, du spectacle déclarant avoir déjà avorté et réclamant le droit à la contraception et l'avortement libre.

1) <http://www.maisondesmetallos.paris/2018/07/12/on-abortion>

2) Par exemple, *Les Palmiers sauvages* de Faulkner, *Le Chœur des femmes* et *La Vacation* de Winckler M., *Instrument des ténèbres* de Huston N., *Vivre après* de Gordimer N.. Au cinéma, seul Chabrol C. s'était inspiré en 1988 de l'histoire de la dernière avorteuse guillotinée en 1943 dans *Une affaire de femmes*. Il faut signaler aussi la dénonciation de la loi de 1920 par le chanteur Antoine en 1966.

3) Film de Luciani F. de 2006, avec Bonnaire S. dans le rôle de la mère dont le prénom a été changé, et Grinberg A. dans celui de Halimi G.

4) <http://www.groupepedes20theatres.fr/wp-content/uploads/2018/10/RECONSTITUTION-JOHN-CORPORATION.pdf>

5) L'adaptation dans le cycle des *Singulis*, au studio de la Comédie française en 2017 sera reprise en 2020. L'avortement clandestin est également la première scène de *Les armoires vides*, premier roman (1974) d'Ernaux A.

6) L'incrimination existait dans le Code pénal depuis 1810. La loi de 1920 la renforce et qualifie la contraception de provocation à l'avortement, lequel est considéré comme un infanticide. Sous Vichy, une loi de 1942 assimile l'avortement à un crime contre la sûreté de l'État.

Le procès d'une femme sert donc à faire le procès d'une loi, un procès politique dénonçant une loi d'un autre âge créant une inégalité sociale criante. Se succèdent à la barre tant les intéressées, que des personnalités du monde du spectacle – comme l'actrice Delphine Seyrig jouée par Coraly Zahonero en plus du rôle de la mère –, du monde scientifique – notamment le Prix Nobel de médecine Jacques Monod joué par Laurent Natrella –, du monde politique – seuls Michel Rocard alors président du PSU et Aimé Césaire avaient accepté de témoigner – et du monde des lettres. La pièce reprend la substance et des mots vibrants de la véritable plaidoirie de Gisèle Halimi. Elle répète après en avoir persuadé Marie-Claire et sa mère sacralisant l'œuvre du législateur – « Mais la loi c'est la loi » – que la loi n'est pas immuable, que la loi c'est simplement « la représentation de la société à un instant donné. Elle peut bouger, évoluer ». L'évolution des mœurs, des connaissances scientifiques doit évidemment être accompagnée par le législateur pour en l'espèce poser le principe que les femmes ont le droit de disposer d'elles-mêmes, de disposer de leurs corps.

Au terme de ce procès historique exposant une inégalité criante entre les sexes, mais aussi entre les classes sociales, Marie-Claire est relaxée, la mère est reconnue coupable et condamnée à 500 francs avec sursis – ce qui est de fait symbolique puis-qu'elle encourait une peine de 5 ans d'emprisonnement – et l'avorteuse à 1 an d'emprisonnement avec sursis. Ce jugement clément a préparé le terrain dans l'opinion publique à l'adoption de la loi voulue par le gouvernement Giscard d'Estaing et portée par la ministre de la Santé, Simone Veil, autorisant l'interruption volontaire de grossesse, adoptée le 17 janvier 1975.

Une référence est faite à cette suite du combat à la fin de la pièce de Pauline Bureau, par la succession rapide d'images vidéo. Il faut saluer la scénographie très efficace, à la fois réaliste – le sang –, cinématographique – la fenêtre

sur cour – et poétique – laissant une juste place aux silences – qui fait entrer le spectateur dans l'intimité du foyer d'une famille – de la cuisine où se retrouvent la mère célibataire et ses filles, aux toilettes en passant par la chambre laissant entrevoir un bout du lit –, puis dans un tribunal épuré où se succèdent les témoins et les interventions de Gisèle Halimi interrompues par les voix *off* des juges du tribunal. Une tranche de vie et une tranche d'Histoire se déroulent conjointement, parallélisme renforcé par le double regard de Marie-Claire, une jeune fille délicatement incarnée par Claire de la Rue du Can, et une femme d'une soixante d'années – jouée par Martine Chevallier – qui fait partager, souvent en bord de plateau, son ressenti intime.

On ne peut nier le chemin parcouru sur le plan juridictionnel⁷ et législatif au jour où se joue la pièce en France et en dépit d'une revendication plus fréquente de la clause de conscience⁸, mais l'on sait combien le droit des femmes à disposer d'elles-mêmes et de leur corps est fragile ou encore nié dans de nombreux États sur tous les continents⁹. Pauline Bureau semble s'être saisie du sujet au bon moment et répond ainsi justement au constat d'Annie Ernaux dans *L'Évènement* : « le paradoxe d'une loi juste est presque toujours d'obliger les anciennes victimes à se taire au nom de « c'est fini tout ça » si bien que le même silence qu'avant recouvre ce qui a eu lieu »...



Hors la loi, Théâtre du Vieux Colombier

x Brigitte Engwerend coll'CI

Emmanuelle Saulnier-Cassia

Professeure de droit public, UVSQ – Paris-Saclay

7) Le Conseil d'État a reconnu que le père ne peut s'opposer à la volonté de la mère (31 octobre 1980, *Lahache*) ; la Cour de cassation a jugé que les femmes disposent d'un droit subjectif à disposer de leur corps (17 novembre 2000, *Perruche*).

8) La clause de conscience, qui peut être utilisée par le corps médical, ne doit pas aboutir à empêcher une femme d'avorter. Le délit d'entrave à l'avortement (comprenant la désinformation) est passible de 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende

9) V. l'étude de législation comparée sur l'IVG du Sénat, 2017, LC 280.

Infos

- Hors la loi de Pauline Bureau

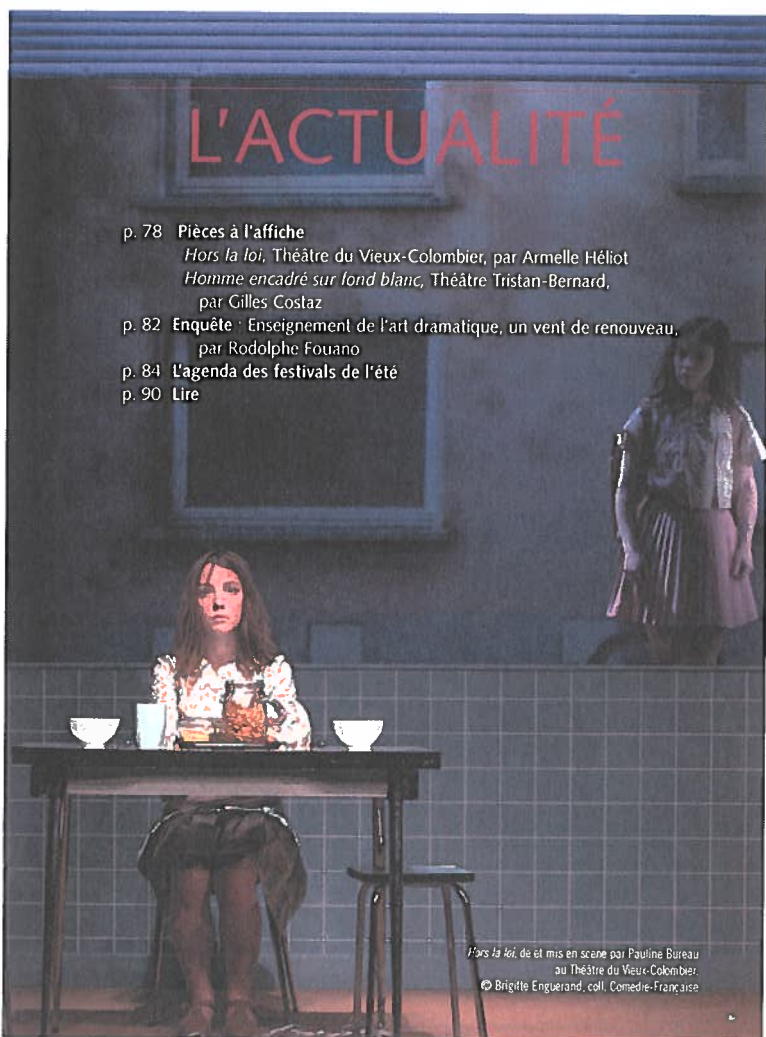
Théâtre du Vieux-Colombier, 21 rue du Vieux-Colombier, Paris 6^e – jusqu'au 7 juillet 2019.

- Conversation avec Françoise Gillard, Laurent Natrella et Coraly Zohanero, comédiens, sociétaires de la Comédie française dans *Droit en scène* : www.radio.amicus-curiae.net

L'Avant-Scène Théâtre

L'ACTUALITÉ

- p. 78 Pièces à l'affiche
Hors la loi, Théâtre du Vieux-Colombier, par Armelle Héliot
Homme encadré sur fond blanc, Théâtre Tristan-Bernard,
par Gilles Costaz
- p. 82 Enquête : Enseignement de l'art dramatique, un vent de renouveau,
par Rodolphe Fouano
- p. 84 L'agenda des festivals de l'été
- p. 90 Lire

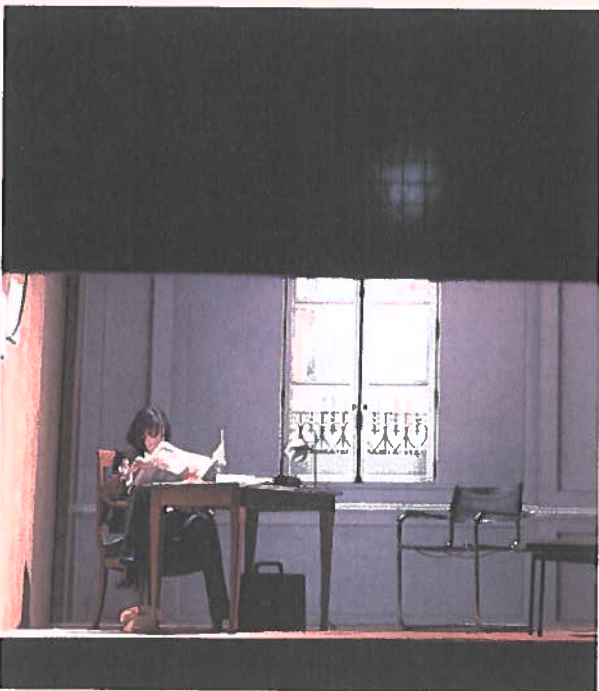


Hors la loi, de et mis en scène par Pauline Bureau
au Théâtre du Vieux-Colombier.
© Brigitte Enguerand, coll. Comédie-Française

Hors la loi

Pauline Bureau

Témoigner pour l'Histoire



Hors la loi, de et mis en scène par Pauline Bureau au Théâtre du Vieux-Colombier. © Brigitte Enguérand, coll. Comédie-Française

Au Vieux-Colombier, la troupe de la Comédie-Française s'est engagée avec ferveur dans une pièce très particulière. Loin de toute fiction, *Hors la loi* rappelle les événements ayant conduit à l'adoption de la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG), en 1975. L'action reprend le drame d'une jeune fille de 16 ans. Violée par un camarade, Marie-Claire Chevalier avait, avec le soutien vigilant de sa mère, été conduite à avorter, geste alors puni par la loi. Elle avait été dénoncée par l'abuseur. La pièce revient sur le procès retentissant ayant eu lieu à Bobigny en 1972. Il fut marqué par une plaidoirie puissante de Maître Gisèle Halimi qui contribua à la prise de conscience sociale et politique du problème.

Pauline Bureau, l'autrice et metteuse en scène, choisit souvent ses sujets dans la réalité française. Il y a deux ans, elle avait évoqué avec une précision implacable, mais sans renoncer à l'étoffe théâtrale d'une véritable pièce, l'affaire du Médiateur révélée par le Docteur Irène Frachon. Ce fut *Mon cœur*. Fine et sensible, Pauline Bureau parvient à échapper à toute rigidité démonstrative pour offrir aux comédiens des partitions riches et nuancées dans lesquelles la vérité est toujours tressée d'émotion.

Pour *Hors la loi*, elle a choisi une construction en flashes-back. Elle a poussé son investigation au-delà de la lecture de livres, du visionnage de documentaires, l'affaire ayant même inspiré un film. Pauline Bureau est allée à la source. Elle a dialogué avec Marie-Claire Chevalier, aujourd'hui âgée d'une soixantaine d'années, et en fait la narratrice. Martine

Chevalier l'incarne avec sa densité, sa précision de jeu et on ne sait quoi de mélancolique. C'est Claire de La Rue du Can, longue et déliée, qui est la toute jeune adolescente jetée dans une tourmente dramatique, mais entourée d'adultes aimantes, de femmes engagées dans la vie et dans des combats essentiels. Des films d'actualité viennent éclairer le propos. On rappelle également ce « Manifeste des 343 », des femmes témoignant qu'elles avaient, un jour, avorté. Parmi les noms que l'on découvre, projetés sur le mur de la salle, celui de Danièle Lebrun qui joue notamment, avec conviction et esprit, Simone de Beauvoir, et l'une des protagonistes, Madame Duboucheix. Elle avait signé par solidarité. La mère de Marie-Claire, Michèle, est incarnée par Coraly Zahonero, profonde et humaine, composant aussi Delphine Seyrig, comédienne sophistiquée et militante féministe décidée. Françoise Gillard est Gisèle Halimi et reprend l'offensive et courageuse plaidoirie qui marqua les consciences. Nulle agressivité, mais l'énergie d'une combattante ayant compris que le temps était venu de réveiller la société. Appelé comme témoin, le professeur Jacques Monod, prix Nobel de médecine, est porté par un Laurent Natrella idéal qui attise la puissance de cette pensée. Alexandre Pavloff creuse un Michel Rocard convaincu. Ils jouent d'autres personnages, parfaits. On saluera Martine Chevalier, profonde dans ses métamorphoses, artiste combattante, unique.

Armelle Héliot

Théâtre du Vieux-Colombier,
jusqu'au 7 juillet 2019.
Texte à paraître chez Actes Sud-Papiers.

The New York Times

THEATER REVIEW

Putting 'Hiroshima Mon Amour' Onstage

Two adaptations of works by the writer Marguerite Duras are playing as one-woman shows in Paris.

By **Laura Cappelle**

June 27, 2019

PARIS — When the film “Hiroshima Mon Amour” was released 60 years ago, the French author Marguerite Duras was still relatively unknown. Directed by Alain Resnais, the meditation on love, war and destruction earned Duras an Oscar nomination for best original screenplay. She became one of France’s most original 20th-century writers, and the spare intensity of her prose continues to be imitated.

While “Hiroshima Mon Amour” was never intended for the stage, it is one of two Duras adaptations currently playing in Paris. The other, “L’Homme Assis dans le Couloir” (“The Man Sitting in the Corridor”), was first written as a short story around the same time as “Hiroshima,” although Duras extensively reworked it for publication in 1980. Both works center on morally ambiguous characters, as often with Duras.

The directors Gabriel Garran and Bertrand Marcos have refashioned “Hiroshima Mon Amour” and “L’Homme Assis dans le Couloir” as one-woman shows. Still, watching Fanny Ardant and Marie-Cécile Gueguen, it is hard to believe their roles originated with the same author. While Ms. Gueguen is sultry in Mr. Garran’s take on “L’Homme Assis,” Ms. Ardant captivates with understated sensuality in “Hiroshima.”

On paper, the two works share a darkly erotic charge. “You kill me. You do me good,” the unnamed heroine, an actress, repeats like a mantra in “Hiroshima Mon Amour.” She has a short-lived affair with a Japanese man while on set in Hiroshima; their conversations over 36 hours form the bulk of the film and the stage adaptation. “L’Homme Assis,” meanwhile, explores a violent, fetishistic sexual encounter, and has been regarded by many as pornographic.

Read today, it is first and foremost a stylish, provocative literary piece. Duras manages to be explicit without being crude: The man’s genitals, for instance, are only ever alluded to (though in French they are given female pronouns, a droll touch). The atmosphere is

thick with existential tension. The violence is disturbing, yet explicitly consensual. In the end, we're left to wonder if the woman is dead.

Mr. Garran's production, presented at Les Déchargeurs, doesn't do much to convey the text's subtleties, unfortunately. In the 1980 version, Duras introduces an unnamed narrator who watches the action and makes it seem more like the depiction of a voyeuristic fantasy than reality. Mr. Garran's version starts with the sound of a typewriter and shows Ms. Gueguen writing at several points, but mostly it asks her simply to embody the central female character.

Both Mr. Garran and Ms. Gueguen overdo the character's sensuality in a way that makes the text look like soft porn designed for the male gaze. Ms. Gueguen unbuttons her dress, caresses her breasts, spreads her legs with her back to the audience and points a mirror at her crotch. One interlude involves red lighting and nightclub music; when her character is being hit in the face, Ms. Gueguen writhes prettily.

It's a far cry from "Hiroshima Mon Amour," arrestingly presented by Bertrand Marcos and Ms. Ardant at the Théâtre des Bouffes Parisiens. Mr. Marcos's directorial debut came with a 2013 production of Eduardo Pavlovsky's "The Death of Marguerite Duras," so he is no stranger to the writer. His adaptation of her screenplay is effective, and wisely shortens the descriptions of Hiroshima, which were accompanied in the film by images of the city after the nuclear catastrophe.

Ms. Ardant is alone onstage, in a black dress, with a single chair. The 70-year-old actress, best known internationally for her work with François Truffaut and English-speaking films including Franco Zeffirelli's "Callas Forever," is the object of special affection in France. Her voice — deep, velvety, slightly raspy — is instantly recognizable, and she brings a welcome level of sophistication to Duras's allusive style, which she has tackled in multiple stage productions over the years.

There is a bleak, dangerous subtext to even the most erotic moments in "Hiroshima Mon Amour." (The academic Leslie Hill once published a book about Duras under the title "Apocalyptic Desires.") Its female central character reminisces about a defining episode in her life: a forbidden relationship with a German man in Nazi-occupied France. In the film, Emmanuelle Riva has her head forcefully shaved as punishment after the Liberation.

Ms. Ardant undergoes no such ordeal, but she captures the text's blend of pain and pleasure with beautiful economy. The Japanese man is heard only in voice-over in Mr. Marcos's production, and is played by Gérard Depardieu, who worked on several films with Duras and became a friend. Her style is alive in "Hiroshima Mon Amour": Ms. Ardant's performance alone would make for a definitive audiobook, if anyone was inclined to record it.

Duras's "refusal to moralize sexuality," as Mr. Hill put it, means her work often resists black-and-white feminist interpretations, but she was a fierce advocate of women's rights. In 1972, she was one of the signatories of the "Manifesto of the 343," a letter published in the magazine *Le Nouvel Observateur* calling for the legalization of abortion in France. Alongside Simone de Beauvoir and Catherine Deneuve, in order to bring about change Duras admitted publicly to having illegally had an abortion.



Martine Chevallier, left, and Claire de La Rüe du Can in “Hors la Loi,” directed by Pauline Bureau at the Théâtre du Vieux-Colombier/Comédie-Française. Brigitte Enguerand

The letter and the struggle for abortion rights in France are at the heart of a new play, “Hors la Loi” (“Outlaw”), written and directed by Pauline Bureau for the Comédie-Française. Staged at the troupe’s second venue, the Théâtre du Vieux-Colombier, it manages to be true to history and affecting without seeming purely didactic.

The production focuses on the story of Marie-Claire Chevalier, a teenage girl who had an illegal abortion after being raped, and was denounced to the police by her aggressor. The ensuing trial, in 1972 in Bobigny, a suburb of Paris, became a famous test case for abortion rights advocates.

Those court proceedings are recreated in “Hors la Loi,” but Ms. Bureau also interviewed Ms. Chevalier and zooms in on her personal story, from her working-class childhood to the aftermath of the trial. Claire de La Rüe du Can plays the 16-year-old Marie-Claire, who is barely able to speak when questioned, with a beautiful sense of repressed pain.

The play’s human impact hinges on another performance: that of Martine Chevallier, who plays Marie-Claire at the age of 60. She appears throughout “Hors la Loi” to contextualize the story, and has the last word in a heart-rending monologue. Ms. Chevalier was acquitted while her mother got a suspended sentence, yet the older actress explains that after the news cycle moved on, she was shunned, forced to drop out of school, and carried the trauma of the trial for decades. That’s the cost of a story that became history — one that needs to be told.



■ Hors la Loi

[Une leçon de vie]

texte et mise en scène Pauline Bureau,
avec les comédiens du Français

Vieux-Colombier, 21 rue du Vx-Colombier
75006 Paris, 01 44 58 15 15, jsq 7/07

Après le scandale du Mediator qu'elle traite dans *Mon cœur*, Pauline Bureau s'intéresse à d'autres victimes de la société dans *Hors la Loi* : les femmes empêchées de disposer de leur corps librement jusqu'à la Loi Veil de 1974. C'est le procès d'une jeune fille et de trois femmes l'ayant aidée à avorter qui va faire basculer l'Histoire. Marie-Claire Chevalier a 16 ans quand elle est violée par un camarade et se retrouve enceinte de lui. Sa mère va alors tout faire pour l'aider à avorter avec le peu de moyens dont elle dispose. Le procès qui s'ensuit va se transformer en procès politique sous la houlette de l'avocate Gisèle Halimi. L'opinion publique, les artistes, les politiques, les intellectuels vont défiler à la barre... La proposition de Pauline Bureau est toute en sensibilité, tenue de bout en bout par d'excellents comédiens, et nous plonge de par la précision des détails au cœur des années 70 où malgré le corsetage de la société, la parole était libre : l'occasion de découvrir ou redécouvrir avec émotion les interventions de Delphine Seyrig, Simone de Beauvoir, Michel Rocard, Jacques Monod. Une grande leçon d'histoire et surtout de vie..

Hélène Chevrier



CRITIQUES WEB

www.etoffedessonges.com

Pays : France

Dynamisme : 0



Hors la loi : récit humaniste d'un procès mythique



Allez-y si vous aimez :

- Le théâtre engagé dans son temps
- Les grandes troupes

N'y allez pas si vous n'aimez :

- Les reconstitutions historiques
- Le réalisme

Hors-la-loi, première collaboration de Pauline Bureau avec la Comédie Française au Théâtre du Vieux-Colombier est un succès, applaudi à tout rompre par une salle émue de vivre sur scène le combat pour la défense des droits de la femme à l'avortement. Dans la lignée de son bouleversant spectacle Mon cœur où elle racontait la saga du mediator avec beaucoup de justesse, la metteuse en scène mêle les histoires personnelles de Marie Claire, mineure ayant avorté illégalement après un viol en 1971, et sa mère, inculpée elle aussi, avec la grande histoire de leur procès en 1972 à Bobigny, devenu un événement politique. **Un moment intime et délicat, autant que public et vertigineux par l'avancée des droits de la femme qu'il représente.**

Après avoir été violée, Marie-Claire Chevalier se retrouve enceinte à seize ans et demande à sa mère de trouver une solution pour ne pas le garder. Sa mère Michèle modeste employée de la RATP fait appel à une « faiseuse d'ange » Micheline Bambuck avec l'aide de sa voisine. Elles se font arrêter par la police sur dénonciation du violeur, et confient leur défense à Gisèle Halimi. Avec le consentement des accusées, l'avocate saisit l'occasion pour en faire un procès politique dénonçant la loi de 1920 en appelant à la barre une série de personnalités : Michel Rocard, Simone de Beauvoir, l'actrice Delphine Seyrig, le biologiste et prix Nobel Jacques Monod...

Le parti pris de Pauline Bureau est résolument réaliste : la scène s'ouvre sur une cuisine des années 70, laissant entrevoir les chambres de Michèle Chevalier d'un côté et de ses filles de l'autre, en même temps que la salle de bain avec des toilettes bien visibles. La pièce entre dans l'intimité de ces femmes aux revenus modestes. Pauline Bureau choisit de commencer le spectacle par la perspective de Marie-Claire, âgée, qui se remémore les événements qui ont bouleversé sa vie. Comme dans Mon cœur avec l'affaire du mediator, **elle se place du côté d'une victime, donnant à vivre avec moult détails le quotidien de ses personnages.** Jupes plissées et chemises à fleur, élastique et cartables, disque de Johnny : tout est daté, dans l'époque comme dans la jeunesse de Marie Claire. Le drame est terrestre, palpable, des nausées de Marie Claire au sang de l'avortement sur sa chemise de nuit.

www.etoffedessonges.com
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Après cette première partie tout en sentiments personnels, la pièce bascule dans un autre monde, le bureau en bois de Gisèle Halimi. Les grandes figures féministes y débattent en jeans, cigarette à la main, après la signature du manifeste des 343 personnalités femmes avouant publiquement avoir avorté. Quel contraste avec Michèle et Marie Claire Chevalier ! Voir le nom de Danièle Lebrun, qui joue magnifiquement les rôles de Simone de Beauvoir et de la voisine dans la pièce, s'ajouter à la liste des signataires émeut, comme un lien entre le présent et un passé pas si révolu. Le dernier acte est consacré au procès. **Chacun des témoignages reçus à la barre amène une pièce du puzzle.** Michel Rocard en fait un combat socialiste, dénonçant une législation qui ne s'applique qu'aux pauvres, les plus riches allant se faire avorter à l'étranger. Pour Simone de Beauvoir, c'est un combat féministe, la femme restant cantonnée à la maternité. Le biologiste Jacques Monod introduit la notion de conscience d'un être, de sa fin et de son début. Quant à Delphine Seyrig, elle étale magnifiquement l'hypocrisie d'une société qui sait, où l'avortement se pratique facilement chez les riches. **Quel combat et quelle opiniâtreté face à des juges dépassés !** Les images d'époque projetées sur le décor donnent toute la dimension historique de l'événement. Comme toujours, **les acteurs de la Comédie Française sont impeccables, justes. Leur jeu sobre sert parfaitement le propos.**

Hors la loi émeut autant par l'histoire personnelle dramatique de Marie Claire dont l'enfance a été brisée, placée malgré elle au cœur d'un tourbillon médiatique, que par le courage de ces femmes qui se sont battues pour faire changer une loi qu'elles trouvaient profondément injuste. **Pauline Bureau réussit l'exploit de nous faire vivre toutes les dimensions de cette histoire déterminante pour le droit des femmes aujourd'hui. Une pièce nécessaire, à ne pas manquer.**

Hors la loi, de et mis en scène par Pauline Bureau au [Théâtre du Vieux-Colombier](#) du 24 mai au 7 juillet 2019. Suivez l'étoffe des Songes sur [Twitter](#), et consultez la [sélection de spectacles à venir](#) !

blogs.mediapart.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Page 1/3

[Visualiser l'article](#)

Pauline Bureau « hors la loi » au théâtre, pour une conscience citoyenne

Pour sa première création à la Comédie-Française, Pauline Bureau écrit une pièce à partir du « procès de Bobigny », dont les répercussions ont, en 1975, contribué à l'adoption de la loi Veil*.



© Brigitte Enguérand

Nous sommes en 1972. C'est l'été. Le bac se prépare. Marie Claire à 16 ans. Il y a les fêtes entre copains. Le hula hoop tourne en rythme sur ses hanches insouciantes. Un soir, le copain de confiance devient prédateur. Il la viole. Elle tombe enceinte. Elle avorte dans la clandestinité. Échappe à la mort. Comble d'ironie le violeur dénonce Marie Claire, sa mère et la faiseuse d'anges à la police française. Elles sont accusées de complicité. Elles risquent de la prison ferme. Gisèle Halimi est avocate. A onze ans, elle a fait une grève de la faim pour arrêter de servir ses frères. En 1971, elle vient de signer le manifeste des 343. L'avocate, Marie Claire et sa mère, vont remettre la loi en question.

Marie Claire a aujourd'hui 60 ans, mais depuis ses 16 ans, la terreur est toujours lovée au fin fond de sa pensée. Sans qu'elle soit dans un ressentiment grandiloquent, sa peur lui confère une sobre lucidité. Pauline Bureau, par son écriture citoyenne, donne de la force à ce qui vient du souvenir du personnage. C'est là que l'auteure touche juste. Les choses sont dites, mais pas jugées. Il y a dans *Hors la loi* du politique théâtral et vice versa. Alors la catharsis s'opère naturellement. D'où l'importance du théâtre sociologique dans l'œuvre de Pauline Bureau. Son regard donne un point de vue, qui tourne en orbite, autour de la politique dans l'espace expansif du théâtre. Son propos dramatique est pensé pour que le public reçoive l'intériorité profonde du personnage qui de ce fait libère notre empathie. Marie Claire, héroïne anonyme est face à l'Histoire, elle



[Visualiser l'article](#)

prend part à l'action et en paye un prix fort. La lumineuse Daniel Lebrun peut en témoigner, comme signataire des 343 : « *pour les risques, on s'en moquait complètement ! Il faut dire que la notoriété nous a protégées, j'avais un nom, semble-t-il suffisant, pour ne pas avoir d'ennui. Mais certaines filles en ont eu, elles se sont fait insulter, ont eu des problèmes dans leur travail, avec la police... Après le procès, qui a été très médiatique, les insultes n'ont fait qu'empirer* ».

La liberté des hommes ne s'arrête-t-elle pas où commence celle des femmes ?

Certes, nul n'est censé ignorer la loi. Mais cette autorité, que prescrit l'État, est une domination qui, pour être juste, doit toujours revoir sa copie. En 1920 l'homme, qui n'entendait rien en matière de contraception et d'avortement, interdisait à la femme le droit de disposer de son corps librement. La femme était donc implicitement opprimée. Cette interdiction fut remise en question. Elle a trouvé son épilogue en 1975, avec la promulgation de la loi Veil en 1979, et son évolution sans limite de temps. La liberté des hommes ne s'arrête-t-elle pas où commence celle des femmes ? Car *Hors la loi* c'est aussi une page de l'Histoire des femmes, nous dit Pauline Bureau dans l'entretien qu'elle accorde, pour le dossier de presse, à Chantal Hurault : « *Cinq mille femmes mouraient chaque année à cause de cette loi interdisant l'avortement. Durant la cinquantaine d'années de son existence, cela fait plus de deux cent cinquante mille femmes* ». Pauline Bureau nous raconte et rend hommage à deux cent cinquante mille mortes, à travers l'histoire de Marie Claire : les hontes, les violences, les deuils, avec une histoire vraie, sans jamais la simplifier. Elle met sur le plateau des héroïnes qui sont ses contemporaines. Cette histoire des femmes se joue : « *autour de ces accusées ayant accepté de faire de leur vie un symbole, autour de l'engagement de Gisèle Halimi, autour de la détermination des nombreuses personnalités venues témoigner : le prix Nobel de médecine Jacques Monod, l'homme politique Michel Rocard ou, dans la lignée du Manifeste des 343, la comédienne Delphine Seyrig* ».

À la suite du choc théâtral de « *Mon cœur* », qui met en scène l'affaire du Mediator, Pauline Bureau remet sa conscience citoyenne au service d'une théâtralité civique, pour et avec les citoyennes et citoyens anonymes comme Marie Claire, ou bien célèbres comme Simone de Beauvoir, Gisèle Halimi, Delphine Seyrig etc. Pauline Bureau sait aussi que son médium est un art. Alors, avec tout son talent, sans nous mettre au banc pédagogique, elle nous intéresse sans nous plonger dans l'ennui, qui est le diable au théâtre pour Peter Brook.

Le théâtre de Pauline Bureau est une réflexion qui examine le fond et la forme dans une perspective d'espace ou se joue l'histoire. Pour le fond, ce qui est dit est sociétal. Pour la forme sa manière est artistique, avec Emmanuelle Roy magicienne de la scénographie qui prolonge la pensée de l'auteure par l'image, mise en lumière par Bruno Brinas. Une vision qui nous donne de l'avant-scène au lointain, une succession de plans, ambiance Tennessee Williams, à la façon « *fenêtre sur cour* » d'Alfred Hitchcock : « *Pour raconter cette histoire au plateau, j'avais besoin d'une circulation très concrète. (...) J'avais envie d'aborder concrètement cet endroit de honte passé sous silence, que l'on voit un lit, un bout de toilette. Nous avons travaillé avec Emmanuelle Roy, qui crée la scénographie, sur la transformation de l'appartement au fur et à mesure du spectacle. (...) Nous accordons une vraie importance au hors-champ dans l'appartement mais aussi durant le procès* ».

Pour l'incarnation des personnages, Pauline Bureau est très précise : « *J'écris avant tout pour des actrices et des acteurs que j'ai rencontrés et avec qui il y a eu un lien immédiat, fort. Ce sont leurs visages, leurs corps qui me guident. La pièce ne serait pas du tout la même sans eux. Par exemple, ma rencontre avec Martine Chevalier il y a presque un an m'a donné envie d'écrire les personnages de Marie-Claire à 60 ans* ». Cela se voit sur la scène. Martine Chevalier, coryphée sublime, sans le masque de la tragédie, nous met dans le présent émotionnel. Daniel Lebrun, nous impressionne avec son personnage de Simone de Beauvoir.

blogs.mediapart.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Page 3/3

[Visualiser l'article](#)

Françoise Gillard, sans effet de manche, trouve la justesse de l'avocate Gisèle Halimi. Coraly Zahonero porte en elle, le combat déterminé d'une mère et la truculence de Delphine Seyrig. Alexandre Pavloff nous donne un agréable et surprenant Michel Rocard. Comme toujours, les comédiennes et comédiens du français nous ravissent par leur jeu. Et le lien immédiat dont parle Pauline Bureau, a fait de *Hors la loi* un rendez-vous avec le public qui a ovationné, avec force bravos, cette convaincante et utile représentation citoyenne. Car, si *Hors la loi*, nous rappelle que les femmes ont le droit de choisir de donner la vie ou non. Nous savons qu'aujourd'hui encore l'avortement est toujours remis en question, par des populistes de tous genres. Comme tout récemment aux États-Unis où la justice bloque une loi anti-avortement dans le Mississippi.

* Loi Veil

HORS LA LOI de Pauline Bureau

Scénographie : Emmanuelle Roy
Costumes : Alice Touvet
Lumières : Bruno Brinas
Vidéo : Nathalie Cabrol
Musique originale et son : Vincent Hulot
Maquillages et coiffures : Catherine Saint-Sever
Dramaturgie : Benoîte Bureau
Assistanat à la mise en scène : Sabrina Baldassarra

Mise en scène Pauline Bureau

Avec : Sarah Brannens, Martine Chevallier, Claire de la Rue du Can, Bertrand de Roffignac, Françoise Gillard, Danièle Lebrun, Laurent Natrella, Alexandre Pavloff, Coralie Zahonero

Comédie-Française Vieux-Colombier

<https://www.comedie-francaise.fr/fr/evenements/hors-la-loi18-19>
Du 24 MAI au 7 JUILLET 2019

"Hors la loi" : un spectacle magistral et indispensable



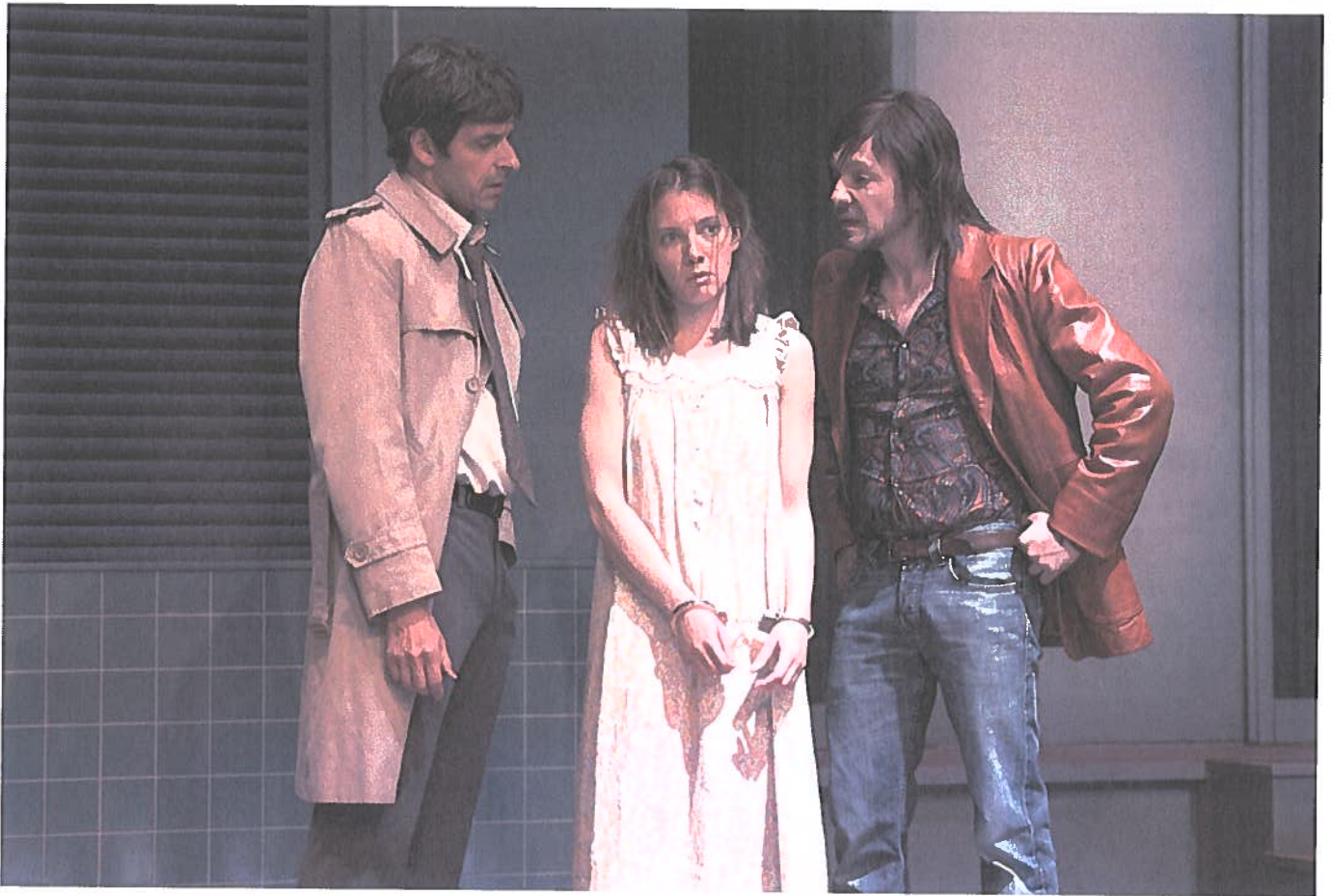
H  l  ne Kuttner
27 mai 2019



   Brigitte Engu  rand

Pauline Bureau, jeune metteur en sc  ne, signe une cr  ation   blouissante    partir du proc  s de Bobigny de 1972, celui d'une gamine de 16 ans accus  e avec sa m  re d'avoir subi un avortement. En quelques sc  nes qui m  lent l'intime et le politique, avec des actrices bouleversantes, elle retrace le fil de ce proc  s, l'intervention de Gis  le Halimi ainsi que d'autres t  moins de l'  poque. Un spectacle fort, historique, et surtout indispensable aujourd'hui pour conna  tre les combats pour la libert   des femmes.

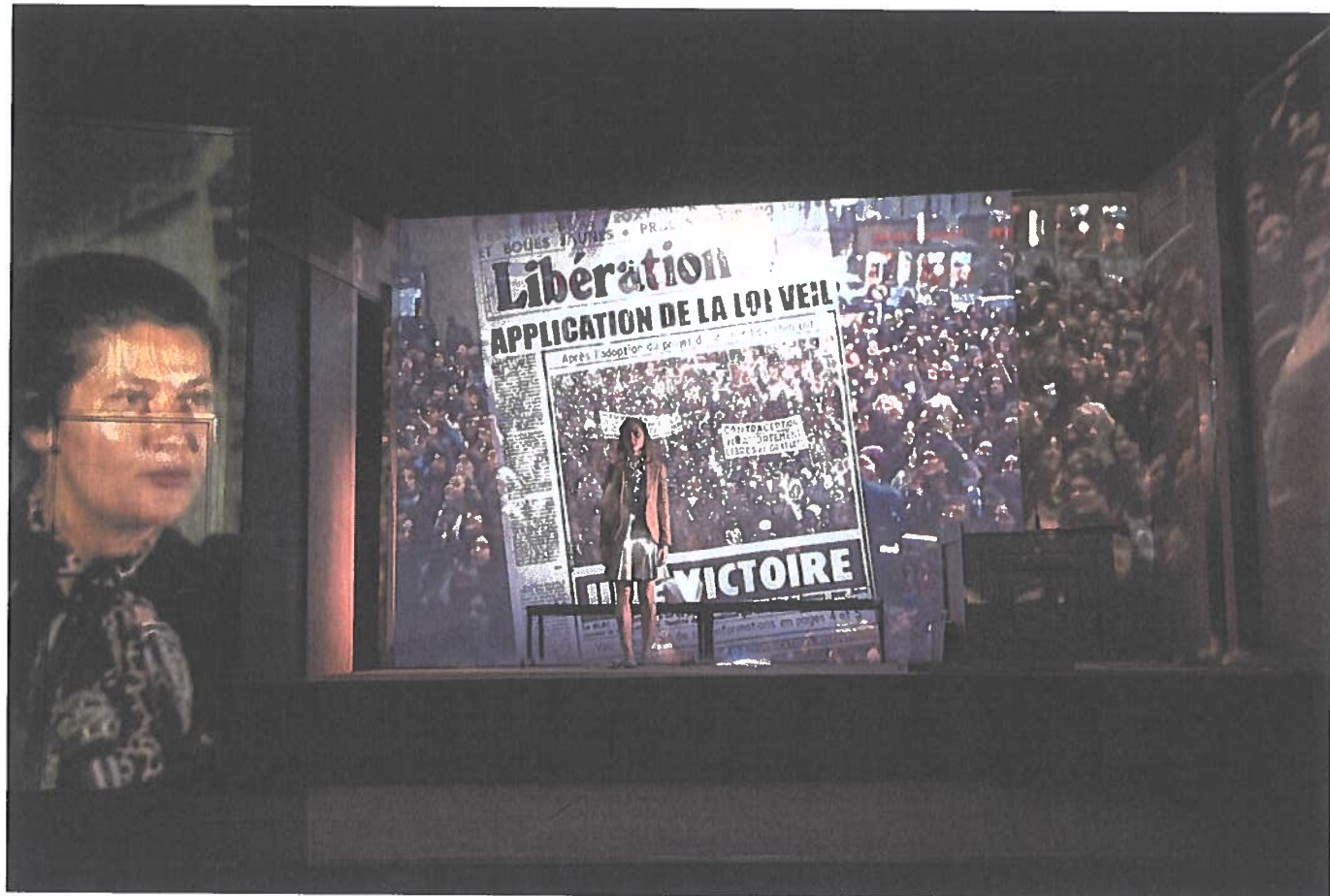
Le choc d'un traumatisme



© Brigitte Enguérand

Marie-Claire Chevalier a 15 ans en 1971 quand elle sort avec un garçon qui la viole. À l'époque, elle vit avec sa mère qui travaille à la RATP et sa petite sœur dans un petit appartement parisien. Elle va au collège mais cette soirée passée avec un copain à écouter un disque se transforme vite en traumatisme : malaises, nausées, fatigue, le médecin qui la visite découvre vite qu'elle est enceinte. Rapidement, elle et sa mère décident qu'il faut interrompre cette grossesse dans une période de pénalisation de l'avortement. Mais on les dénonce, et commence alors un procès retentissant, qui va faire couler beaucoup d'encre, celui de Bobigny où intervient la célèbre avocate Gisèle Halimi qui profite de l'occasion pour faire le procès d'une loi injuste pour les milliers de femmes françaises passées, certaines en y laissant leur vie, par cet acte dangereux et clandestin.

Une mise en scène magistrale



© Brigitte Enguérand

Pauline Bureau a écrit un texte de théâtre remarquable, après avoir réalisé une enquête auprès de nombreux témoins de l'époque, interrogeant l'héroïne et sa mère et lisant des rapports du procès de l'époque. Elle a eu la formidable idée de dédoubler Marie-Claire avec deux actrices, la première, l'héroïne aujourd'hui, incarnée par Martine Chevallier, qui raconte son histoire, derrière Claire de La Rue du Can qui joue l'héroïne jeune. Dans un espace également dédoublé, qui s'ouvre sur l'appartement, gris pastel, lui-même s'ouvrant sur la rue au dehors, les personnages apparaissent et disparaissent par effraction, de manière cinématographique, en imprimant chaque image comme un tableau vibrant d'émotion. Coraly Zahonero joue la mère qui élève modestement et seule ses deux filles, alors que Danièle Lebrun est une voisine compatissante et débrouillarde qui fait appel à Madame Bambuck, campée de façon saisissante par Martine Chevallier.

Musique du cœur

Musique du cœur



© Brigitte Enguérand

La bande musicale de Vincent Hulot ponctue chaque tableau et ménage un suspense émotionnel intense, dont le tragique éclate avec le viol. Puis, dans la seconde partie du spectacle, c'est la reconstitution du procès de Bobigny dans le contexte brûlant du "Manifeste des 343" femmes qui ont avoué avoir avorté, dont Delphine Seyrig et Simone de Beauvoir, jouées également par les mêmes comédiennes. Françoise Gillard est Gisèle Halimi, celle qui orchestre de manière magistrale la révolte des femmes, face à Laurent Natrella (le président du tribunal), Bertrand de Roffignac (le procureur) et Alexandre Pavloff (Michel Rocard). Mais les comédiens sont multiformes et jouent plusieurs personnages dans un maelstrom haletant, nous plongeant dans une prise de conscience salutaire : celle de femmes qui, depuis les années 1920, étaient passibles de prison pour avoir voulu disposer de leur corps. Avec fougue, mais aussi une délicatesse et une tendresse infinies, le spectacle de la jeune metteur en scène nous raconte cela. L'intime et la souffrance de personnes bafouées, manipulées, soumises, souvent en raison de la pauvreté de leur condition, à une loi qui était criminelle et profondément injuste. Les actrices, toutes formidables, rendent hommage à ce combat repris ensuite par Simone Veil en offrant cette histoire bouleversante au public aujourd'hui.

Hélène Kuttner

Théâtre

"Hors la loi" : ces femmes qui ont ébranlé le carcan machiste

Par Jack Dion

Publié le 28/05/2019 à 18:00

Au Théâtre du Vieux-Colombier, Pauline Bureau met en scène "Hors la loi", centrée sur le procès de Bobigny qui débouchera sur la loi autorisant l'IVG. Où l'on (re)découvre un grand moment de la lutte féministe.

Sans le procès de Bobigny de 1974, il n'y aurait peut-être jamais eu, deux ans après, la loi Veil autorisant l'IVG. De cette épique époque, on a retenu les noms des femmes célèbres qui osèrent monter au front de la contestation, envers et contre les dogmes d'une pensée claquemurée, en publiant le « Manifeste des 343 », une liste de 343 femmes qui s'accusaient du délit d'avortement. Mais il ne faudrait pas oublier le courage de toutes ces femmes anonymes qui firent éclater le scandale de leur condition, qui osèrent témoigner à rebours des conventions dominantes et des mœurs ancestrales. Avec la pièce intitulée *Hors la loi*, Pauline Bureau leur rend un hommage amplement mérité.

Le personnage central s'appelle Marie-Claire Chevalier (Martine Chevallier). On la découvre d'abord telle qu'elle est aujourd'hui, âgée de 60 ans, mais marquée à jamais par ce qui lui est arrivé en 1971. Elle vivait alors avec sa mère (Coralyn Zahonero), employée de la RATP et sa sœur (Sarah Brannens), partageant son temps entre sa famille et l'école, son petit appartement et ses copains.

Il suffira d'un soir pour que sa vie bascule. Un de ses potes, Daniel, la viole après lui avoir fait écouter le 33 tour d'une idole naissante nommée Johnny Hallyday. La jeune Marie-Claire (Claire de La Rue du Can) plonge alors dans un double drame : le viol plus la grossesse.

Que faire ? Pour la mère, pas question que sa fille se mette des fers aux pieds alors qu'elle sort à peine de l'enfance. Avec l'accord de Marie-Claire, elle fait ce que

faisaient alors toutes les femmes qui n'avaient pas les moyens d'avorter en relative sécurité médicale : elle s'adresse à une « faiseuse d'ange », comme on disait, une dame pratiquant l'avortement clandestin à domicile, aux risques et périls de la jeune fille. Cette dernière s'en sortira, sauf qu'elle sera dénoncée et se retrouvera aussitôt pris dans les filets de la police, qui traquait les avortées anonymes comme si elles étaient de redoutables malfaiteurs.

Alors entre en scène Gisèle Halimi (Françoise Gillard). La célèbre avocate s'était déjà fait connaître durant la guerre d'Algérie. Elle est l'une des signataires du « Manifeste des 343 ». Elle propose à la famille traumatisée de défendre sa cause en transformant le tribunal en salle d'accusation contre la loi interdisant l'avortement. Elle demande à Marie-Claire Chevalier et à sa mère d'assumer leur choix, ce qu'elles feront sans hésiter, malgré la pression morale de l'époque. Elle fait défiler à la barre des personnages étrillant les tabous, à commencer par Simone de Beauvoir (Danièle Lebrun). Elle plaide pour la libération des femmes, pour leur droit de choisir en toute conscience. Elle obtiendra satisfaction, preuve que dans certaines circonstances, on peut escalader des montagnes paraissant inaccessibles et faire triompher des causes apparemment perdues.

Pauline Bureau, connue pour prôner un théâtre engagé, mène sa barque en tenant la barre d'une main ferme, comme à son habitude. Elle ne cherche aucune fioriture qui détournerait l'attention. La scénographie est sobre, qui permet de passer de l'appartement à la salle de tribunal. La première partie de la pièce, celle où se joue le drame, manque un peu de rythme, surtout en comparaison de la seconde, lors de la reconstitution du procès, quand Gisèle Halimi entre en scène. Les applaudissements qui montent de la salle, où l'on note une présence inhabituelle de jeunes femmes, attestent d'un succès mérité. Il est des combats qui impriment le respect. Encore faut-il savoir les restituer sur une scène de théâtre dans toute leur complexité sans tomber dans le prêchi-prêcha larmoyant. Avec Pauline Bureau, ce risque n'existe pas.

>> *Hors la loi*. Texte et mise en scène Pauline Bureau. **Théâtre du Vieux-Colombier** jusqu'au 7 juillet.

/ critique / Hors la loi, au cœur du combat des femmes libres

29 mai 2019 / dans À la une, Paris, Théâtre / par Stéphane Capron



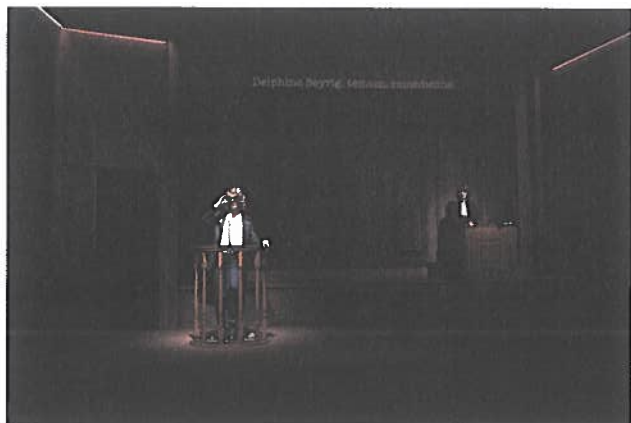
Claire de La Rüe du Can © Brigitte Enguérand, coll.CF

Après *Mon cœur* sur le scandale du Médiateur, Pauline Bureau réalise avec la troupe de la Comédie-Française au Vieux-Colombier, un spectacle magistral autour du Procès de Bobigny sur l'avortement. Un hommage émouvant à la liberté des femmes, au moment où un peu partout dans le monde, de nouvelles voix s'élèvent pour remettre en cause ce droit.

Rarement un public aura été autant bouleversé à l'issue d'une représentation. Des gens pleurent, des couples – souvent jeunes – restent assis enlacés, les adolescents quittent le Vieux-Colombier sans faire de bruit, sonnés par l'intensité du spectacle de Pauline Bureau, certainement le plus dense émotionnellement de cette saison théâtrale. L'autrice et metteuse en scène met tout son talent au service d'une grande cause qui a fait avancer le droit des femmes, et que certains voudraient remettre en cause.

“Je n'ai pas oublié la douleur” dit Marie-Claire Chevalier adulte qui traverse le spectacle sous les traits de l'incroyable sociétaire honoraire, **Martine Chevalier**. Comment l'oublier ? Marie-Claire a tout juste 16 ans lorsqu'elle tombe enceinte en 1971, violée pendant l'été par un garçon de son âge. Marie-Claire fond en larmes lorsqu'elle annonce sa grossesse à sa mère. **Claire de la Rüe du Can, au jeu tout en finesse, plonge la salle dans un effroyable chagrin**. Marie-Claire ne souhaite pas conserver l'enfant. Sa mère la protège et met tout en œuvre pour la faire avorter dans la clandestinité. Pauline Bureau fait ressentir la douleur par une incroyable mise en scène tout en lenteur et en silence, portée par des comédiennes remarquables.

L'histoire de Marie-Claire a été médiatisée par le procès de Bobigny en octobre et novembre 1972. La jeune fille et sa mère ont été soutenues par l'association féministe « Choisir » présidée par Simone de Beauvoir. Gisèle Halimi devient l'avocate des deux femmes et des autres accusées du procès ; leur voisine et l'avorteuse. Pauline Bureau fait le choix radical dans la deuxième partie d'une mise en scène frontale. **Françoise Gillard, magistrale dans la peau de Gisèle Halimi**, et les accusées s'adressent directement au public, témoin direct du procès. Derrière lui résonnent les voix du Président et de l'avocat général. 4 femmes dans le prétoire face à 4 hommes de lois.



Coraly Zahonero et Françoise Gillard © Brigitte Enguérand, coll.CF.jpg

Le spectacle formidablement bien écrit et documenté (Pauline Bureau s'est appuyée sur le témoignage de Marie-Claire Chevalier mais aussi sur la plaidoirie de Gisèle Halimi et les minutes du procès éditées chez Gallimard) est le reflet de la société française en 1972. Les femmes se structurent, montent au créneau. Le Nouvel Observateur publie la pétition des 343, dont la comédienne Danièle Lebrun était signataire. Elle aurait pu incarner son propre rôle sur scène, elle apparaît sous les traits de Simone de Beauvoir. Gisèle Halimi fait comparaître à la barre Michel Rocard alors député socialiste qui prépare une proposition de loi (**Alexandre Pavloff**), le prix Nobel Jacques Monod (**Laurent Natrella**), mais aussi la comédienne Delphine Seyrig (**Coraly Zahonero**). Une reconstitution d'une force saisissante au plus proche de la réalité de l'époque avec le rappel de chiffres glaçants. Entre les années 20 et les années 70, pendant l'instauration de la loi interdisant l'avortement, 250 000 femmes sont mortes en France.

Le procès de Bobigny a contribué à la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse en France. De 518 condamnations pour avortement en 1971, on est passé à 288 en 1972, puis à quelques dizaines en 1973. Avant que n'arrive à l'Assemblée Nationale la loi Veil en 1975 sur l'IVG. Ce spectacle est d'utilité publique au moment où partout dans le monde, y compris en France, certains voudraient revenir sur ce droit acquis par les femmes.

Stéphane CAPRON – www.sceneweb.fr

Hors la loi de Pauline Bureau

avec

Martine Chevallier, Coraly Zahonero, Alexandre Pavloff, Françoise Gillard, Laurent Natrella, Danièle Lebrun, Claire de La Rue du Can

Texte et mise en scène : Pauline Bureau

Scénographie : Emmanuelle Roy

Costumes : Alice Touvet

Lumières : Bruno Brinas

Vidéo : Nathalie Cabrol

Musique originale et son : Vincent Hulot

Maquillages et coiffures : Catherine Saint-Sever

Dramaturgie : Benoîte Bureau

Assistanat à la mise en scène : Sabrina Baldassarra

Durée: 2h05

Vieux-Colombier

Du 24 MAI au 7 JUILLET 2019

HORS LA LOI



Article publié dans la *Lettre* n°480 du 29 mai 2019



Pour voir notre sélection de visuels, cliquez [ici](#).

HORS LA LOI. Texte et mise en scène Pauline Bureau. Avec Martine Chevallier, Coraly Zahonero, Alexandre Pavloff, Françoise Gillard, Laurent Natrella, Danièle Lebrun, Claire de la Rue du Can, Sarah Brannens, Bertrand de Roffignac.

Depuis toujours, elles avortaient en secret, prenant le risque de mourir plutôt que d'affronter la honte et la mise au ban de la société. Depuis la loi de 1920, quelque deux cent cinquante mille d'entre elles passèrent de vie à trépas dans l'indifférence générale. Jusqu'au jour où, pour échapper à la prison pour vol, un scélérat préféra dénoncer la jeune fille de 15 ans qu'il avait violée. L'avortement clandestin était, pour les deux inspecteurs qui prirent sa déposition, bien plus croustillant qu'un vol de voiture. Le voyou recouvra la liberté et c'est la jeune fille qui passa devant la justice.

Elle s'appelait Marie-Claire Chevalier. À soixante ans, elle évoque la terreur qui ne l'a jamais quittée, tapie à l'intérieur d'elle-même. Elle remémore l'adolescente qu'elle était en 1971, dans la tourmente de cet avortement qu'elle requit en pleine conscience. Elle ne voulait pas de cet enfant. Sa mère, mère célibataire, ne voulait pas non plus que sa fille vive ce qu'elle avait vécu. Une course contre la montre s'engagea alors, la solidarité féminine se mit en route et une « faiseuse d'anges » exécuta l'acte, heureusement sans conséquence dramatique pour l'adolescente.

Un très grand mal pour un très grand bien ? Gisèle Halimi en tête, les femmes s'emparèrent de l'histoire de Marie-Claire, descendirent dans la rue et, avec l'appui de quelques citoyens sensés, ouvrirent la voie à la loi Veil.

Pauline Bureau a conçu la pièce en deux parties, de la funeste rencontre de Marie-Claire avec son violeur aux derniers mots de la célèbre plaidoirie de Gisèle Halimi.

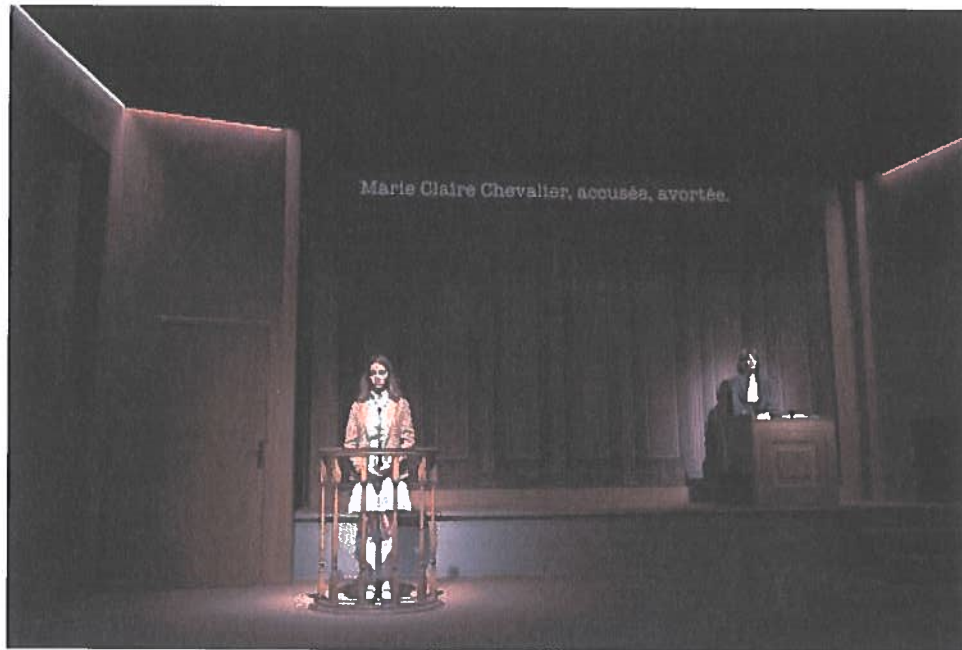
La première plonge au cœur du logis de Michèle Chevalier, cette employée à la RATP qui élève seule ses deux filles. Elle est lente la descente aux enfers brillamment restituée par Martine Chevallier, Marie-Claire à 60 ans, Coraly Zahonero, la mère, Claire de la Rue du Can, Marie-Claire à 16 ans et Sarah Brannens, Martine, la petite sœur. Les événements, comme les sentiments disséqués, donnent la juste mesure de la lourde décision, de l'attente insupportable, de la douleur et du sang, de toute l'angoisse mêlée à la détermination que vivent durant des semaines la mère et sa fille, aidées par une voisine bienveillante et des relations discrètes. Le décor et la dramaturgie sont particulièrement efficaces.

À l'émotion palpable de cette séquence, succède celle glaciale du commissariat et du tribunal de Bobigny où prévenue et complices doivent répondre de leur acte. Pauline Bureau laisse alors la place à l'aspect juridique de l'affaire, à l'Association Choisir, au Manifeste des 343 femmes, aux témoignages de Simone de Beauvoir, Delphine Seyrig, Michel Rocard et du Professeur Monod, sans oublier celui bouleversant de cette ouvrière de 18 ans, reléguée dans un foyer sordide pour « filles-mères » pour avoir gardé l'enfant.

Ensemble, ils firent fléchir la justice et permirent la genèse d'une loi. Les 2h10 de cette représentation passent comme un souffle. *M-P.P. Comédie-Française - Théâtre du Vieux-Colombier 6e.*

Hors la loi, texte et mise en scène de Pauline Bureau, à La Comédie Française – Le Vieux Colombier

Mai 29, 2019 | Commentaires fermés sur Hors la loi, texte et mise en scène de Pauline Bureau, à La Comédie Française – Le Vieux Colombier



© Brigitte Enguérand, coll.CF

fff article d'Isabelle Blanchard

Pauline Bureau écrit une pièce à partir du « procès de Bobigny » et notamment une partie de la plaidoirie de Gisèle Halimi, dont les répercussions ont contribué à l'adoption en 1975 de la loi Veil, et également à partir d'entretiens avec Marie-Claire Chevalier devenue adulte. C'est un travail documentaire didactique totalement assumé qui revient sur un pan de notre Histoire proche.

La pièce se déroule en deux actes, tout d'abord la vie personnelle de Marie-Claire Chevalier, en famille avec sa mère et sa petite sœur dans un petit appartement parisien, puis le viol, l'avortement et enfin l'arrestation en pleine nuit.

La deuxième partie relate le procès et à la barre se suivent les accusées, Marie-Claire, sa mère et sa collègue et la « faiseuse d'ange », ainsi que des personnalités témoignant en faveur des accusées comme le prix Nobel de médecine Jacques Monod, l'homme politique Michel Rocard ou, dans la lignée du Manifeste des 343, la comédienne Delphine Seyrig et Simone de Beauvoir. Parfois c'est vrai un peu proche de la caricature pour être emblématiques, mais souvent drôles, face-face à justice misogyne qui était bien loin des réalités des populations féminines.

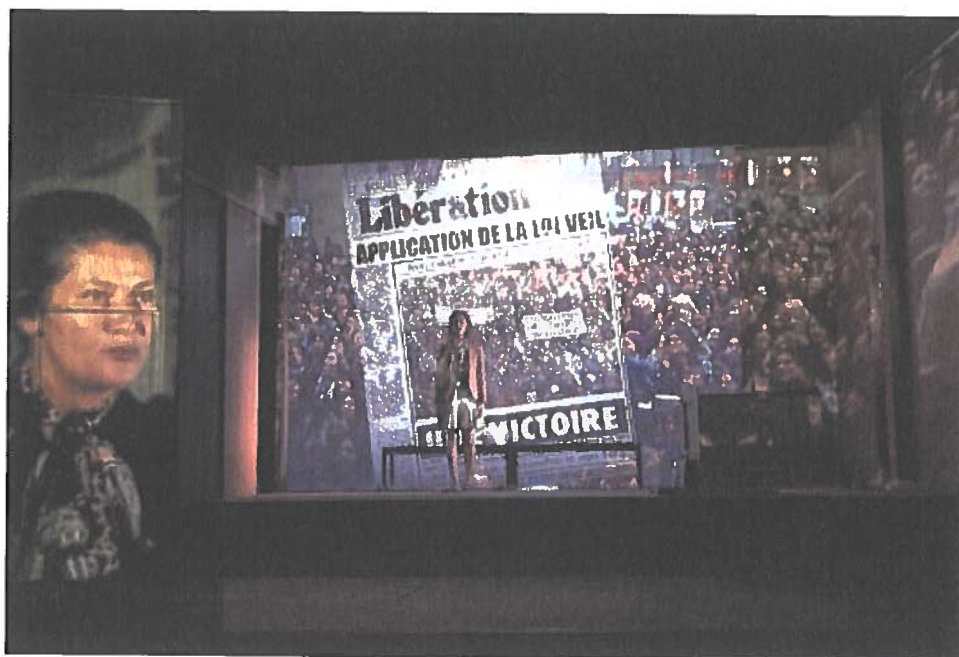
La scénographie très réaliste représente une entrée et une cuisine des années 1970 laissant entrevoir les chambres puis pour la seconde partie un tribunal. La scénographie pleine de recoins, de placards où l'on cache pour mieux montrer, qui s'escamote pour révéler une autre réalité.

Les acteurs de la Comédie-Française ou d'autres, sont formidables passant d'un rôle à un autre, laissent entendre, vivre des personnes réelles avec brio, sans fausse note, ils, elles nous embarquent. Un immense bravo à Martine Chevallier qui interprète avec sensibilité et émotions le personnage de Marie-Claire à son âge actuel, témoin, victime, femme qui s'est construite sur ce drame et qui a survécu, qui a donné son histoire à la grande Histoire pour que la société change. Le parallèle entre la Marie-Claire de 15 ans et celle « grandie », « vieillie » de nos jours est touchant, elle est témoin de sa propre histoire et semble avoir un regard attendri de sa propre jeunesse brisée contre une société qui semble issue d'un temps archaïque mais qui perdurait dans les années 1970.

Elle se présente, présente les scènes, nous explique aussi la construction après un traumatisme. Pauline Bureau nous rapporte sa parole, ses émotions, la replace au centre de son histoire pour mieux nous rappeler que nous pourrions comme Marie-Claire en ces temps si troublés redevenir des hors-la-loi.

En effet ces moments où les droits des femmes sont de plus en plus souvent contestés, remis en cause, où une pseudo morale semble plus importante que le droit des femmes à disposer de leur corps, le travail de Pauline Bureau est primordial. Il nous rappelle ou nous apprend la réalité d'être femme, femme pauvre vivant une grossesse, un avortement clandestin, mais aussi une maternité sans argent, ballotée de foyers en foyers reniée par la société. Pauline Bureau nous informe, nous rappelle également les chiffres, le nombre de femmes mortes suite à une intervention devenue sécurisée de nos jours. En effet, elle nous permet de ne pas oublier que la lutte pour le droit des femmes est une lutte des classes.

C'est un théâtre documentaire complet. Pauline Bureau s'empare d'un sujet et y met à son service une mise en scène certes classique mais qui fait la part belle au personnage. Elle utilise la vidéo pour appuyer ses propos et rappeler des faits. Elle transmet des informations et narre une histoire, qui oscille entre rire et larmes, qui démontre au spectateur sans montrer crûment mais sans cacher non plus une réalité, celle des corps, sans être donneur de leçon et qui finalement rend hommage et redonne une voix à Marie-Claire et ses proches qui avaient accepté de laisser leur histoire, leur vie, devenir un symbole de lutte.



© Brigitte Enguérand, coll. CF

Hors la loi, texte et mise en scène : Pauline Bureau

Scénographie : Emmanuelle Roy

Costumes : Alice Touvet

Lumières : Bruno Brinas

Vidéo : Nathalie Cabrol

Musique originale et son : Vincent Hulot

Maquillages et coiffures : Catherine Saint-Sever

Dramaturgie : Benoîte Bureau

Assistanat à la mise en scène : Sabrina Baldassarra

Avec Martine Chevallier, Coraly Zahonero, Alexandre Pavloff, Françoise Gillard, Laurent Natrella, Daniel Lebrun, Claire de la Rue du Can, Sarah Brannens et Bertrand Roffignac

Actualité théâtrale

Jusqu'au 7 juillet au Vieux Colombier

« Hors la loi »

vendredi 31 mai 2019

Au moment où le droit à l'avortement régresse dans un certain nombre de pays, le travail de Pauline Bureau tombe à pic en revenant sur le procès pour avortement intenté en France en 1972 contre Marie-Claire Chevalier, une adolescente de quinze ans violée par un « copain ». À ses côtés comparaissaient sa mère pour l'avoir aidé financièrement et avoir fourni à l'avorteuse du coton et de l'alcool à 90° (!), deux collègues qui l'avaient aidée à trouver une adresse et l'avorteuse elle-même.



Pauline Bureau aime le théâtre documentaire. Mais elle ne s'arrête pas aux témoignages et interviews qu'elle recueille, elle fait un vrai et beau travail d'écriture et de mise en scène.

Quand la pièce commence, Marie-Claire Chevalier, à l'âge qu'elle a aujourd'hui, la soixantaine, se souvient de ces faits qui ont bouleversé, il y a plus de quarante ans, sa vie de gamine qui jouait encore à l'élastique et au hoola-hoop avec sa jeune sœur. Elle reviendra régulièrement, parfois aux côtés de l'actrice qui joue son rôle à seize ans (Claire de la Rue du Can). La vie de Marie-Claire basculera lorsqu'un copain plus âgé l'entraînera dans sa chambre pour écouter des disques et la violera. L'histoire s'accélère ensuite : grossesse qu'elle découvre avec la naïveté d'une enfant, course contre la montre de sa mère pour « trouver une solution », avortement dans des conditions sordides, délation du petit copain, flics plus acharnés à poursuivre les victimes d'avortement et les avorteuses que les délinquants (il ne faut pas oublier que la dernière femme exécutée en France en 1943 l'a été pour avortement), arrestation et emprisonnement. C'est alors que sa mère s'adresse à l'avocate Gisèle Halimi. L'opinion commençait à évoluer sur la question de la pénalisation de l'avortement. Quelques mois auparavant 343 actrices, écrivaines, personnalités avaient signé un manifeste où elles disaient avoir avorté. Personne ne les avait inquiétées. Le MLF se battait contre cette législation rétrograde, Simone de Beauvoir usait de son prestige dans le même sens. Gisèle Halimi va s'emparer du cas de Marie-Claire pour faire de cette question un vrai sujet de débat public qui mènera en 1974 au vote de la loi Veil dépénalisant l'avortement.

La scénographie permet de passer de l'espace intime, une cuisine avec ses casseroles et son gaz, ouvrant sur deux chambres et la salle de bain que l'on devine plus qu'on ne les voit, à d'autres plus publics, le bureau de Gisèle Halimi, où se retrouvent Simone de Beauvoir et les militantes féministes qui vont soutenir la cause de Marie-Claire, puis la salle d'audience où viendront témoigner des personnalités du monde politique (Jacques Monod), artistique (Delphine Seyrig) et littéraire (Simone de Beauvoir). Un rideau permet de voir la rue, le temps qui passe avec les feuilles et la neige qui tombe, les menaces qui rôdent. Des vidéos d'archives font défiler des images des manifestations du MLF et des mouvements féministes qui ont accompagné le procès de Bobigny, puis celles qui ont soutenu le vote de la loi Veil.

Neuf acteurs se partagent les nombreux rôles et réussissent, avec le talent que l'on connaît à la troupe de la Comédie Française, à changer de voix, de posture pour être totalement crédibles. Ainsi Martine Chevallier est à la fois Marie-Claire à 60 ans, revenant avec mélancolie sur ce moment qui a gâché sa jeunesse de gamine (renvoyée du lycée, insultée maintes fois dans la rue après le procès) et Madame Bambuck l'avorteuse, une femme simple et boitillante qui avait l'impression de rendre service mais se faisait bien payer. Coraly Zahonero passe du rôle de la maman de Marie-Claire, une employée digne et discrète qui se démène pour sauver sa fille, à celui de Delphine Seyrig, intervenant lunettes noires sur le nez avec un humour qui cloue le bec au Président du tribunal. Le monde des femmes humbles qui sont sur le banc des accusés avec leurs robes quotidiennes s'oppose à celui des femmes en pantalon qui vont les défendre avec l'allure décidée de celles que leur milieu protège. Françoise Gillard est Gisèle Halimi. De la race de celle que l'on n'intimide pas, elle est formidable de conviction. En robe d'avocate elle tient tête avec rigueur et calme au Procureur, sourit aux inculpées, souligne que dans ces procès pour avortement on ne voit jamais les femmes de ministres, d'universitaires, ou leurs maîtresses, mais seulement des femmes pauvres. Par ses questions aux témoins elle fait avancer la cause de la liberté des femmes à disposer de leur corps.

Une pièce nécessaire qu'il faut voir absolument.

Micheline Rousselet

Du mercredi au samedi à 20h30, les mardis à 19h, les dimanches à 15h

Théâtre du Vieux-Colombier

21 rue du Vieux-Colombier, 75006 Paris

Réservations : 01 44 39 87 00/01

www.loeildolivier.fr

Pays : France

Dynamisme : 7



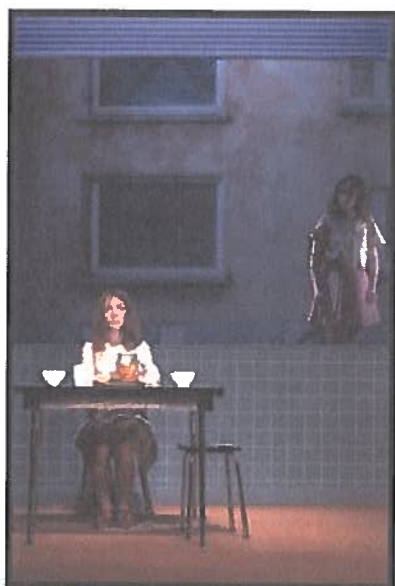
[Visualiser l'article](#)

Combats de femmes, droit du corps



Plongeant dans l'Histoire, celle des femmes, des lois, Pauline Bureau retrace avec délicatesse et intelligence le procès de Bobigny. Défrayant la chronique en 1972 notamment grâce à Gisèle Halimi, avocate de la défense, tout feu tout flamme, il a contribué par son caractère éminemment politique à la dépénalisation de l'avortement en France. Plus qu'un spectacle porté par d'excellents comédiens, c'est un manifeste féministe, nécessaire et vital, une pièce d'intérêt général.

Cheveux blancs coupés au carré, silhouette élégante, presque fantomatique, Marie-Claire Chevalier (épatante **Martine Chevallier**) erre dans l'appartement de son enfance, là où tout à basculer. Jeune adolescente, mignonne (touchante **Claire de la Rue du Can**), elle vit chichement avec sa mère (lumineuse **Coraly Zahonero**) et sa sœur. Facilement impressionnable, même si elle ne manque de rien, elle est séduite par un petit caïd. Il a une voiture, c'est le comble de la « cool attitude » au début des années 1970. Un soir, un peu de musique, les corps se collent. Le désir monte, les sens s'échauffent. Malgré ses refus d'aller plus loin, il la viole.



www.loeildolivier.fr

Pays : France

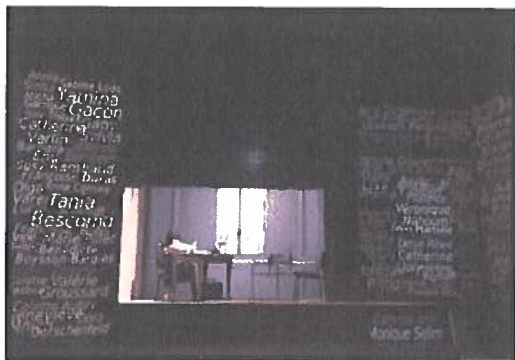
Dynamisme : 7



[Visualiser l'article](#)

A la honte d'avoir trahi sa mère, femme courage qui élève seule ses filles, s'ajoute la découverte de sa grossesse. Que faire ? Elle n'en veut. Seule solution, un avortement clandestin. Faute d'argent, impossible de trouver un médecin complaisant, il faut donc partir en quête d'une faiseuse d'anges, avec les risques sanitaires que cela implique. Malgré la terrible douleur, le sang qui coule, la perte de connaissance, elle survit plus légère, plus grave, soulagée.

Pour se sauver d'un mauvais pas, son violeur, dénonce son crime envers la loi française de l'époque, à des policiers. Commence alors une descente aux enfers judiciaires. Le procès de Bobigny va s'ouvrir. Touchée par la détresse de cette famille, **Gisèle Halimi**, décide de monter au front et, avec l'accord de **Marie-Claire Chevalier**, encore mineure, de déplacer les débats vers un terrain plus politique, celui de l'iniquité d'une loi qui pousse les femmes les plus précaires à se mettre en danger – 2500 mortes en France suite à un avortement clandestin –, faute de disposer librement de leur corps, de leur droit le plus strict à donner la vie.



Cela tombe à point nommé, l'avocate, membre actif de l'association Choisir, présidé par **Simone de Beauvoir** (détonante **Danièle Lebrun**) vient de signer le « manifeste des 343 », une pétition parue dans *Le nouvel Observateur* du 5 avril 1971, où des femmes célèbres (**Catherine Deneuve**, **Jeanne Moreau** ou **Delphine Seyrig**) comme anonymes assument le fait d'avoir avorté et demande aux députés de dépénaliser et légaliser l'interruption volontaire de grossesse. Transformant la salle d'audience en tribune, où avec beaucoup de finesse et d'intelligence, elle fait défiler à la barre, philosophes, célébrités, des politiques comme **Michel Rocard** (impressionnant **Alexandre Pavloff**) ainsi que le prix Nobel de médecine **Jacques Monod** (remarquable **Laurent Natrella**), elle défie le procureur, le pousse dans ses retranchements, dénonce dans un plaidoyer vibrant, devenu célèbre, les inégalités de classe, de sexe et de traitement avant de se ranger aux côtés des 4 accusées. L'argumentaire fait mouche. Une brèche vient de s'ouvrir, le monde va changer. Le terreau de la loi Veil est là, prêt à servir.

S'emparant de cette histoire vraie intime autant qu'universelle, de cette matière brute, riche, dense, Pauline Bureau dresse en creux par petites touches délicates, juste effleurées, le portrait d'une femme, d'une jeune fille. Elle met en lumière et rend hommage à cette frêle adolescente, cette oubliée de l'histoire, qui refuse de demander pardon, bien au contraire. Elle suit son avocate dans sa volonté d'attaquer la loi de 1920. Le geste théâtral est d'une rare beauté, d'une rare puissance. Si parfois l'ensemble peut paraître un brin didactique, très vite, la metteuse en scène s'emploie à donner corps à cette vie brisée, à lui redonner un souffle épique en convoquant ces héroïnes d'hier, ces combattantes de l'égalité Homme-Femme, ces féministes en lutte contre un injustice criante et mortifère.

L'Oeil d'Olivier

www.loeildolivier.fr
Pays : France
Dynamisme : 7

[Visualiser l'article](#)



Passant grâce à un décor fait de cloisons amovibles, de la maison des Chevalier au tribunal de Bobigny, puis par le bureau de **Gisèle Halimi**, **Pauline Bureau** orchestre magistralement l'histoire jouant à la fois sur la corde du sensible et sur celle de la démonstration. C'est d'autant plus fort dans le contexte actuel, où plusieurs pays, dont certains états américains, remettent en cause ce droit des femmes à disposer de leur corps, à avoir le choix de donner ou non la vie.

Porté par des comédiens à fleur de peau, d'une sincérité bouleversante, le message s'ancre dans nos cœurs, nos ADN. Nous sommes toutes et tous Marie-Claire. Nous refusons que d'autres décident à notre place. À l'unisson, solidaire de l'auteur, des personnages, des artistes, le public salue la performance. Avec *Hors-la-loi*, le vieux-colombier clôture magnifiquement sa saison et envoie un signe clair. Le droit à l'avortement ne peut être discuté, il est inaliénable, le symbole ultime de la liberté.

toutelaculture.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Avec « Hors la loi », Pauline Bureau offre à Coraly Zahonero un grand rôle de tragédienne moderne.

Théâtre



Pauline Bureau s'est emparée de la question encore tragiquement vivace de la libéralisation de l'avortement. Autour de Coraly Zahonero, mère courage, et dans une mise en scène aiguisée, Hors la loi honore le devoir d'inventaire et le combat aujourd'hui à renouveler pour le droit à l'IVG.



Été 71, Marie Claire à 15 ans, entre surprise-parties et hula-hoop elle se découvre à la vie. Un soir, un copain un peu charmeur un peu blouson noir *lui fait des brutalités*. Il la viole. Elle tombe enceinte. Sa mère, mère courage célibataire, cherche désespérément une adresse, celle d'une faiseuse d'ange. Marie Claire avorte dans la clandestinité, risque d'en mourir tandis que le violeur signale l'avortement. La mère et la fille sont accusées de complicité et risquent la prison ferme. L'avocate Gisèle Halimi se propose de les défendre. La militante féministe vient de signer le manifeste des 343. La pétition parue dans *Le Nouvel Observateur*, dresse la liste de 343 Françaises célèbres qui avec courage avouent "Je me suis fait avorter" », s'exposant à des poursuites pénales; parmi elles Simone de Beauvoir Delphine Seyrig, Catherine Deneuve ou encore Nadine Trintignant, Juliette Magre ou Marceline Loridan. Le manifeste est un plaidoyer à entendre la voix des femmes qui exigent de disposer de leur corps. Il est un appel à la dépénalisation et à la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse. Il ouvre la voie à l'adoption de la loi Veil. Dans un procès pénal princeps de cette loi, Gisèle Halimi, Marie Claire et sa mère, donnent l'assaut à la loi des hommes. La pièce de Pauline Bureau raconte cette histoire: une histoire individuelle réaliste et allégorique à la fois d'une fille de 15 ans broyée par la condition discriminatoire et oppressive faite aux femmes.

– Qu'est ce qu'elle a? – 15 ans!

Le décor est merveilleusement intelligent, il accueille dans des cases-puzzle, des sortes de vignettes les scènes qui se succèdent dans une homogénéité et une continuité préservées entre les temps et les lieux. La comédienne **Martine Chevalier**, Marie Claire à 60 ans, vient nous raconter ses 15 ans. Parfois elle s'attarde

[Visualiser l'article](#)

sur le plateau tandis que ses souvenirs prennent vie autour d'elle. La comédienne est poignante. Au premier acte, dans une case du décor, la salle de bain s'impose dans la centralité d'une chose à venir. Là piaffent les enfants en se brossant les dents, là viendra le déchet organique et psychique de l'avortement. **Claire de La Rue du Can**, Marie Claire à 15 ans, est émouvante, glaçante parfois. Elle défend brillamment le personnage de cette enfant victime mais sage et tendre. Car Pauline Bureau sait contenir sa colère et la nôtre. La pièce aurait pu être un coup de poings, la metteuse en scène refuse le surjeu, le pathos, le malicieux, la manipulation ou les combines de scénographie. C'est du beau théâtre. La pièce est une longue plaidoirie sous forme d'une caresse sensible où les faits exposés se suffisent. Car ces faits, hier comme tristement aujourd'hui se suffisent à crier l'horreur et la stupidité de la condition féminine imaginée par le patriarcat et de la place des femmes et de leur voix dans le discours public. Le geste est politique et sociétal. Pauline Bureau excelle dans ce registre.

Elle est soutenue par une **Coralie Zahonero** incomparable dans le personnage de la mère courage. La comédienne tient l'ensemble de l'édifice. Celle qui a conçu et défendu **Grisélidis** d'après les écrits et les interviews de Grisélidis Réal, légitime et magnifie le propos. Elle arrache sourires et larmes à un public qui s'identifie instantanément à elle. Elle héroïse avec une authenticité pleine ce rôle de tragédienne contemporaine. Elle remplit l'ensemble de l'équation de notre expérience de spectateur. Lorsque la voisine devant Marie Claire boudeuse questionne -Qu'est ce quelle a? La mère (Coralie Zahonero) répond : 15 ans! La puissance comique de la comédienne déclenche les rires. Puis les larmes. Coralie Zahonero compose ici une grande tragédienne du théâtre de l'actuel; les rires sont vite rentrés devant cette mère épique et bouleversante d'une enfant d'à peine 15 ans. Par le talent de Pauline Bureau et l'habileté de Coralie Zahonero, la Comédie Française devient au détour de cette pièce-rupture théâtre militant et populaire. La pièce est à voir et à faire voir au plus grand nombre.

Hors la loi ,

texte et mise en scène : Pauline Bureau

Scénographie : Emmanuelle Roy

Costumes : Alice Touvet

Lumières : Bruno Brinas

Vidéo : Nathalie Cabrol

Musique originale et son : Vincent Hulot

Maquillages et coiffures : Catherine Saint-Sever

Dramaturgie : Benoîte Bureau

Assistanat à la mise en scène : Sabrina Baldassarra



toutelaculture.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Avec Martine Chevallier, Coraly Zahonero, Alexandre Pavloff, Françoise Gillard, Laurent Natrella, Daniel Lebrun, Claire de la Rüe du Can, Sarah Brannens et Bertrand Roffignac

Crédits Photos © Brigitte Enguérand, coll.CF

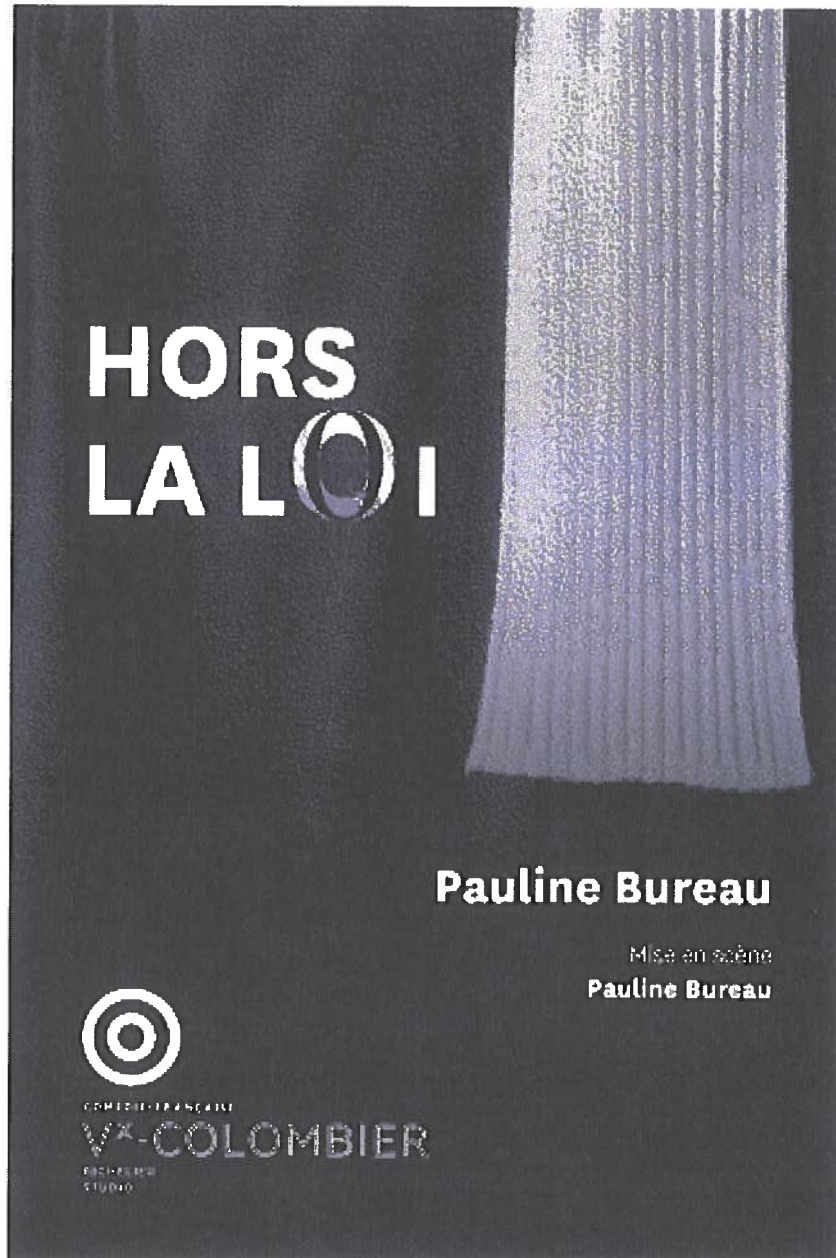
Du 24 mai au 7 juillet 2019

Du mercredi au samedi à 20h30, les mardis à 19h00 et les dimanches à 15h00

Durée 2h10

Crédits Photos © Brigitte Enguerand/coll

Au malheur des dames



Critique de *Hors la loi* , de Pauline Bureau, vu le 31 mai 2019 au [Théâtre du Vieux-Colombier](#)



[Visualiser l'article](#)

Avec Martine Chevallier, Coraly Zahonero, Alexandre Pavloff, Françoise Gillard, Laurent Natrella, Danièle Lebrun, Claire de La Rüe du Can, Sarah Brannens, et Bertrand de Roffignac, dans une mise en scène de Pauline Bureau

J'attendais ce spectacle avec une grande impatience. Parce que j'avais été globalement déçue de la programmation du Vieux-Colombier cette saison, j'espérais finir sur une note positive. Parce que je suis Pauline Bureau depuis quelques années maintenant, j'avais hâte de découvrir son travail aux côtés des Comédiens-Français. Mais aussi parce que le sujet, qui ose revenir dans l'actualité américaine aujourd'hui, est de premier ordre. Parce que ce droit fondamental ne semble finalement pas une évidence. Il y avait quelque chose à faire, quelque chose à dire. Simplement, je ne l'aurais pas fait comme ça.

Le spectacle se divise en deux parties : la première expose le malheur de Marie-Claire Chevalier, jeune adolescente de 15 ans qui, après avoir été violée, tombe enceinte et cherche à avorter. On suit sa souffrance, sa quête d'un réseau clandestin lui permettant de se débarrasser de l'embryon, et puis l'acte en lui-même : pose d'une sonde, douleurs atroces, évacuation du fœtus. La seconde partie présente son procès : découverte comme avortée, elle comparait devant la justice mais est soutenue par Gisèle Halimi ainsi que le mouvement féministe *Choisir* qui naît à cette époque.

Ce spectacle est pour moi l'illustration du fait que traiter d'un grand sujet ne suffit pas pour écrire une grande pièce. Si on parvient jusqu'à la fin du spectacle sans trop s'ennuyer, c'est grâce au talent des comédiens plus que grâce au texte. Et encore, on les a connus mieux dirigés. Ils font ce qu'ils savent faire – ils ne sont pas engagés dans le Premier Théâtre de France pour rien – mais ne parviennent pas à me toucher vraiment. Ils sont très bons quand ils pourraient être déchirants. J'aperçois même parfois les comédiens derrière les personnages, et c'est gênant.

Alors évidemment, on ne peut être insensible devant pareille pièce. Parce qu'elle nous présente une partie de l'Histoire, parce qu'elle revient sur le combat de ces femmes pour obtenir ce droit décisif, parce qu'elle nous remet face à ce qu'on pouvait considérer, de manière légère, comme quelque chose qui était acquis, dans les consciences, dans les moeurs. Ce spectacle peut ainsi faire figure de piqûre de rappel – pourquoi pas.



© Brigitte Enguérand

Seulement voilà, j'ai du mal avec le fait que Pauline Bureau ne nous présente qu'une piqûre de rappel. Pour connaître un peu son travail, j'attendais quelque chose de plus incarné, de plus saisissant, comme avait pu l'être *Mon Coeur* sur l'affaire du Mediator. Je me retrouve face à un théâtre documentaire de qualité, derrière lequel on sent les recherches et l'authenticité de ce qui est présenté, mais ça s'arrête là. Le spectacle qui nous est présenté ressemble davantage à un travail d'historien que de metteur en scène : il n'était pas nécessaire de faire appel à Pauline Bureau pour pondre pareille pièce.

La première partie est quand même d'une grande banalité tant textuelle que scénique, handicapée par une lenteur dérangeante : je conçois parfaitement que le temps s'étire pour montrer les jours qui passent et faire passer cette sensation de temps infiniment long, mais le problème est qu'ici il ne s'agit pas d'un rythme lent mais d'une quasi-absence de rythme. Cette lenteur permet, à mon avis, de rallonger une partie qui, faute de texte, serait sinon expédiée en une vingtaine de minutes. Alors on étire jusqu'à atteindre l'heure, et quand on arrive à la seconde partie, on commence déjà à gigoter un peu sur sa chaise.

La seconde partie présente, probablement assez fidèlement, le procès tel qu'il a eu lieu en 1972. Je le suis avec intérêt, mais sans passion ni émotion. Je le regarde comme on regarderait un documentaire, comme on lirait un témoignage. Quelle est la valeur ajoutée ? Certes, j'ai davantage de plaisir à apprendre sur cette

www.paperblog.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

période de l'histoire aux côtés des Comédiens-Français, mais je n'en apprend pas plus. Je ne vis pas le moment. Il ne restera pas gravé en moi. D'ailleurs, je ne sais pas trop ce qu'il en restera.



Déçue...

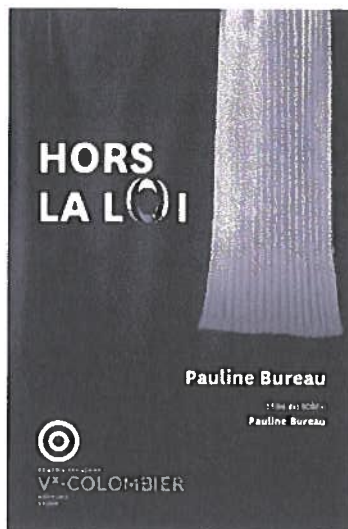


© Brigitte Enguérand

dimanche 2 juin 2019

HORS LA LOI - Comédie Française

BRISEUSES DE CHAINES



Il y a quelques années Pauline Bureau s'emparait du scandale du Médiateur et créait le bouleversant "Mon cœur". Dans la continuité de ce théâtre documentaire qui dénonce les injustices elle s'attaque cette fois-ci au droit à l'avortement. Alors que ce droit est menacé ou toujours en quête de reconnaissance dans le monde "Hors la loi" est une pièce nécessaire.

LA PETITE HISTOIRE DANS LA GRANDE HISTOIRE

La pièce est construite en deux parties : la première est centrée sur l'histoire de Marie-Claire Chevalier et de sa mère, la seconde sur leur procès dit "Procès de Bobigny". Marie-Claire à 15 ans en 1971. Sa mère est seule pour l'élever ainsi que sa sœur cadette. Comme toute adolescente elle est sensible au charme des garçons, surtout s'ils ont une voiture. Et innocente. Cet été là celui-ci pour lequel bat son cœur va la violer. Honteuse elle ne dira rien. Quelques semaines plus tard les vomissements matinaux commencent. Elle est enceinte. Contre la position de sa mère Marie-Claire ne veut pas garder l'enfant. Sa mère, employée à la RATP, va se mettre en quête d'une faiseuse d'ange, car elle ne peut pas payer les 4.500 F que demande le gynécologue. Deux mois plus tard la mère, la fille, l'amie qui a donné le nom et la faiseuse



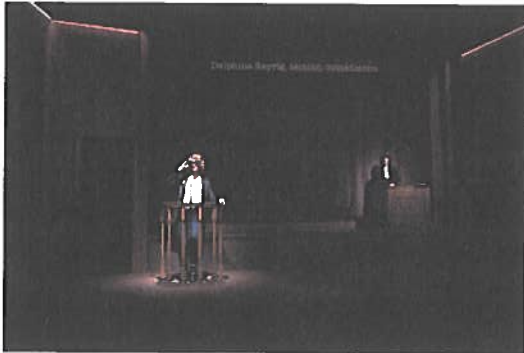
d'ange sont arrêtées. Dénoncées par le violeur qui échappe ainsi à une peine de prison pour vol de voiture, les 4 femmes seront jugées pour non respect de la loi de 1920 qui fait de l'avortement un crime. Aidées par l'association Choisir elles seront défendues par Gisèle Halimi. Le procès de Bobigny posera les premières pierres qui conduiront à la loi Veil de 1974 qui dépénalisera l'avortement.

LE CHOIX DE L'INTIME

C'est sur un décor résolument réaliste que s'ouvre le spectacle. Une cuisine d'un modeste appartement. Des meubles en formica. Une mère de famille, modeste employée, qui élève seule ses deux filles. Une vie tranquille, rythmée par l'école et les horaires de travail, les repas et la simplicité des jours qui coulent lentement. L'aînée est bien un peu rebelle du haut de ses 15 ans mais c'est le calme, l'ordre et le respect qui animent cette famille.

Pauline Bureau nous place **dans l'intimité de cette famille simple**, et dans l'intimité du drame qui va transformer leur vie et celle de toutes les femmes française (et peut-être au-delà). Leur histoire est introduite par Marie-Claire devenue grand-mère. Elle a 60 ans mais cet été 1971 l'a marquée pour toujours. Elle revoit l'adolescente qu'elle était. Pendant toute cette première partie nous voyons Marie-Claire adolescente revivre son histoire sous les yeux de la femme qu'elle deviendra.

UN PROCÈS POLITIQUE



Cette intimité on la retrouve dans le procès à huis-clos qui constitue la seconde partie. Le procès de Bobigny. Sous l'impulsion de Gisèle Halimi qui transformera ce procès d'une sous-disante filière d'avortement en procès politique. Nous sommes **plongés au cœur des débats** qui se tirent à huis-clos. Comme pour "Mon coeur" Pauline Bureau se place du côté des victimes. Elle nous fait ressortir les émotions qui les traversent, de l'innocence de l'adolescente à la colère de l'adulte en passant par la dignité de la mère et la lâcheté des hommes (ou de la plupart). Elle met l'accent sur la différence que la justice d'alors faisait entre les femmes modestes et celles qui ne l'étaient pas. Lorsque s'affiche les noms des signataires du **Manifeste des 343**, comment ne pas être

saisi(e) d'émotion, notamment lorsque s'inscrivent ceux de Danièle Lebrun, présente sur scène, interprétant Simone de Beauvoir, également signataire de ce manifeste.

Écrit sur la base des récits de Marie-Claire et sur des recherches historique approfondies "Hors la loi" s'inscrit pleinement dans le théâtre documentaire de qualité. En **replaçant le cadre historique, sociétale et économique** dans lequel se sont inscrit les prémices de la loi Veil Pauline Bureau nous rappelle combien il faut rester vigilant et combien les droits des femmes restent fragiles, en France comme dans le monde entier. Et qu'on peut regretter qu'il n'y ait pas dans le monde plus de Delphine Seyrig, de Michel Rocard, de Jacques Monod, de Simone de Beauvoir, de Gisèle Halimi pour que partout les femmes soient les seules à décider de ce qu'elles font de leur corps.

PORTRAITS DE FEMMES

Dans une distribution réussie deux comédiennes se détachent. Martine Chevalier est la touchante Marie-Claire devenue adulte, et la savoureuse Madame Bambuck, faiseuse d'ange par nécessité. **Coralie Zahonero est éclatante de dignité** dans le rôle de la mère et admirable dans celui de Delphine Seyrig venue témoigner à la barre de ses actions pour l'avortement, image de cette tranche de la société qui n'est alors par inquiétée pour ces mêmes faits reprochés à Marie-Claire et sa mère. Françoise Girard porte avec force le combat de Gisèle Halimi. Claire de la Rüe du Can est la fragile Marie-Claire adolescente, au regard parfois tellement perdu qu'elle semble ne plus habiter son corps. Alexandre Pavloff est quant à lui un étonnant Michel Rocard.

En bref : avec Hors la loi Pauline Bureau offre une leçon d'histoire. Brandissant haut et fort le droit des femmes à disposer de leur corps elle met en scène de façon intimiste l'histoire personnelle qui devient la grande histoire. Un spectacle nécessaire alors que les droits des femmes sont constamment remis en cause ici et ailleurs. Un incontournable de cette fin de saison.

Hors la loi, mise en scène Pauline Bureau, avec Martine Chevalier, Coralie Zahonero, Alexandre Pavloff, Françoise Gillard, Laurent Natrella, Danièle Lebrun, Claire de la Rüe du Can, Sarah Bannens, Bertrand de Roffignac

C'EST OU ? C'EST QUAND ?

Comédie Française - Théâtre du Vieux Colombier
21 Rue du Vieux Colombier 75006 Paris
Du 24 mai au 7 juillet 2019

Crédit photo @Brigitte Enguerand

lundi 3 juin 2019

Hors-la-loi de Pauline Bureau



Vous pourrez bien m'accuser d'être inconditionnelle de **Pauline Bureau** ... que voulez-vous ... cette femme a un talent fou et ce n'est pas son dernier spectacle *Hors-la-loi* qui me fera changer d'avis.

C'est la quatrième mise en scène que je vois d'elle et je suis toujours autant enthousiaste. Si vous ne la connaissez pas, ou mal, je vous invite à lire mes précédents [articles](#).

L'intérêt sociologique et historique de celui-ci est encore évident. Le manifeste des 343 paru le 5 avril 1971 avait ouvert une brèche. Plus d'un an après, le Procès de Bobigny amplifia le mouvement en marche vers la légalisation de l'avortement.

Ce que j'ai particulièrement apprécié c'est que ce spectacle est d'abord un véritable objet théâtral, qui ne donne pas de leçon au public, et qui traite le sujet différemment de ceux qui l'ont abordé précédemment, notamment en ne nous rejouant pas *l'Hymne des femmes* (si beau et si émouvant au demeurant, mais tant utilisé, notamment par Jeanne Champagne pour illustrer *Les années*, qui faisait référence à cette même période, et dont je ne remets pas en cause l'excellente adaptation du livre d'Annie Ernaux).

Pauline Bureau a entrepris un vrai travail d'enquête et d'écriture. Sa rencontre avec la principale protagoniste, Marie Claire Chevalier (interprétée par **Martine Chevallier**), qu'elle a interviewée, a sans doute beaucoup compté. Pauline Bureau n'est pas tombée dans la sur-information ni dans la justification. Tout le début de la soirée se déroule avec une grande économie de dialogues et le spectateur a le temps de se remettre (ou de se placer, pour ceux qui n'ont pas traversé cette période) dans un contexte où les femmes (car ce n'est pas l'histoire d'une seule femme) ne recevaient aucune information, et étaient des proies faciles pour des hommes peu responsables. A fortiori les gamines qui jouaient encore au hulo-hoop ou à l'élastique en cour de récréation.

Il y a peu de mots à ce moment là mais ils sont puissants : *C'est arrivé à moi et ça m'a tant changée que je ne sais plus qui j'étais avant que ça m'arrive. J'ai pour toujours 15 ans* dit la Marie-Claire d'aujourd'hui en regardant la jeune fille (interprétée par **Claire de la Rüe du Can**).

La mère (**Coralyn Zahonero**) élève seule ses deux filles aux sein d'un trio aimant, qui dîne le soir autour de la table en Formica ... il y avait la même à la maison. Rien de spécial à signaler si ce n'est que j'ai cru voir un tour de magie un instant quand le cerceau m'a semblé suspendu, comme un moment de bonheur ... banal.

Daniel, un garçon plus âgé, possédant une voiture, le premier album de Johnny (Hallyday),

charmant, et surtout menaçant avec des ciseaux abusera bientôt de la jeune fille qui ne savait pas se défendre, et de quoi d'ailleurs ... ?

Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage. Le mal est fait. Or l'avortement est illégal. Il tombe sous le coup de la loi de 1920. C'est un crime passible de la cour d'assises. Sous Vichy la situation était encore plus terrible puisqu'en 1942 c'est un crime d'État et il est arrivé qu'une avorteuse soit condamnée à mort et guillotinée.

La mère de Marie-Claire n'a pas les moyens d'envoyer sa fille dans un pays où elle pourrait avorter dans de meilleures conditions. Il ne reste plus qu'à se tourner vers une amie, une voisine, une collègue, comme tant de femmes l'ont fait à l'époque : *J'ai des ennuis. Tu connais quelqu'un ?* C'est ce que fera la mère pour trouver madame Bambuck, conseillée par ses camarades de la RATP.

Les déplacements des protagonistes obéissent presque à une chorégraphie, dans un ballet qui pour certaines fut une danse de mort. La contraception n'est pas encore généralisée (la loi Neuwirth, n'a pas été votée depuis longtemps, exactement en 1967). La culpabilité sous-jacente de la mère est désarmante : *Je la voulais heureuse. On ne peut pas leur éviter de prendre la vie en pleine gueule* (ce qui reste vrai aujourd'hui pour bien d'autres situations).

L'angoisse de l'avortement est totalement restituée. Les cris silencieux ne minorent pas le drame. *Que tu aies 15 ou 80 ans il y a un jour où tu comprends que tout peut basculer.*

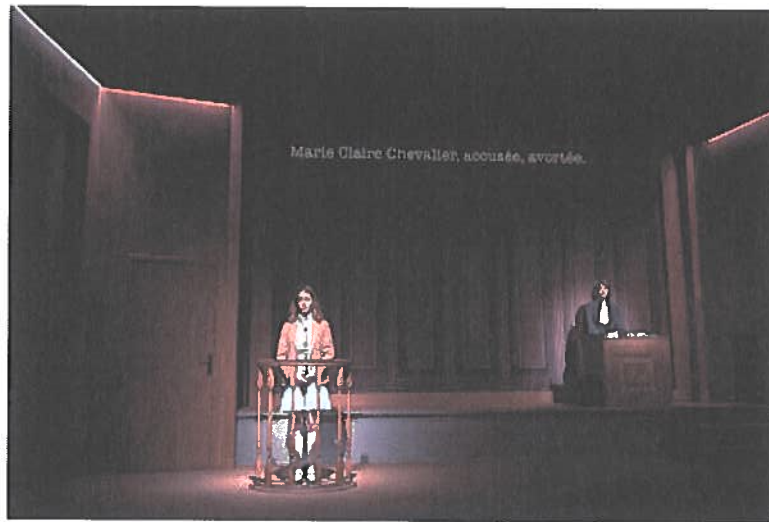
J'avais appris par le spectacle tout récent de **Caroline Vigneaux** quel est l'homme qui avait dénoncé Marie-Claire et j'avais été choquée par plusieurs éléments concernant la jeunesse de Gisèle Halimi (**Françoise Gillard**). De ce fait *Hors-la-loi* ne m'a pas surprise mais (et je ne veux pas spoiler) il y a de quoi penser que la dramaturge a exagéré les faits alors que pas du tout. C'est tout bonnement monstrueux.



Par chance -si l'on peut dire- l'affaire Chevallier s'est produite à un moment où l'opinion publique était mûre pour faire pression sur les institutions en s'appuyant sur des personnalités célèbres ... et intouchables. Le procès fut mémorable, avec les témoignages de **Delphine Seyrig**, et de **Simone de Beauvoir**, et aussi d'hommes parce que Gisèle Halimi s'est douté qu'il fallait disposer de leur force face aux juges. Elle a donc convaincu des personnalités indiscutables comme **Michel Rocard** alors député (qui révèle à la cour le nombre estimé de 5000 décès chaque année des suites

d'avortements clandestins, évidemment), de **Jacques Monod**, Prix Nobel de médecine, directeur de l'Institut Pasteur dont on ne peut pas mettre en cause l'affirmation qu'un fœtus n'a pas d'activité cérébrale.

Ce procès historique se déroule en accéléré sous nos yeux. C'est le procès politique de l'avortement mais ça reste celui d'une femme. Comme le dit très simplement une des accusées : *on n'est pas un gang*. Quatre femmes comparaissent devant quatre hommes mais *c'est de toutes les femmes qu'il s'agit*. Les mots de Gisèle Halimi demeurent justes et puissants. Un être humain qui n'est pas propriétaire de son corps ... c'est un esclave. Quelle chance nous avons de pouvoir les entendre aujourd'hui ! Les plaidoiries ne sont jamais écrites. C'est un exercice qui reste oral mais Simone de Beauvoir avait engagé une sténotypiste pour prendre l'intégralité en notes.



On imagine l'émotion que Marie-Claire Chevallier a pu ressentir le soir de sa venue au Vieux Colombier. Elle a bien raison d'oser l'affirmer : *cette affaire est la honte de ma vie mais c'est ce qui me rend la plus fière aujourd'hui*.

Pauline Bureau nous le rappelle : la loi peut être juste ou injuste mais elle n'est jamais immuable. Il faut la saluer d'avoir entrepris ce travail de mémoire car, on ne le sait que trop, il y a des pays où le droit à l'avortement recule (et il ne fait pas de doute que ce sont les femmes qui vont encore en pâtir) et il subsiste encore beaucoup de pays où l'avortement n'est pas un droit acquis. D'avoir salué la solidarité féminine, soutenue par les intellectuels et les personnalités de l'époque (on se demande si aujourd'hui un tel mouvement serait encore possible ...). D'avoir raconté à sa façon sans jamais trahir. D'avoir pensé la représentation avec une dramaturgie aussi précise qu'incisive, jamais glauque ni misérabiliste, toujours digne ... et traversé de quelques traits d'humour.

Hors-la-loi est un spectacle majeur de notre siècle à l'instar de quelques autres, comme *La machine de Turing*.

Il faut nommer les comédiens que je n'ai pas cités précédemment et dont la plupart endossent plusieurs rôles, parfois diamétralement opposés, comme Alexandre Pavloff, Laurent Natrella, Daniel Lebrun, Sarah Brannens et Bertrand Roffignac. C'est un plaisir supplémentaire de les applaudir aux saluts. Car, il faut le rappeler, ... nous sommes bien au théâtre.



Hors la loi, texte et mise en scène de Pauline Bureau
Avec Martine Chevallier, Coraly Zahonero, Alexandre Pavloff, Françoise Gillard, Laurent Natrella, Daniel Lebrun, Claire de la Rue du Can, Sarah Brannens et Bertrand Roffignac

Avec la participation artistique du Jeune théâtre national
Avec la participation de l'Ina (Institut national de l'audiovisuel)

Scénographie : Emmanuelle Roy

Costumes : Alice Touvet

Lumières : Bruno Brinas

Vidéo : Nathalie Cabrol

Musique originale et son : Vincent Hulot

Maquillages et coiffures : Catherine Saint-Sever

Dramaturgie : Benoîte Bureau

Assistanat à la mise en scène : Sabrina Baldassarra

Du 24 mai au 7 juillet 2019

Du mercredi au samedi à 20h30, les mardis à 19h00 et les dimanches à 15h00

A La Comédie Française – Le Vieux Colombier

21 rue du Vieux Colombier - 75006 Paris

Le texte de la pièce est à paraître aux éditions Actes Sud-Papiers

Les photos qui ne sont pas logotypées *A bride abattue* sont de Brigitte Enguerand

Hors la loi : une création mondiale de Pauline Bureau au Vieux Colombier



Celette

À VOIR

Par Art Critique Publié le [3 juin 2019 à 18 h 29 min](#)

Après la pièce *Mon cœur*, traitant du scandale du Mediator, l'actrice et dramaturge Pauline Bureau continue d'interroger les grands sujets de société avec *Hors la loi*. Cette nouvelle création retrace certaines étapes de la lutte en faveur de l'avortement en France dans les années 1970. S'inspirant du Procès de Bobigny, l'œuvre revient sur cette procédure. Et en particulier sur la plaidoirie de Gisèle Halimi qui avait interpellé, en 1972, l'ensemble de la population française sur les persécutions judiciaires dont étaient victimes les jeunes femmes ayant dû avoir un avortement, ainsi que les faiseuses d'ange.

Pauline Bureau met elle-même en scène la pièce, interprétée depuis le 24 mai au Vieux-Colombier. Claire de La Rue du Can interprète le rôle de Marie-Claire, jeune femme de 16 ans et principale prévenue du Procès de Bobigny, défendue par Gisèle Halimi, jouée par Françoise Gillard. Plusieurs comédiens du Français passent par des rôles multiples au cours de la pièce : Danièle Lebrun prête ses traits à la fois à Simone de Beauvoir et à l'une des collègues de Marie-Claire, Alexandre Pavloff à Michel Rocard et à un inspecteur de police.

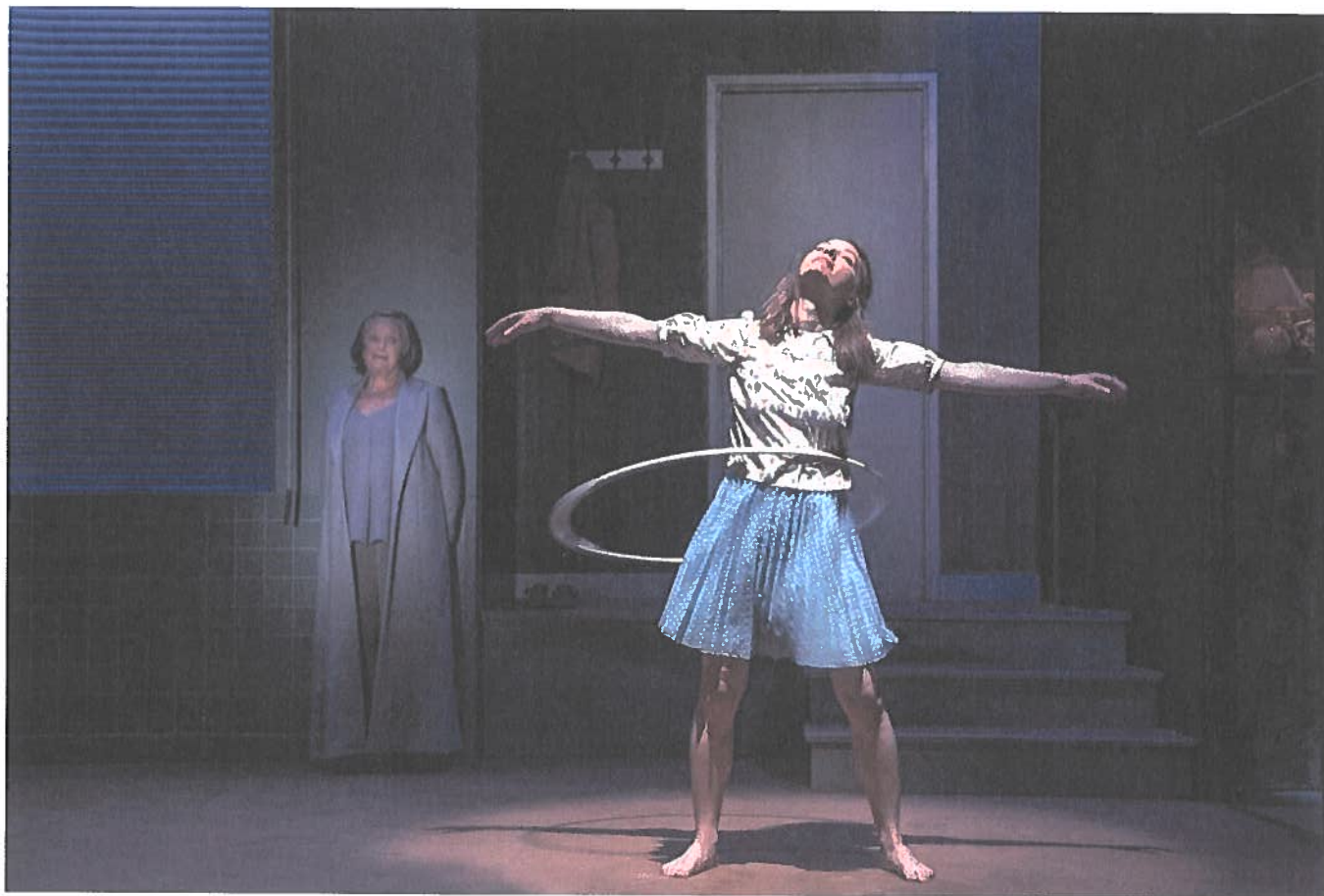
Des personnalités politiques et artistiques, comme Delphine Seyrig par ailleurs, avaient soutenu la jeune héroïne à l'époque du procès, et ont ainsi contribué à diffuser dans l'opinion une meilleure connaissance des enjeux de la légalisation de l'avortement. *Hors la loi*, à voir jusqu'au 7 juillet à Paris, verra son texte publié aux éditions Actes Sud-Papiers très prochainement.

Comédie Française - [Théâtre du Vieux Colombier](#)**3.0**

REVIEWER'S RATING

Walking on the streets of Paris and seeing ads for a play called *Hors la loi*, you could think that it is yet another crime story, involving murder or famous drug dealers. It is not. *Hors la loi*, literally 'outlaw', is about someone who was considered a criminal, not so long ago. France, 1972, Marie-Claire, 15 years old, decides to abort after being the victim of a rape. The play is about her, and all the women who fought in the early seventies for their rights to have control over their own bodies.

For her first collaboration with the Comédie Française company, Pauline Bureau chose to tackle a societal problem that put the focus on women. As the character of the 60 years-old Marie-Claire (Martine Chevallier) solemnly says, "It was my story but it became History".



The theme of the play is interesting and I can only insist on how important it is to talk about these issues and the women and men who fought for their rights. However, the play is too long to be efficient, and I was surprised by some of the director's choices: neither the rape nor abortion are represented. In the first part of the play, they both happen behind closed doors, and I think that is a shame for a play that intends to free the speech about something that stayed silent for too long. This way, the violence of the act of rape is diminished as it was for too long and still is, and the hidden abortion appears more like a crime than a rebellious, freeing act. In the same way, the 343 Manifesto appears as written words on stage, it is not said aloud during the play, which makes it lose a part of its power.

After a short intermezzo introducing feminist lawyer and activist Gisèle Halimi's character, the second part of the play is set in a court, during the famous Bobigny trial, that took place in October and November 1972. The victim who is also the defendant, and the witnesses défilent in front of the court, backed by the fierce lawyer Gisèle Halimi. In the beginning, the display is interesting because after being a silent witness to rape and abortion, the spectator becomes the judge and gets to hear

what the women have to say in their defence. Unfortunately, this stage play rapidly becomes repetitive and the lack of rhythm makes this trial boring until the penultimate catchy monologue pronounced by Gisèle Halimi.

Françoise Gillard, as the great lawyer, brings positive energy to a play that is not bold enough. I also have to mention that Claire de La Rüe du Can's acting as the teenage Marie-Claire is hauntingly powerful. Her energy at the beginning is brutally stopped after her rape and she becomes a ghost, hypnotizing the audience with her hollow look.

The end of the play reunites the two actresses who embody Marie-Claire and adds a bit of emotion to end the play properly. When the lights go off, some women instantly stand up to applause, seeming grateful for this play that dares to (timidly) represent what has been hidden for too long.

[verso-hebdo]

06-06-2019

La lettre hebdomadaire de Jean-Luc Chalumeau
Arezki, ou l'unité d'un monde

La chronique de Pierre Corcos
Évocations

La chronique de Gérard-Georges Lemaire
Chronique d'un bibliomane mélancolique

La chronique
de Pierre Corcos



Évocations

On serait tenté de se dire, à la fin des deux spectacles : terrible quand même... Mais enfin, quoi, c'était une autre époque ! Sauf que les remugles qui montent de l'actualité, les régressions et bégaiements que se permet l'Histoire, les multiples dévoiements de nos grands récits d'émancipation invitent à plus d'humilité, accordant plutôt à *Hors la loi* de Pauline Bureau, et à *Charlotte* de David Foenkinos, la stridence des inquiétudes non surmontées.

Au Vieux Colombier jusqu'au 7 juillet, il faut aller voir la pièce écrite (à partir d'un témoignage et de nombreux livres et documents d'époque) par Pauline Bureau, et qu'avec une percutante efficacité elle a mise en scène. D'abord cette dramaturgie du souvenir : toute la pièce est construite sur un flash-back. Une première partie, factuelle, éprouvante, puis un second moment où, cette fois, la dramaturgie d'un procès captive les spectateurs. C'est à la fois poignant comme un drame privé et mobilisateur comme une tribune publique. Une mention pour le dispositif scénique conçu avec Emmanuelle Roy : il structure ingénieusement les espaces dedans/dehors, intégrant des projections qui médiatisent le contexte... Pour aller vite, *Hors la loi* raconte ce qu'a enduré, en 1971, une adolescente de 15 ans, Marie-Claire Chevalier, violée par un « copain », puis se trouvant enceinte et donc obligée d'avoir recours à une « faiseuse d'anges ». Dénoncée avec sa mère pour cet avortement clandestin, puis magistralement défendue, lors du procès historique de Bobigny, par l'avocate Gisèle Halimi - elle avait converti cette affaire en une tribune politique où l'injustice et l'inhumanité de la loi de 1920 pénalisant alors l'avortement éclataient au grand jour -, Marie-Claire s'en sort ; mais surtout, son cas emblématique, l'évolution des mentalités, le fameux « Manifeste des 343 » prépareront la Loi Veil de 1975, encadrant la dépenalisation de l'avortement en France.

Ab uno disce omnes : à partir d'un (individu), comprends tous les autres... Marie-Claire Chevalier faisait partie de toutes ces malheureuses des classes populaires contraintes d'avoir recours, avec de gros risques sanitaires, à des avorteuses pour échapper au sort misérable réservé alors aux « filles-mères ». Pas assez d'argent, bien sûr, pour une clinique privée, ou bien un voyage dans les pays où l'avortement pouvait se pratiquer... La pièce nous rappelle, on l'a vite oublié, que cinq mille femmes mouraient en France chaque année à cause de cette hypocrite loi de 1920, et « durant la cinquantaine d'années de son existence, cela fait plus de deux cent cinquante mille femmes. Deux cent cinquante mille mortes et autant d'histoires de honte, de violence, de deuil que je veux raconter à travers celle de Marie-Claire », dit Pauline Bureau. Évocation d'une période assez récente, compénétration de l'intime et des luttes sociales, féministes : *Hors la loi* est aussi un spectacle pédagogique pour les jeunes générations. Aujourd'hui, au niveau mondial, un avortement sur deux est toujours clandestin, selon l'OMS ! Et l'offensive actuelle contre l'avortement aux Etats-Unis, le retour en force d'un intégrisme religieux comminatoire, l'assimilation avortement = infanticide à nouveau brandie justifient bien entendu ce rappel documentaire et cette vigilance politique via le théâtre... La Troupe de la Comédie-Française (ici neuf comédiens pour une bonne vingtaine de rôles), irréprochable, crée l'émotion, et le texte de Pauline Bureau sonne juste. On imagine, enthousiaste, d'autres sujets d'une telle envergure traités avec cette vigueur-là !

D'après le roman de David Foenkinos, lui-même inspiré par le tragique destin de la jeune artiste juive allemande, Charlotte Salomon, Laurene Boulitrop nous offre l'évocation palpitante d'une belle figure de femme dans *Charlotte* (jusqu'au 29 juin, le jeudi et le samedi à la Manufacture des Abbesses), un spectacle où l'ardeur de la conviction pallie la sobriété des moyens. L'exclusion d'abord, par les nazis accédant au pouvoir, des Juifs en Allemagne, suivie de leur persécution, et enfin de leur extermination systématique sont évoquées à travers cette histoire vraie qui bouleverse le spectateur. Elle a convaincu les musées (par les huit cents gouaches que l'artiste a réalisées) autant qu'elle a su inspirer les auteurs. Descendante d'une famille qu'a traumatisée une généalogie suicidaire, grande amoureuse éplorée, ardente,

désespérée, enfin et surtout artiste féconde trouvant dans une peinture théâtralisée l'exutoire idéal, Charlotte Salomon (nous lui avons consacré une chronique, picturale cette fois, le 12/5/2016) reste un exemple, parmi tant d'autres, de tous ces créateurs et intellectuels juifs ayant fui le nazisme, rattrapés par lui, exterminés, ou alors se suicidant pour échapper à une arrestation fatale. Laurène Boulitrop a adapté le roman de Foenkinos et, devant un rideau qui ondoie, seule en scène et dans des variations d'éclairage et de musique, scandant avec force un texte ramassé, elle nous raconte ce récit pathétique, d'une tension qui jamais ne faiblit.

Cauchemar d'une autre époque? Vraiment?... Combien de femmes, artistes ou pas, aujourd'hui condamnées à une mort certaine par des régimes théocratiques ou autocratiques ? Combien de Charlotte Salomon du 21^{ème} siècle qui ne possèdent que du papier pour dessiner, écrire, se protéger éventuellement par leur renommée d'un assassinat politique ?

Comme il trouble ce passé qui se déguise en présent ! À moins que ce soit l'inverse...

Pierre Corcos
corcos16@gmail.com
06-06-2019

Critiques / Théâtre

Hors la loi de Pauline Bureau

par Corinne Denailles

Un fait divers historique



Partager

l'article :

[Version imprimable](#)

A l'heure où partout dans le monde le droit à l'avortement recule de manière menaçante (plus de 45000 femmes meurent chaque année des suites d'interventions clandestines, aux Etats-Unis l'IVG est interdite en Alabama même en cas d'inceste ou de viol, au Texas on veut le rendre passible de la peine de mort...), le spectacle de Pauline Bureau fait figure de lanceur d'alerte. Du vrai théâtre documentaire qui s'articule deux temps, cousant ensemble la petite et la grande histoire : le récit linéaire du fait divers et le fameux procès de Bobigny de 1972 qui s'en suivit dans lequel Gisèle Halimi a défendu avec succès Marie-Claire Chevalier, âgée alors de 16 ans, dans le box des accusés pour avoir avorté.

L'excellente Martine Chevallier est le fil conducteur du spectacle ; elle incarne Marie-Claire adulte, définitivement traumatisée par l'événement, témoin émouvant de sa propre histoire. Le décor (Emmanuelle Leroy) est celui d'une cuisine modeste, formica des années 70, une grande ouverture révèle la cour de l'immeuble, comme une scène hors champ. L'histoire a été construite à partir d'entretiens menés avec Marie-Claire Chevalier et le récit qui en est fait est presque factuel. Le viol, l'avortement par une faiseuse d'anges, la dénonciation, l'arrêt de la Marie-Claire (Claire de La Rue du Can) considérée comme une criminelle. Puis vient le procès, dans un décor tout aussi réaliste et sobre, le bureau de l'avocate à l'arrière-plan, la barre au premier plan où vont défiler les témoins ; des proches de Marie-Claire, la faiseuse d'ange, mais aussi des personnalités publiques engagées dans le combat pour une loi autorisant l'avortement, signataires du manifeste des 343 salopes (des images de la manifestation sont projetées en fond de scène). Se succèdent, Jacques Monod (Laurent Natrella), Michel Rocard (Alexandre Pavloff), Simone de Beauvoir (Danièle Lebrun, Delphine Seyrig (Coralie Zahonero qui est aussi la mère de Marie-Claire) qui crée le malaise en rappelant qu'elle a elle-même avorté sans jamais être inquiétée. Dans cette séquence des témoins, Pauline Bureau a joué la carte de l'imitation, peut-être dans un désir d'alléger les tensions et d'introduire un peu d'humour, mais cela manque de nuances et tombe dans la caricature. En réponse au discours méprisant, glaçant des juges qui réclament des sanctions de prison, Gisèle Halimi (Françoise Gillard) se lance dans une

plaidoirie brillante qui ébranle la Cour démontrant que l'accusée est une victime traitée ici indignement. A la suite de ce procès historique, en 1975, Simone Veil fera voter la loi connue aujourd'hui sous le nom de la loi Veil, autorisant l'avortement. Un théâtre documentaire didactique efficace et bien conduit qui a pour mérite de rappeler le combat de ces premières féministes qui ont ouvert la brèche de l'émancipation des femmes auquel font échos les nouveaux développements que l'on connaît et qui, du harcèlement à l'inégalité des salaires, disent la nécessité de casser le pouvoir patriarcal oppressif de nos sociétés. Le combat continue.

Hors la loi Texte et mise en scène : Pauline Bureau. Scénographie : Emmanuelle Roy. Costumes : Alice Touvet. Lumières : Bruno Brinas. Avec Martine Chevallier, Claire de La Rue du Can, Françoise Gillard, Danièle Lebrun, Laurent Natrella, Coraly Zahonero, Alexandre Pavloff. Au théâtre du Vieux Colombier à 20h30 jusqu'au 7 juillet 2019. Résa : 01 44 39 87 00

Photo Brigitte Enguérand

Avec "Hors la loi", elles rejouent le procès de Bobigny sur l'IVG

avortement Cheek Cheek Magazine comédie française droits des femmes égalité féminisme féministe
Gisèle Halimi hors la loi IVG myriam levain procès de bobigny Simone de Beauvoir simone veil théâtre

Publié le 12 juin 2019 à 2:01

La pièce *Hors la loi* de Pauline Bureau, met en scène à la Comédie Française l'histoire de l'ado Marie-Claire Chevalier, jugée pour avoir avorté en 1971 alors que c'était encore illégal en France. Trois bonnes raisons de prendre sa place avant le 7 juillet.

Tweeter



© Brigitte Enguerand, coll.CF

© Brigitte Enguerand, coll.CF

C'était il y a à peine 50 ans et pourtant, en France, en 1972, une adolescente de 16 ans encourait la prison pour avoir refusé de poursuivre une grossesse issue d'un viol et pratiqué un avortement clandestin. Le procès de Marie-Claire Chevalier, rebaptisé par la presse "l'affaire Marie-Claire" et entré dans l'histoire comme le



[Visualiser l'article](#)

Procès de Bobigny, est devenu en 1972 le symbole de la lutte pour la légalisation de l'IVG, menée par l'avocate Gisèle Halimi et soutenue par des personnalités féministes comme Simone de Beauvoir et Delphine Seyrig, ou encore par des politiques comme Michel Rocard. Trois ans plus tard, et en partie grâce à ce procès médiatique, Simone Veil fera voter la célèbre loi qui porte son nom, et les femmes françaises découvriront une liberté nouvelle, celle de pouvoir interrompre une grossesse non désirée. Alors que le droit à l'avortement est aujourd'hui remis en question dans le monde, la pièce de théâtre *Hors la loi*, jouée actuellement au [Théâtre du Vieux-Colombier](#) de la [Comédie Française](#), rend hommage à ces femmes anonymes et célèbres, qui se sont engagées pour que le choix de donner la vie, ou non, leur revienne. Pourquoi il ne faut pas manquer ça.

Parce que c'est une plongée dans les bouillonnantes années 70

Le hula hoop de la scène d'ouverture, le 33 tours de Johnny Hallyday, la table de cuisine en formica: tout est là, dans la mise en scène minimaliste mais très réussie de Pauline Bureau, qui nous fait passer de l'appartement simple des Chevalier au bureau de Gisèle Halimi puis au tribunal de Bobigny. Alors que la jeune "avortée" - comme on la présente alors- est en jupe plissée d'écolière, le personnage de Gisèle Halimi est en jean et les militantes de son groupe Choisir portent cheveux ultra longs, pattes d'eph et fument, rappelant les évolutions rapides de la société d'alors, auxquelles les policiers n'échappent pas, leur look n'ayant rien à envier à celui des activistes en matière de coupes de cheveux. Des écrans projettent régulièrement des images d'archives des manifestations féministes de l'époque, soulignant à quel point la mobilisation fut massive, aussi bien dans la rue que dans la presse: le Manifeste des 343, que Gisèle Halimi avait elle-même signé la même année, est largement évoqué.



© Brigitte Enguerand, coll CF

Parce que la petite histoire nous raconte la grande

Le procès de Marie-Claire Chevalier, violée par un camarade de lycée alors qu'elle n'avait que 15 ans, est celui de toutes les femmes qui, à travers les âges, ont dû avorter dans la clandestinité, dans des conditions plus ou moins pénibles en fonction de leur classe sociale. Le personnage de Gisèle Halimi revient dans sa plaidoirie sur l'injustice qui règne au début des années 70: les plus aisées vont pratiquer leur IVG dans les pays voisins qui l'autorisent et les plus célèbres ne sont jamais inquiétées. Seules les anonymes pauvres comme Marie-Claire Chevalier et sa famille sont poursuivies par la justice, ajoutant une inégalité sociale à l'inégalité fondamentale qui sépare hommes et femmes face à une grossesse non désirée. En suivant le destin brisé de cette famille modeste qui défie les autorités, c'est la vie de millions de femmes que l'on découvre - on estime alors qu'elles sont chaque année entre 500 000 et un million à avorter en secret, et 5000 à mourir de complications-, et le ras-le-bol qui les a conduites à se mobiliser pour que l'IVG soit enfin légalisée en France, quelques années après la contraception. Ces conquêtes historiques obtenues au prix d'événements tels que ce procès sont les droits fondamentaux dont jouit la jeune génération de femmes aujourd'hui, à son tour investie dans les combats de l'ère #MeToo.



Chacune d'entre elles incarne une facette du combat que mènent les femmes depuis toujours pour conquérir leur liberté.

Parce que c'est un hommage aux femmes engagées

En creux de la pièce, se dessine un portrait de l'avocate Gisèle Halimi, dont la carrière a été marquée par son engagement féministe. Lorsqu'elle décide de médiatiser le procès de Bobigny afin d'alerter l'opinion publique sur les dangers de l'avortement clandestin, elle s'est déjà illustrée dans la lutte pour l'indépendance de la Tunisie, le pays où elle a grandi, et pendant la guerre d'Algérie. C'est d'ailleurs son livre *Djamila Boupacha*, cosigné avec Simone de Beauvoir, qui donne l'idée à la famille Chevalier de la contacter pour qu'elle assure leur défense. La pièce *Hors la loi* montre comment, aux côtés de Beauvoir et d'autres, l'avocate intrépide décide de faire de cette banale affaire d'avortement un procès politique dénonçant la loi de 1920 qui pénalise la contraception et l'avortement. Sa brillante plaidoirie est restituée sur scène, tout comme l'intervention de Simone de Beauvoir qui démontre que les petites filles sont poussées dès leur plus jeune âge à s'accomplir en tant que mères pour mieux tenir les foyers une fois devenues adultes. Les mots de charge mentale ne sont pas prononcés, mais c'est bien de ça que l'écrivaine parle déjà en 1972. Tous ces personnages féminins se succèdent sur la scène du Vieux-Colombier et l'on suit pendant deux heures leur destinée plus ou moins tragique, à l'instar de Marie-Claire Chevalier dont on partage les souffrances morales et physiques d'un avortement clandestin pour une fois visible, selon le souhait de la metteuse en scène Pauline Bureau. Chacune d'entre elles incarne une facette du combat que mènent les femmes depuis toujours pour conquérir leur liberté; un combat sans cesse renouvelé et loin d'être achevé.

Myriam Levain

Hors La Loi, de Pauline Bureau, du 24 mai au 7 juillet, au Théâtre du Vieux-Colombier (Comédie Française).

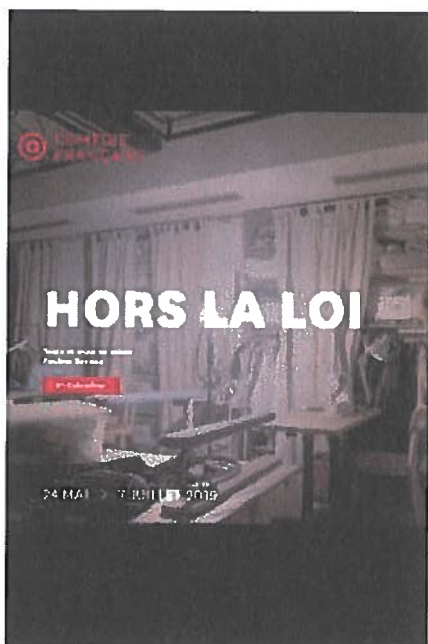
Myriam Levain
Cheek Magazine

Myriam Levain

CULTURE-TOPS

THÉÂTRE-SPECTACLES

Hors la loi

Du très bon théâtre vérité

De Pauline Bureau

Mise en scène : **Pauline Bureau**

Avec la troupe de la Comédie-Française : Martine Chevallier, Coraly Zahonero, Alexandre Pavloff, Françoise Gillard, Laurent Natrella, Danièle Lebrun, Claire de la Rue de Can, et Sarah Brannens, Bertrand de Roffignac

INFOS & RÉSERVATION

Comédie-Française - Théâtre du Vieux-Colombier

21, rue du Vieux-Colombier Paris 6ème

Tél. : 01 44 58 15 15

<http://www.comedie-francaise.fr>

Jusqu'au 7 juillet. 20h30 du mercredi au samedi 19h les mardis, 15h les dimanches; Durée estimée 2h10

LU / VU PAR **DANIELLE MATHIEU-BOUILLON**

Publié le 18 juin . 2019

RECOMMANDATION

Excellent 

Pièce "documentaire", "Hors la loi" constitue une mise en abîme impressionnante de tout ce que -il n'y a pas encore si longtemps- l'avortement pouvait susciter de drame personnel, médical, et social.

THÈME

Conçu un peu comme un documentaire, ce spectacle nous plonge dans le temps pas si lointain où l'avortement était interdit et puni par la loi. « Les faiseuses d'anges », dans une clandestinité absolue, permettaient à des femmes qui n'avaient pas les moyens d'aller se faire opérer à l'étranger, de se débarrasser d'une grossesse non désirée.

Pauline Girard concentre son propos sur la fameuse affaire du procès de Bobigny, plaidée par l'avocate Gisèle Halimi, soutenue par le manifeste des 343 femmes qui s'accusèrent du délit d'avortement. Le personnage de la jeune accusée de l'époque, Marie-Claire, adolescente violée par un camarade de classes, se souvient de ces douloureux événements et laisse défiler sa mémoire.

POINTS FORTS

Martine Chevallier, est cette adolescente, devenue adulte. Douce, émouvante, avouant « avoir toujours 15 ans » ; elle est le fil d'Ariane de son histoire personnelle qui est devenue un moment de notre Histoire collective, avec la révolution sociétale qu'elle a déclenchée.

La scénographie, astucieuse, d'Emmanuelle Roy, permet de bien différencier les espaces privés et publics. La vie de cette femme, qui élève, seule, deux filles, est bien indiquée, avec la sorte de fatalité qui semble s'acharner sur une vie sans joie.

On retrouve avec émotion, lorsque l'on appartient à cette génération, la tragédie que représentait un avortement. La solidarité entre les femmes capables de trouver les réseaux, conduisant à celle qui pouvait intervenir dans un artisanat consternant, qui provoquait parfois la mort par septicémie. Dans ce rôle d'avorteuse, Martine Chevallier, là encore, est stupéfiante et méconnaissable.

Le groupe des féministes est bien distribué. Les séquences des jeunes garçons sont un peu limitées, mais c'est essentiellement une affaire de femme, sauf lorsque de grandes personnalités politiques viendront témoigner à ce procès retentissant (Alexandre Pavlov étonnant en Michel Rocard). Françoise Gillard devient, en deuxième partie, le piano conducteur de la pièce, incarnant avec force, et conviction, l'avocate Gisèle Halimi. Parmi les féministes représentées, il convient de saluer Danièle Lebrun qui joue plusieurs rôles, dont celui de l'amie de Marie, la maman de l'adolescente. Elle est très convaincante en Simone de Beauvoir dont elle a travaillé non seulement l'aspect physique, mais l'esprit du phrasé.

POINTS FAIBLES

Claire de la Rue du Can, victime du viol, Ciralie Zahonéro qui joue sa mère, et la petite sœur, jouée par Sarah Brannens (délicieuse) semblent toutes trois avoir été dirigées vers une grande retenue, avec beaucoup de pudeur, comme en retrait, ce qui nuit un peu à l'émotion de cette situation cruelle.

EN DEUX MOTS ...

Je pense qu'il est courageux, à un moment où la liberté pour les femmes de disposer de leur corps, leur est à nouveau contestée dans certains pays du monde, de porter à la scène un tel témoignage, pour montrer aux jeunes générations qu'un avortement est toujours une décision grave et douloureuse. Désormais, la contraception existe : il ne faut pas abuser – je sais que je risque de choquer – des IVG de «confort» (sauf viol, inceste...). Il est utile aussi, pour les jeunes générations, de leur faire prendre conscience que le temps n'est pas si lointain où l'avortement provoquait 5000 morts par an.

L'AUTEUR

Pauline Bureau est auteur-metteur en scène, formée au Conservatoire national supérieur d'art dramatique (promotion 2004). Elle a fondé sa compagnie, «La part des anges».

En 2014, elle écrit et met en scène «*Sirènes*». Depuis, ses autres pièces sont publiées chez Actes Sud Papiers. Elle a reçu en 2015 le prix Nouveau Talent théâtre de la SACD et créé «*Dormir cent ans*» (Nomination au Molière 2017 du spectacle jeune public).

En 2017, elle s'attaque au thème des victimes du Médiateur, avec «*Mon coeur*».

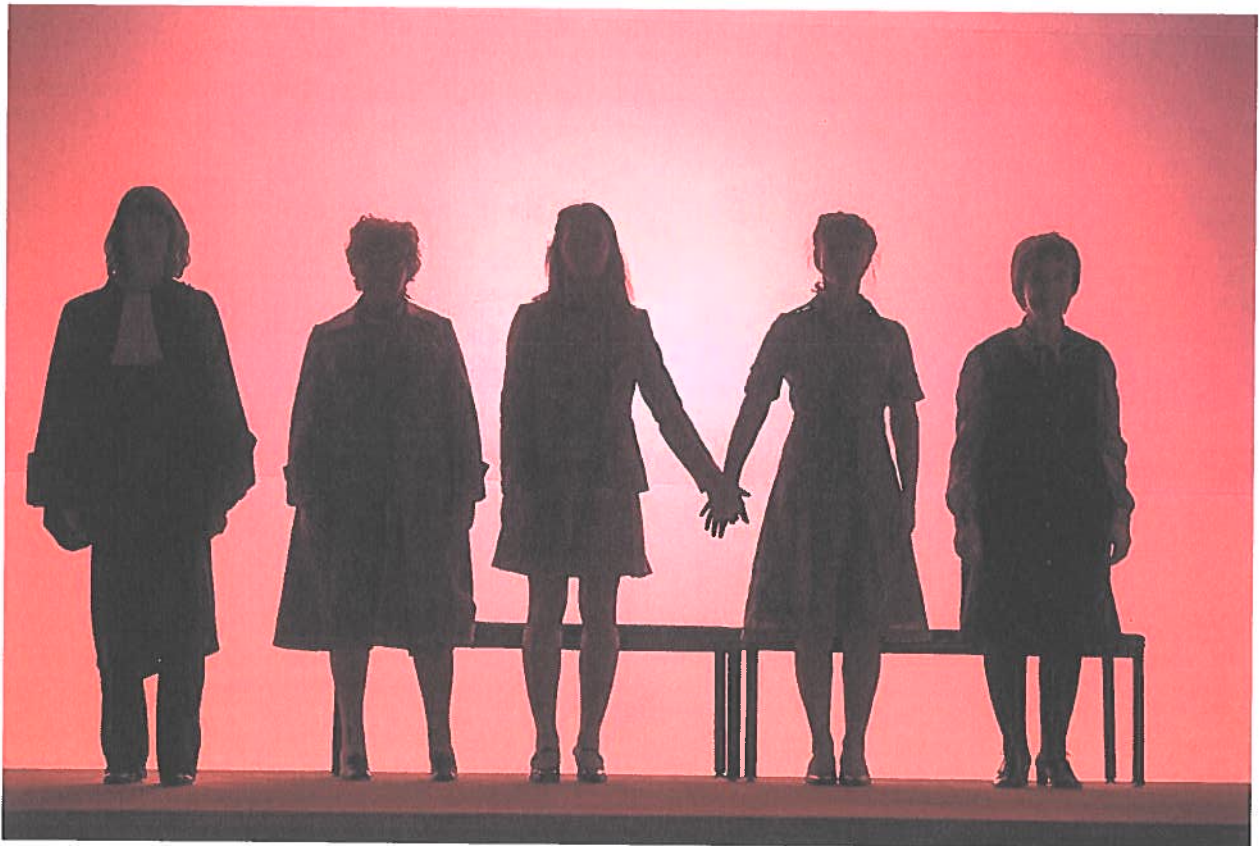
blog.monediplo.net
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Hors la loi

Retour sur le procès de Bobigny qui allait conduire à la dépénalisation de l'avortement dans la mise en scène percutante de Pauline Bureau au Théâtre du Vieux Colombier.



© Brigitte Enguérand, coll.CF

À soixante ans, Marie-Claire aura quinze ans pour toujours. Cette année-là, en 1971, un jour de printemps, elle suit Daniel, qui a déjà une voiture et épate sa galerie de copains du lycée. Mais sous prétexte de lui faire écouter de la musique chez lui, il la viole sous la menace d'un ciseau. Pour Marie-Claire, c'est la fin de l'enfance. Elle va être pulvérisée par un déchainement de violence. Au bout d'un mois, elle réalise qu'elle est enceinte et doit confier sa honte à sa mère, qui l'élève seule avec sa petite sœur. En 1971, et depuis la loi de 1920, l'avortement est un crime passible de la cour d'assises en France. Contraintes de mettre leur vie en jeu, par leurs propres moyens ou dans des réseaux clandestins, un million de femmes se font avorter et cinq mille en meurent chaque année. Pour faire avorter sa fille par un médecin, la mère de Marie-Claire, employée modeste, devrait déboursier 4 500 francs. Qu'elle n'a pas. Alors elle cherche désespérément auprès de ses amies et finit par trouver l'adresse de Madame Bambuck « faiseuse d'anges » qui « débrouille » ce genre de situation et lui prendra 1 200 francs. Sans état d'âme et sans précaution. L'intervention s'avèrera effroyable et laissera Marie-Claire sévèrement traumatisée. Elle touchera encore un peu plus le fond lorsque, sur dénonciation de Daniel, petite frappe jusqu'au bout, la police débarque sans ménagement au domicile familial pour l'arrêter ainsi que sa mère.

blog.monediplo.net
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

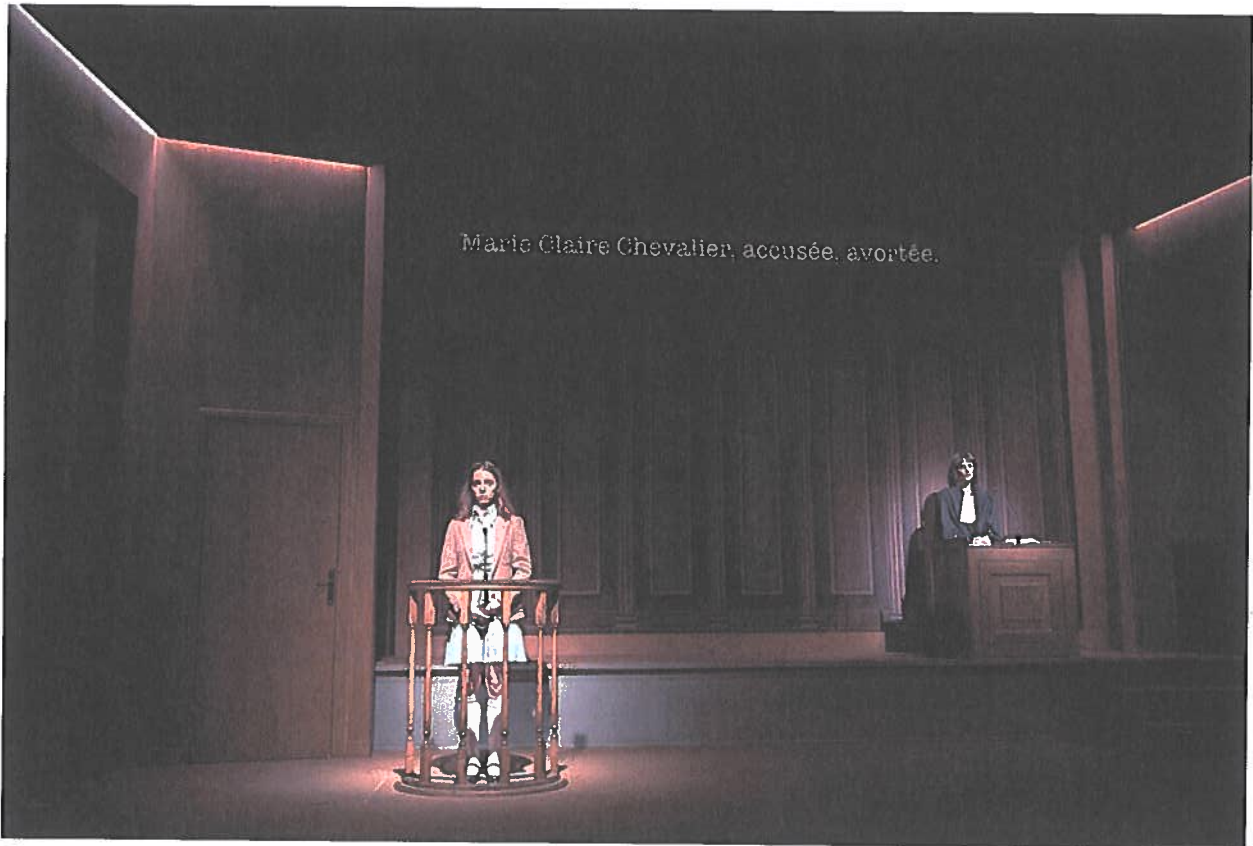


© Brigitte Enguérand, coll.CF

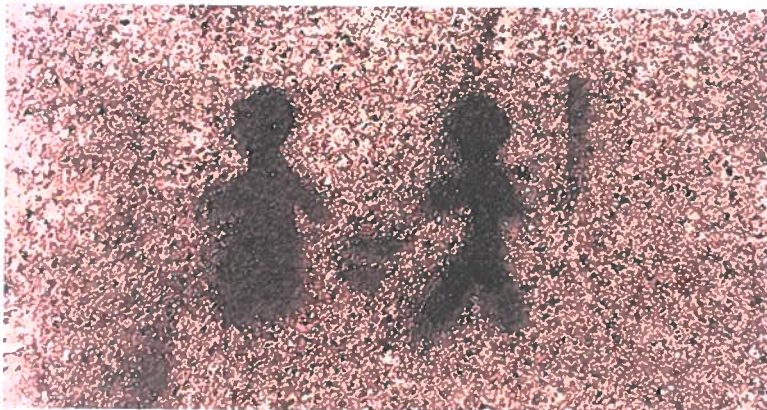
blog.mondediplo.net
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



© Brigitte Enguérand, coll.CF



Lire aussi Mona Chollet, « Les acquis féministes sont-ils irréversibles ? », *Le Monde diplomatique*, avril 2007.

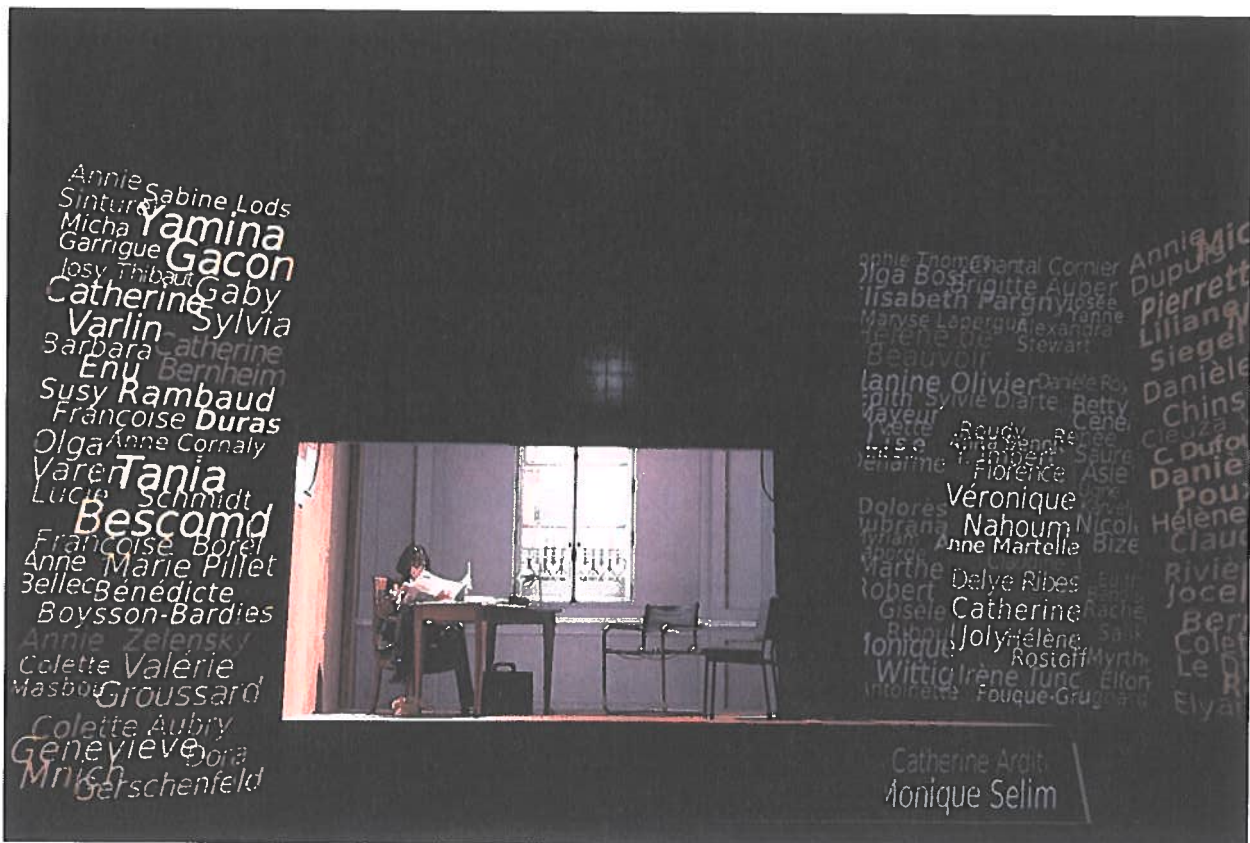
Loin d'être une fiction, « Hors la loi », mis en scène au Théâtre du Vieux Colombier, avec la troupe de la Comédie Française, est fondé sur des faits réels. Marie-Claire Chevalier n'est autre que celle qui allait marquer l'histoire féministe et judiciaire au procès de Bobigny à l'automne 1972 et conduire deux ans après, en 1974, à l'adoption de la loi Veil autorisant l'IVG (interruption volontaire de grossesse). Marie-Claire doit son geste

blog.mondediplo.net
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

courageux, qui l'expose, à sa rencontre avec Gisèle Halimi. L'avocate s'est illustrée dans la défense des militants du Mouvement national algérien (MNA) et du Front de libération national (FLN) et a été durablement marquée par les abominations et les tortures qu'elle a combattues. Elle a notamment coécrit, en 1962, avec Simone de Beauvoir, un livre, *Pour Djamila Boupacha* une militante algérienne du FLN dont elle a obtenu l'acquittement. Pour elle, il n'y a que deux solutions. Soit continuer à considérer l'avortement comme un crime et s'excuser. Soit dénoncer une loi inique et obsolète et faire de l'inculpation de Marie-Claire un combat pour toutes les femmes. Une défense de rupture qui veut mettre l'État en accusation. Militante anticolonialiste et féministe, Gisèle Halimi est depuis longtemps mobilisée contre cette loi qui frappe surtout les plus pauvres qui n'ont pas les moyens de la contourner. Elle est en première ligne de l'association Choisir la cause des femmes qui lutte pour son abrogation. Elle est signataire du « Manifeste des 343 », publié par *Le Nouvel Observateur*, le 5 avril 1971, où 343 femmes s'accusent publiquement d'avoir avorté. Parmi elles, Simone de Beauvoir, Marguerite Duras, Delphine Seyrig, Brigitte Fontaine, Marceline Loridan, Jeanne Moreau, Ariane Mnouchkine, Catherine Ribeiro, Yvette Roudy, Monique Wittig...



© Brigitte Enguérand, coll.CF

Cette défense offensive est au cœur de la pièce. L'histoire intime et personnelle de Marie-Claire, cantonnée d'abord à l'espace de l'appartement : salle à manger-cuisine au centre avec la chambre des enfants à cour et celle de la mère à jardin, va être propulsée dans l'espace public et médiatique du tribunal. Pauline Bureau s'est clairement nourrie des minutes du procès (éditées chez Gallimard), consignants les témoignages — outre des militantes engagées pour la cause des femmes, ceux de Michel Rocard (alors député socialiste et qui

blog.mondediplo.net
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

prépare une proposition de loi pour la dépénalisation de l'avortement) et du professeur Monod —, les réparties de Gisèle Halimi, cinglantes et étayées, les remarques sexistes et patriarcales des juges et du procureur. En déroulant cette histoire, elle fait aussi le portrait d'une époque et des années post-68 où les femmes aussi veulent prendre une autre place. Elles signent des tribunes et sont dans la rue, déferlantes et bouillonnantes : « *La révolution ne se fera pas sans les femmes* », « *Mon corps m'appartient* » « *Un enfant si je veux, quand je veux* » ...



© Brigitte Enguérand, coll.CF

blog.mondediplo.net
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



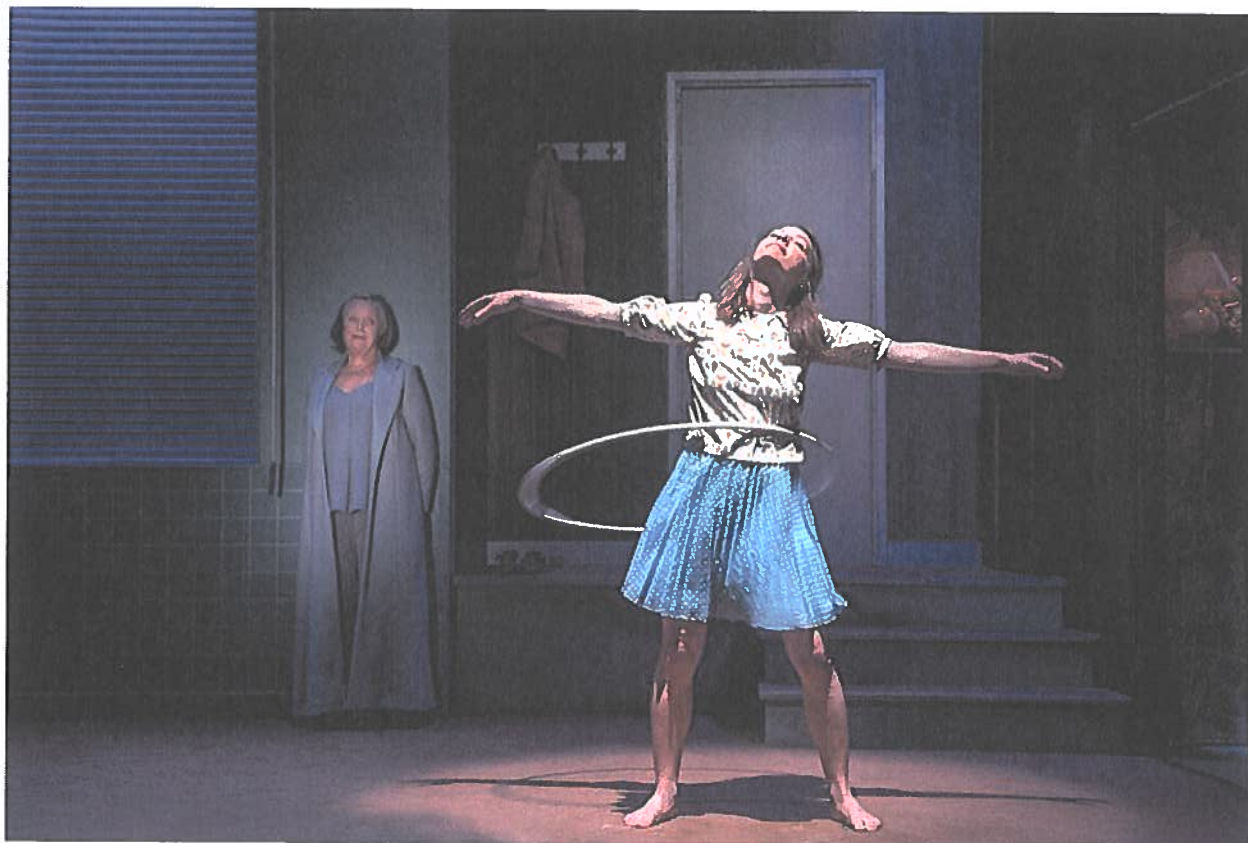
Lire aussi Sylvie Rosenberg-Reiner, « Du « crime contre l'État » à la loi Veil », *Le Monde diplomatique*, octobre 2015.

Les images d'archives viennent servir la mise en scène et contextualiser un texte que Pauline Bureau a écrit après une recherche colossale qui a commencé par celle de Marie-Claire Chevalier. Après des dizaines de coups de fil au hasard, elle finit par tomber sur sa mère puis sur elle. Et par lui faire accepter, alors qu'elle était retournée à l'anonymat, de remettre son histoire au grand jour. Parce qu'elle parle encore à toutes. Parce qu'aujourd'hui les commandos anti-IVG ont le vent en poupe. Que de plus en plus de médecins refusent de pratiquer une IVG en recourant à la clause de conscience. Qu'un peu partout, en Europe et dans le monde, ce droit fondamental se voit remis en cause.

blog.mondediplo.net
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



© Brigitte Enguérand, coll.CF

Les neuf comédiens et comédiennes qui incarnent tous les rôles : Martine Chevallier (Marie-Claire Chevalier à 60 ans), Coraly Zahonero, Alexandre Pavloff, Françoise Gillard (Gisèle Halimi) Laurent Natrella, Danièle Lebrun, Claire de La Rue du Can (Marie-Claire à 15 ans), Sarah Brannens et Bertrand de Roffignac se sont emparés de cette histoire avec passion et justesse. Après la mise en scène troublante et inventive de *Mon cœur*, où elle autopsiait avec brio le scandale des prescriptions abusives et criminelles du Mediator, Pauline Bureau confirme un goût et un talent pour un théâtre politique d'investigation et de création.

Jusqu'au 7 juillet au Théâtre du Vieux Colombier .

Comédie Française

21, rue du Vieux Colombier — Paris 6ème

Tél. : 01 44 58 15 15

Texte à paraître aux éditions Actes Sud-Papiers



[Théâtre] "Hors la loi" quand un cas personnel devient un enjeu universel.

Dans sa nouvelle pièce de théâtre "Hors la loi", Pauline Bureau rejoue le procès de Bobigny (1972) et s'empare d'un sujet qui fait encore débat aujourd'hui, en France et ailleurs dans le Monde, celui de la liberté des femmes à disposer de leur corps et du droit à l'avortement.

Cette mise en scène du procès de Bobigny est une sorte de rappel des consciences sur la situation des jeunes filles et femmes avant la loi dite Simone Veil de 1975 dépénalisant l'avortement. Elle nous rappelle aussi combien le procès d'un "fait divers" a pu faire avancer le droit et la société.

La pièce "Hors la loi" se joue jusqu'au 7 juillet 2019 au [Théâtre du Vieux Colombier](#).

La pièce Hors la loi nous replace dans le décors du procès de Bobigny qui s'est déroulé en 1972.

Une jeune fille, Marie-Claire Chevalier, suite à un viol, décide d'avorter, aidée et soutenue dans sa démarche par sa mère Michèle Chevalier, tout en sachant que l'interruption volontaire de grossesse est pénalement punie selon l'article 317 du Code pénal.

Dénoncée par l'auteur même de ce viol, la jeune Marie-Claire est alors « inculpée » pour cet un avortement illégal. Sa mère et deux de ses collègues sont inculpées pour complicité, une quatrième est inculpée pour avoir effectué l'acte illégal.

La pièce met en scène le courage et la détermination qu'il a fallu à l'accusée, Marie-Claire Chevalier et son avocate, Gisèle Halimi pour s'opposer à une situation indigne et dangereuse, pour s'opposer à une société qui n'autorisait pas les femmes à disposer de leur corps quelles qu'en soit les circonstances.

Elle met en lumière deux héroïnes des temps modernes qui acceptent de sortir de l'ombre, de sacrifier leur intimité et leur réputation pour aider la société à avancer et donner plus de droits aux femmes. D'oser faire d'un procès pénal, un procès politique.

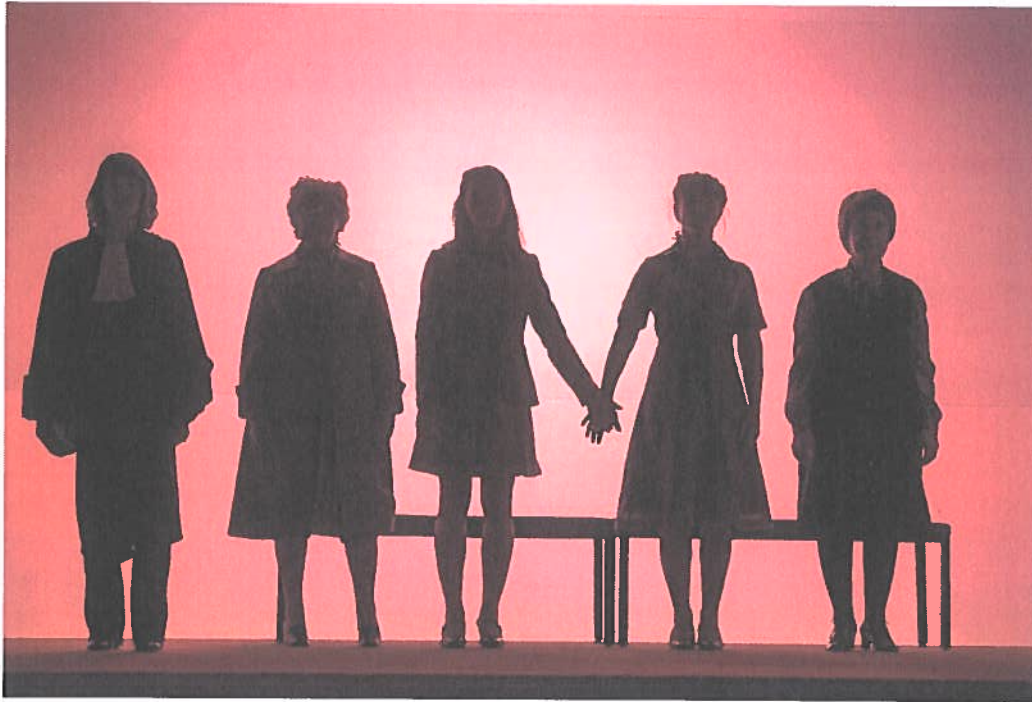
Cette pièce rappelle également le retentissement qu'a eu cette affaire dans la société française de l'époque. Ce procès a déclenché un débat parti de la rue, porté par de nombreuses femmes connues et inconnues, soutenu par des hommes et dont le dénouement s'est joué à l'Assemblée nationale par le vote en janvier 1975 de la loi dite Veil dépénalisant et encadrant l'avortement.

Hors la loi met donc en scène un procès pour l'Histoire, un de ces procès qui fait avancer le droit et la société.

Pour connaître les dates durant lesquelles se joue la pièce jusqu'au 7 juillet, rendez-vous sur le [site du Théâtre du Vieux Colombier](#) .

Hors la loi, texte (à paraître Editons Actes Sud- Papiers) et mise en scène de Pauline Bureau.

Crédit photo : Brigitte Enguérand



Hors la loi, texte (à paraître Editons Actes Sud- Papiers) et mise en scène de **Pauline Bureau**.

Après *Mon cœur*, spectacle sur le scandale sanitaire lié au Médiateur, l'auteure et metteuse en scène Pauline Bureau continue sur l'élan d'un théâtre dit documentaire.

Hors la loi donne la parole aux victimes de l'avortement, si longtemps interdit et clandestin, et particulièrement à Marie-Claire Chevalier, violée à l'âge de 16 ans.

Le procès de la jeune fille – Procès dit de Bobigny – permettra deux ans après, en 1974, l'adoption de la loi portée par Simone Veil autorisant enfin l'IVG.

Le drame de cette jeune fille aura déclenché une avancée majeure de notre société.

Pauline Bureau s'est appuyée sur le témoignage de Marie-Claire Chevalier, sur de nombreux livres et documents d'archives dont les minutes du procès de Bobigny d'où est extraite la plaidoirie de maîtresse Gisèle Halimi, prononcée telle que au tribunal.

L'auteure a réinventé sa propre fiction à caractère universel, à partir de faits réels et historiques : le spectacle fidèle à l'histoire procède avant tout d'une conviction intime.

Avant la légalisation de l'avortement – choisi et voulu -, des combats seront menés.

Une page de l'histoire des femmes a été écrite dans ces années 1970 : cinq mille femmes mouraient chaque année à cause de la loi de 1920 interdisant l'avortement.

En cinquante années d'existence, on peut compter deux cent cinquante mille femmes défuntes, avant violence, honte, deuil, humiliation sentiment de culpabilité....

« Pour toujours j'ai quinze ans », dit la soixantenaire Marie-Claire, interprétée par Martine Chevallier – réflexion, distance et émotion -, qui commente « l'événement ».

Elle évoque la jeune fille qu'elle était alors, incarnée sur la scène par la délicatesse de Claire de la Rue du Can, vivant avec mère et petite sœur dans un trois pièces.

La sœur aînée teenager découvre, à la fois, la sexualité, la violence, la grossesse, les rapports de domination de l'homme sur la femme et de l'argent sur le monde.

Le milieu social est modeste et la mère de Marie-Claire porte secours à cette enfant forcément inexpérimentée, abusée et violée par un camarade de lycée mal dégrossi.

Coralie Zohanero endosse avec tact et une émotion contenue ce rôle de mère obligée à enfreindre la loi pour sauver sa fille d'une existence subie et non choisie.

Avec l'aide d'une collègue, elle fait appel à une « faiseuse d'ange » non autorisée.

La mère eût été de condition bourgeoise, ses finances lui auraient permis d'aller avec sa fille à Londres, Amsterdam ou autre ville européenne, des espaces d'IVG autorisée.

Or, victime deux fois plutôt qu'une, elle est encore dénoncée aux services de police : la mère, la fille et leurs « complices » sont arrêtées – une gente féminine démunie.

La mère contacte l'avocate Gisèle Halimi, co-auteure avec Simone de Beauvoir de *Djamila Boupacha*, militante de l'indépendance algérienne, torturée et violée par des soldats français... Françoise Gillard endosse le rôle constructif de la féministe.

En pleine effervescence post-soixante-huitarde et créé en 1970, le Mouvement de Libération des Femmes – MLF – se bat d'abord pour la légalisation de l'avortement.

Au printemps 1971, peu avant « l'événement » concernant Marie-Claire, est publié le « Manifeste des 343 » où trois-cent-quarante trois femmes, souvent célèbres, déclarent avoir avorté – Catherine Deneuve, Agnès Varda, Françoise Sagan...

Soutenu par le MLF, le Manifeste a reçu l'appui décisif de Simone de Beauvoir.

Aussi avons-nous le plaisir de voir et d'écouter sur la scène Michel Rocard, Delphine Seyrig, le Professeur Monod, et Simone de Beauvoir que les excellents comédiens Alexandre Pavloff, Coralie Zohanero, Laurent Natrella, Danièle Lebrun incarnent.

De l'appartement de la mère à la salle de tribunal, se déploie un moment d'Histoire dans toute sa clarté, une lutte douloureuse et une victoire à l'arraché sur le Temps – il aura fallu cinquante ans – qui met à bas l'autorité d'une loi masculine désuète.

Pauline Bureau témoigne non seulement d'un bel engagement de citoyenne mais d'un art du théâtre efficace – conviction d'une maîtrise narrative et scénographique.

Une leçon, au sens noble et positif, de théâtre, d'histoire et d'humanité.

Véronique Hotte

Théâtre du Vieux-Colombier – Comédie-Française, 21 rue du Vieux-colombier 75001 – Paris, du 24 mai au 7 juillet. Tél : 01 44 39 87 00/01.



AUDIOVISUEL

Sortir

FRANCE BLEU PARIS

ÇA BOUGE À PARIS

Du lundi au dimanche à 18h10



Hors la loi

Hors la loi au Vieux Colombier

Par Ségolène Alunni

Diffusion du samedi 25 mai 2019
Durée : 3min

Après *Mon cœur*, qui traitait du scandale sanitaire lié au Médiateur, Pauline Bureau écrit sur une histoire plus ancienne, mais qui fait partie sourdement de la vie de nos familles depuis des générations ; une histoire qui, si elle avait été officielle, aurait été prétexte à ériger nombre de stèles et monuments dans les villages et les villes françaises tant le nombre de victimes avoisinait chaque année celui d'une guerre, à ceci près que les soldats y étaient des femmes et que ce sont elles qui tombaient par milliers.

Hors la loi donne la parole à ces victimes de l'avortement, si longtemps interdit et clandestin, et plus particulièrement à la jeune fille, violée, dont le procès dit de Bobigny permettra deux ans après, en 1974, l'adoption de la loi portée par Simone Veil, autorisant l'IVG.

Hors la loi au Vieux Colombier

LES ENVIES DU WEEK-END par Caroline Broué

LE SAMEDI À 7H05

FRANCE CULTURE



Aya Nakamura, "1939, un dernier été" et "Hors la loi"

3 MIN

01/06/2019

PODCAST

EXPORTER

La "Beyoncé française" en concert au festival We Love green, un film de Ruth Zylberman et une pièce documentaire de Pauline Bureau

Elle s'appelle Aya Nakamura, elle a 24 ans, elle vient de Seine Saint-Denis, et elle est rien moins que l'artiste féminine française la plus "streamée" au monde : ses chansons dépassent les centaines de millions de vues sur sa [chaîne Youtube](#), toutes additionnées elle atteint le milliard... Il faut dire que ce tube, *Djadja*, qui signifie « menteur » en argot de la Cité des 3 000 à Aulnay-sous-Bois, où Aya Nakamura a grandi, s'est exporté un peu partout, des Pays Bas aux Etats-Unis. Elle est d'ailleurs nommée dans la catégorie Best International Act aux BET Awards 2019 qui auront lieu le 23 juin prochain à Los Angeles, après avoir été nommée aux Victoires de la musique en février dernier dans la catégorie meilleure chanson originale et meilleur album de musiques urbaines.

Aya Nakamura sera ce soir sur la scène du festival [We Love Green](#) au bois de Vincennes, puis tout l'été à Garorock, aux Francofolies et aux Vieilles Charrues.

Par ailleurs, deux petits conseils culturels pour le weekend, deux œuvres documentaires qui ont pour point commun de relier l'histoire individuelle à la grande histoire:

D'abord un film que vous pouvez regarder en replay sur France 3, qui a été diffusé jeudi soir et qui a été réalisé par Ruth Zylberman, que j'avais reçue à ce micro il y a un an pour parler de son documentaire précédent, *Les Enfants du 209 rue Saint Maur*. Ruth Zylberman a cet art particulier de faire des films qu'on n'oublie pas. Avec *1939, un dernier été*, elle est allée fouiller dans les cinémathèques pour dénicher des films de familles, de tous genres de familles, au mois de juillet et d'août 1939. Evidemment, nous connaissons ce qui s'est passé ensuite, pas eux. Mais cette faculté qu'a la réalisatrice de nous glisser dans les interstices entre menace de la guerre qui se rapproche et volonté farouche d'en profiter et de ne rien changer est vertigineux. D'autant qu'on se demande à chaque instant comment on fait, nous, et si ce qui s'est passé ensuite peut se reproduire, et comment on gère, au quotidien, la peur, l'insouciance, l'indifférence, que nous inspire le réel du dehors.

Ensuite, une pièce de théâtre qui pour le moment se joue à Paris au théâtre du Vieux Colombier, la petite salle de la Comédie française. Elle s'intitule *Hors la loi*, elle est signée Pauline Bureau, et là encore, elle résonne avec notre contemporanéité, puisqu'elle relate l'histoire de Marie-Claire Chevalier, cette adolescente de 15 ans qui en 1971 s'est retrouvée enceinte après un viol, qui s'est fait avorter avec la complicité de sa mère, et qui a donné le procès retentissant de Bobigny, prélude à la loi de Simone Veil légalisant l'avortement. A voir absolument, en famille, avec ses amis, tout le monde...

VOUS M'EN DIREZ DES NOUVELLES !

RFI

Pauline Bureau, d'une «Hors la loi» à la loi Veil

Par [Jean-François Cadet](#)

Diffusion : lundi 3 juin 2019



La pièce «Hors la loi» de Pauline Bureau, au Théâtre du Vieux-Colombier. © Brigitte Enguérand, coll.CF_Françoise Gillard

À travers sa nouvelle pièce, Pauline Bureau plonge le spectateur dans une histoire à la fois singulière et intime. Une histoire devenue un moment-clé de notre histoire collective. Celle du combat qui aboutit en 1975 à la loi Veil sur la dépénalisation de l'avortement. La pièce suit le destin d'une jeune fille, Marie-Claire Chevalier et de son procès, communément appelé le procès de Bobigny. Pauline Bureau, figure d'un théâtre à la fois documentaire et engagé, donne vie à ce combat pour sa première collaboration avec la troupe de la Comédie Française en réunissant sur scène, et entre autres, Françoise Gillard, Danièle Lebrun et Claire de la Rue du Can.

Hors la loi est à applaudir jusqu'au 7 juillet 2019, au Théâtre du Vieux Colombier à Paris.

Reportage d'Amélie Beaucour sur la deuxième saison de la série *Calls* diffusée sur Canal +. Réalisée par Timothée Hochet, elle réunit Mathieu Kassovitz, Charlotte Lebon, Lambert Wilson... ou, en tous cas, leur voix. C'est un programme de télévision complètement atypique, qui ne se regarde pas, mais qui s'écoute !

ART ET CRÉATION

FRANCE CULTURE

LA DISPUTE par Arnaud Laporte

DU LUNDI AU VENDREDI DE 19H À 20H



56 MIN

Spectacle vivant : Je poussais donc le temps avec l'épaule, "une belle incarnation de l'infinie mélancolie de Proust"

10/06/2019

PODCAST

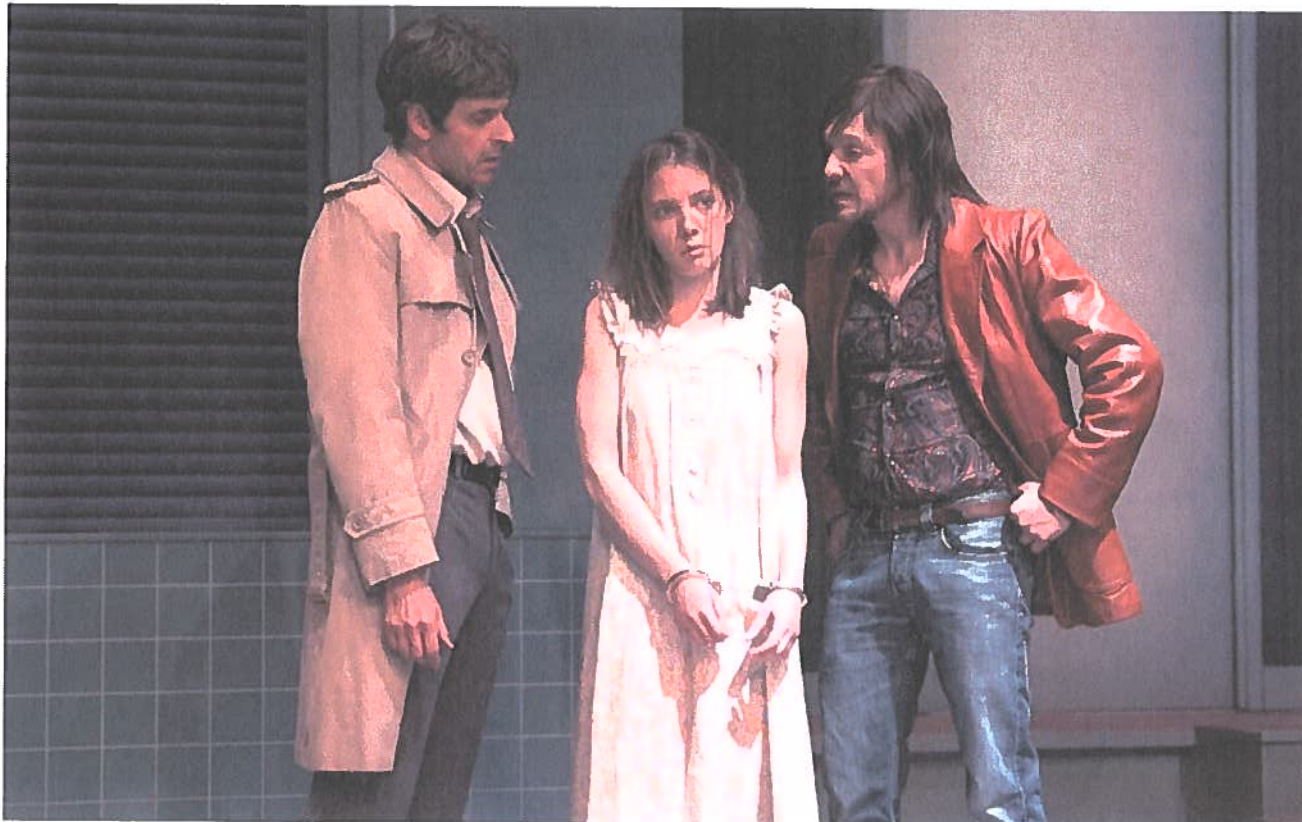
EXPORTER

Au sommaire de cette Dispute consacrée au spectacle vivant : "Hors la loi" à la Comédie Française, "Je poussais donc le temps avec l'épaule" au Théâtre de la Ville, et "Retours / Le père de l'enfant de la mère" au Théâtre du Rond-Point. Enfin, deux coups de coeur.



"Hors la loi" © Brigitte Enguerand, "Je poussais donc le temps avec l'épaule" © Théâtre de la Ville, et "Retours / Le père de l'enfant de la mère" © Christophe Raynaud de Lage

"Hors la loi" jusqu'au 7 juillet à la Comédie Française (Vieux Colombier)



"Hors la loi" © Brigitte Enguerand

Texte et mise en scène : Pauline Bureau

Présentation officielle : Pauline Bureau aime croiser théâtre et questions sociétales. Pour sa première création à la Comédie-Française, elle écrit une pièce à partir du « procès de Bobigny », dont les répercussions ont contribué à l'adoption en 1975 de la loi Veil.

L'avis des critiques :

Un spectacle passionnant et puissant mais sa mise en scène est trop didactique. Tous les artifices scéniques sont là pour nous souligner les choses, cela empêche tout mystère et toute ambiguïté. Cela atténue et simplifie la puissance du propos. Caroline Châtelet

Il y a certes une forme de didactisme mais aussi une très grande efficacité dans l'écriture et la mise en scène de Pauline Bureau. L'ensemble de la distribution est très investi. Arnaud Laporte

Un spectacle indispensable sur la lutte pour l'émancipation des femmes et qui prouve qu'on peut faire du théâtre avec du documentaire. (...) Le propos est sans filtre, cash, et tant pis si la pièce est un peu didactique. Philippe Chevilly

Tout est très concret et figuratif. On est dans un procédé très explicatif. Il n'y aucune place pour le cerveau du spectateur. Tout est donné à entendre sans qu'on puisse avoir un moindre recul sur ce qui est sur le plateau. Marie Sorbier

ART ET CRÉATION

FRANCE CULTURE

UNE SAISON AU THÉÂTRE par Joëlle Gayot

LE DIMANCHE DE 15H30 À 16H00



Pauline Bureau, hors la loi dans le théâtre

16/06/2019

30 MIN

PODCAST

EXPORTER

Nous sommes en 1972 en France : Marie-Claire, 17 ans, est jugée pour avortement clandestin car, ne l'oublions pas, à cette époque avorter était illégal. Ne pas oublier : c'est un enjeu de Pauline Bureau qui met en scène "Hors la loi". Nous en parlons dans Une saison au théâtre.



Pauline Bureau (2019) • Crédits : © Nathalie Mazéas

C'est l'intime qui amène le politique : le politique et militantisme, en ce qui concerne le féminisme mais aussi certainement d'autres engagements, c'est dans le corps que ça se passe, c'est là que l'engagement est le plus fort et le plus irréductible. Ce n'est pas la même chose de s'engager sur quelque chose de mental et sur son propre corps. Pauline Bureau

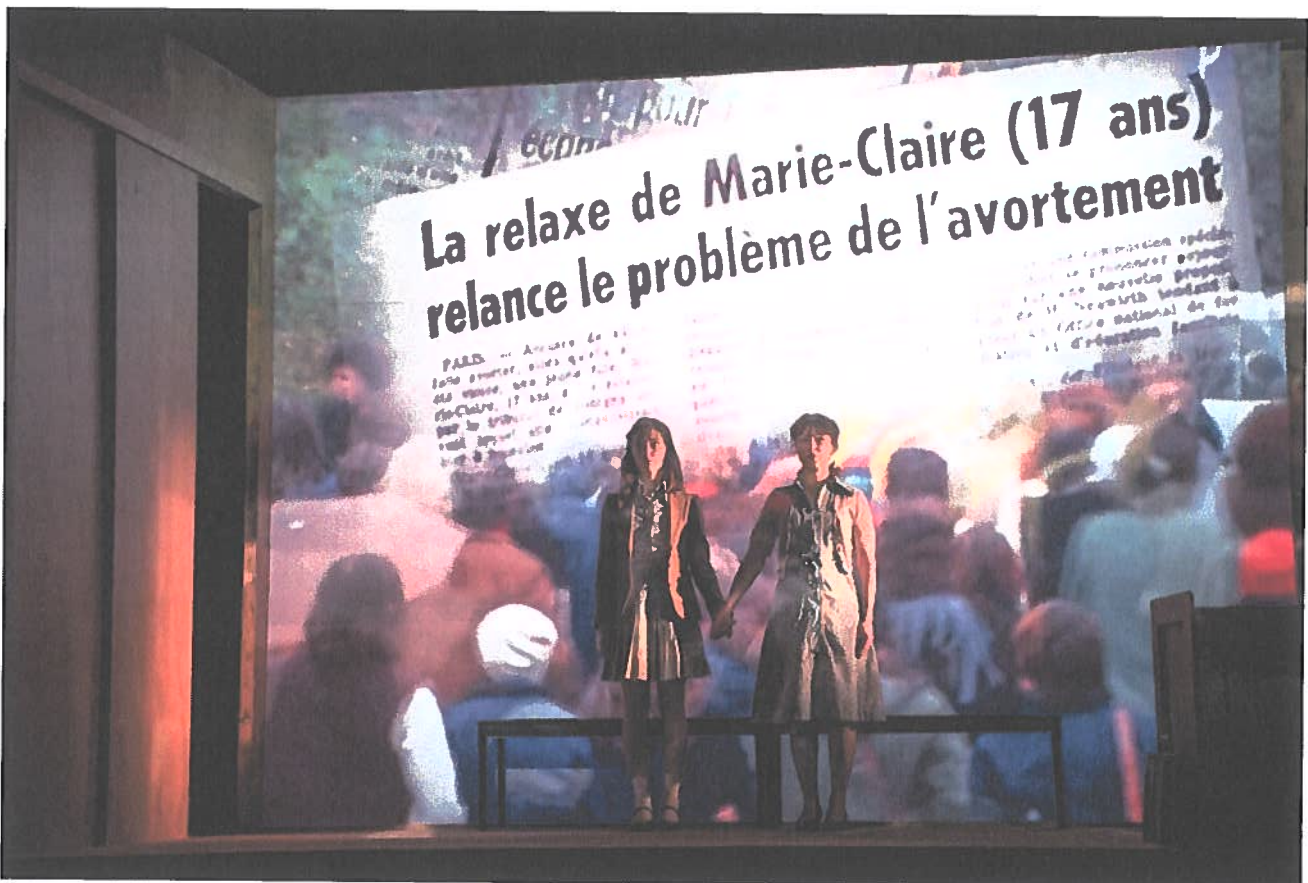
Vous pensiez avoir quitté l'âge des cavernes, en avoir terminé avec l'obscurantisme et tourné le dos aux mœurs rétrogrades ? Erreur. Regardez ce qui se passe en **Alabama, aux Etats-Unis, en 2019**.

En 2019, aux Etats Unis, Etat de l'Alabama, l'avortement est redevenu un crime sauf si la mère encourt un danger vital. L'IVG n'est plus autorisée, même en cas de viol ou d'inceste.

En France, actuellement il y a aussi un recul de la pratique de l'avortement, nous ne sommes pas tout à fait exemplaires. En France, une femme ne dispose pas encore de son corps comme elle le souhaite, il y a encore pas mal de monde pour lui expliquer ce qu'il faut qu'elle fasse avec son ventre. Pauline Bureau

Triste épisode et de sinistre augure qui nous ramène en boomerang vers la France, et les combats menés pour la légalisation de l'IVG, combats âpres, courageux, nécessaires, portés par **Simone Veil** et avant elle, par l'avocate **Gisèle Halimi** dont les propos résonnent avec force aujourd'hui encore :

« Nous voulons qu'en dernier ressort la femme et la femme seule soit libre de choisir. Nous considérons que l'acte de procréation est un acte de liberté et aucune loi au monde ne peut obliger une femme à avoir un enfant si elle ne se sent pas capable d'assumer sa responsabilité. »



"Hors la loi", écrit et mis en scène par Pauline Bureau (2019) • Crédits : ©Brigitte Enguérand, coll.CF

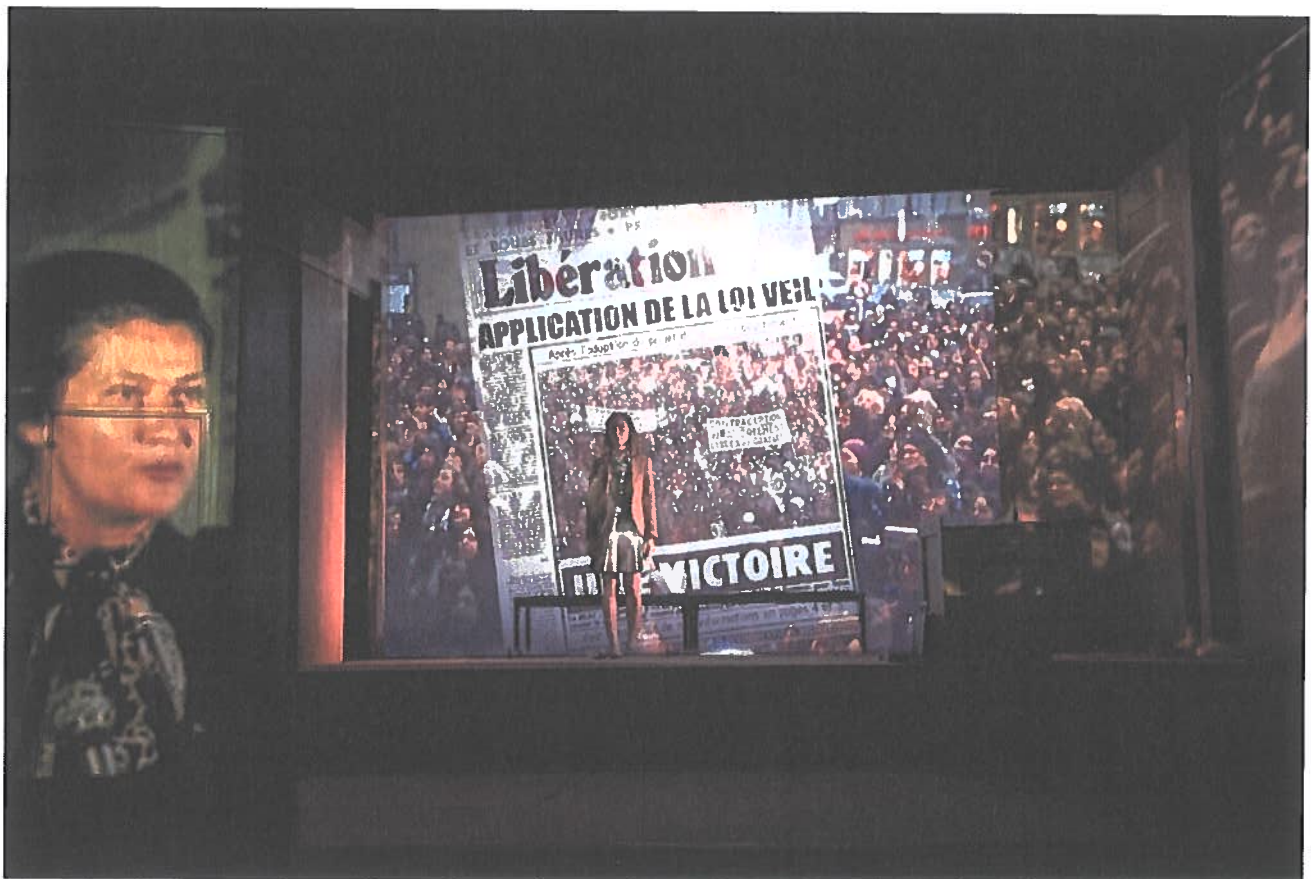
Marie-Claire Chevalier a 15 ans. Elle est victime d'un viol et fait le choix d'avorter dans la clandestinité. C'est Gisèle Halimi qui sera son avocate lors d'un procès mémorable qui s'est tenu en 1972 au Tribunal de Bobigny.

En France, l'avortement concerne une femme sur trois, c'est donc une expérience communément partagée et au demeurant, on trouve très peu d'échos de cela, très peu d'échos au théâtre, on n'en parle pas. On parle de la vie, de la mort, mais quand elles deviennent concrètes - sang, fausse-couches, avortement, ces questions deviennent des angles-morts. Pauline Bureau

Cette histoire est entrée dans l'enceinte des théâtres. Écrite et mise en scène par Pauline Bureau, sur la scène du **Vieux Colombier** à Paris, une pièce intitulée **Hors la loi** zooms arrière sur le drame vécu par l'adolescente et le bascule de son cas personnel vers un enjeu universel.

Ce spectacle, remarquable, est au centre de notre émission et avec lui la façon dont le théâtre est à la fois mémoire, témoin et visionnaire des sociétés. Vous êtes bien dans une Saison au théâtre, vous y êtes avec **Pauline Bureau**.

J'avais envie et besoin de parler d'une grossesse qui n'aboutit pas, envie et besoin de parler d'agression sexuelle sur laquelle on ne met pas de mot car on ne sait pas en mettre. Pauline Bureau



"Hors la loi", écrit et mis en scène par Pauline Bureau (2019). • Crédits : ©Brigitte Enguérand, coll.CF

UNE JOURNÉE PARTICULIÈRE

Dimanche à 14h par **Zoé Varior**

Portrait d'un invité, qu'il soit intellectuel, scientifique, écrivain, issu de la société civile ou anonyme, autour d' "une journée particulière" qui a marqué sa vie.



PODCASTS



RÉAGIR



Ce jour-là, l'adolescente quitte sa Picardie natale en voiture avec sa mère pour voir "Les Atrides" d'Ariane Mnouchkine à la Cartoucherie de Vincennes. Une première expérience théâtrale inoubliable. 28 ans plus tard, elle met en scène au Théâtre du Vieux Colombier le procès de l'avortement à Bobigny en 1972.



Ariane Mnouchkine en septembre 1991 © Getty / Baltzer/ullstein

Avec le théâtre j'ai trouvé un endroit où tout ce qui m'angoissait pouvait être dit

Pauline Bureau est retournée à la **Cartoucherie** à plusieurs reprises. Elle est emballée par le spectacle mais aussi le fonctionnement de la troupe du **Théâtre du Soleil** : le travail en commun, les caravanes dehors, les grandes tablées où spectateurs et comédiens partagent ensemble le repas. Lorsqu'elle dit à **Ariane Mnouchkine** qu'elle aimerait faire du théâtre, la metteuse en scène lui conseille des écoles.



Pauline Bureau / ©Nathalie Mazéas

Elle débute les cours quelques années plus tard à Paris : « **Mon fantasme absolu, c'était qu'un auteur me fasse jouer un de ses textes. Au final, mon rêve était trop petit puisque je suis devenue moi-même auteure !** »

Un théâtre collectif, documenté et féministe

*« J'ai commencé à mettre en scène des textes classiques, qui écrasaient les femmes, puis j'ai travaillé sur des textes de **Simone Beauvoir** et de **Virginie Despentes**. Et, progressivement, nous les femmes, on s'est mises à se raconter, autour d'une table, on nous avait tellement seriné que les hommes et les femmes c'était pareil ! On avait besoin d'entendre des témoignages sur comment se construire en tant que femme ». L'aboutissement, ça sera « **Modèles** », une pièce écrite collectivement et un des spectacles fondateurs de la compagnie de Pauline Bureau: « **La part des anges** ».*

Mêler les histoires individuelles et la grande Histoire



Hors la loi / ©Brigitte Enguérand, coll.CF

Dans *Hors la Loi*, sa nouvelle pièce actuellement au **Théâtre du Vieux Colombier**, elle raconte une page de l'histoire des femmes à travers celle de **Marie-Claire Chevalier**, 15 ans, violée, enceinte puis accusée par son violeur de vouloir avorter. **Pauline Bureau** recherche et rencontre Marie-Claire : *On a parlé longuement, elle a déplié son histoire, et je suis partie de cet entretien pour écrire Hors la Loi*. **Pauline Bureau** se nourrit aussi des minutes du **procès de Bobigny en 1972** où l'accusée est défendue par maître **Gisèle Halimi**.

Je fais du théâtre à partir de ce qui me fait honte et donc de ce qui fait honte à la société : l'avortement, le viol, le corps des femmes. Travailler sur la honte, c'est essentiel.

Pour aller plus loin

Pour tout savoir de la compagnie théâtrale de Pauline Bureau : **La part des anges**

Hors la loi, un texte et une mise en scène de Pauline Bureau au **Théâtre du Vieux Colombier Comédie-Française**, jusqu'au 7 juillet 2019

Mon Coeur, le précédent spectacle de Pauline Bureau inspiré de l'affaire du *Mediator*, des victimes du médicament et de la lanceuse d'alerte **Irène Frachon**. Un spectacle à voir ou à revoir en replay jusqu'en novembre 2019 sur **le site de FranceTV**. A noter que **le procès du Médiateur** aura lieu en octobre 2019

Parmi les précédentes pièces de Pauline Bureau : *Modèles* (2011) ; *Sirènes* (Automne 2014)

Le prochain spectacle de Pauline Bureau : *Féminines* qui sera créé le 5 novembre 2019 à la **Comédie de Caen- Centre Dramatique National de Normandie** : L'histoire d'une poignée de femmes qui vivent une aventure qui les dépasse. D'une kermesse à Reims en 1968 à la coupe du monde de football en 1978, ces femmes vont écrire un épisode décisif de l'histoire mondiale du sport totalement passé sous silence.

Les pièces de **Pauline Bureau** éditées chez *Actes Sud Papiers* : *Dormir cent ans*, qui a reçu le Molière 2017 du spectacle jeune public ; *Sirènes* et *Mon Coeur*

On a en parlé

- *King Kong Théorie*, Le Livre de Poche, 2007
- *La tétralogie des Atrides* (Euripide et Eschyle), mise en scène par Ariane Mnouchkine et le Théâtre du Soleil en 1990-1992

La play-list de l'émission

- *Unfinished sympathy*, Massive Attack, 1991
- *Bohemian rhapsody*, Queen, 1975
- *Hot tears*, Claude Fontaine, 2019

Les références du générique de l'émission :

"Le Temps est bon" d'Isabelle Pierre, remixé par Degiheugi

Les invités

- **Pauline Bureau** Auteure et metteur en scène de théâtre contemporain

L'équipe

- **Zoé Varier** Productrice
- **Flora Bernard** Réalisatrice
- **Rebecca Denantes** Attachée de Production
- **Djubaka** Programmateur musical

ART ET CRÉATION

FRANCE CULTURE

PAR LES TEMPS QUI COURENT par Marie Richeux

DU LUNDI AU VENDREDI DE 21H00 À 22H00



Pauline Bureau : " La réalité m'intéresse, mais je m'en décolle"

59 MIN

25/06/2019

PODCAST

EXPORTER

Nous recevons Pauline Bureau pour sa pièce « Hors la loi », à la Comédie Française jusqu'au 7 juillet 2019. L'auteur nous parle de la genèse de son spectacle, d'une histoire qu'elle ne pouvait pas raconter autrement, d'un réel brut qui n'existe pas, et d'un théâtre qui se permet tout.



Pauline Bureau • Crédits : Nathalie Mazéas

Pauline Bureau est auteure et metteuse en scène. Elle suit une formation au Conservatoire national supérieur d'art dramatique et fonde « La part des anges » avec des acteurs qui font encore partie de ses spectacles aujourd'hui. La metteuse en scène aime croiser le théâtre et les questions de société. En 2017, Pauline Bureau crée *Mon coeur*, un spectacle qui raconte la vie d'une victime du Médiateur ainsi que *Les Bijoux*

de *Pacotille* de et avec Céline Milliat Baumgartner. Pour sa première création à la Comédie-Française, elle écrit une pièce à partir du « procès de Bobigny », dont les répercussions ont contribué à l'adoption en 1975 de la loi Veil.



"Hors la loi" de Pauline Bureau • Crédits : Brigitte Enguérand

Il y a ce que je reçois de l'histoire et ce que ça m'évoque. Dans ce spectacle, il y a l'histoire de Marie-Claire, mais il y a aussi mes propres obsessions, et c'est le point de rencontre entre les deux qui fait l'histoire. Peut-être qu'en racontant cette histoire je me vide de mes obsessions, la famille monoparentale en fait partie. Ensuite, j'avais envie de montrer ce qui est dit au procès. Cette famille est exemplaire, cette mère s'est décarcassée pour ses enfants, et on voit bien que la vie peut déraiper m'importe où et n'importe quand. Donner la vie, c'est aussi donner le risque qu'elle comporte.

Pour cette pièce je n'ai pas fait de choix, je n'avais pas d'autre façon de raconter cette histoire-là que comme ça. Ma grande question, c'est par quel bout je rentre, le plus important, c'est le point de jonction entre moi et le sujet. Si je raconte une histoire c'est qu'elle me touche de façon intime, et un des enjeux de mon travail c'est d'aller le plus honnêtement vers ce point de jonction qui est souvent le plus compliqué à écrire, voire ce qui me gêne le plus.

Je mets en scène des femmes qui ont une identité qui n'est pas seulement leur genre. C'est fou que la question du genre revienne tout le temps et fasse écran à tout le reste et qu'il soit cohérent et légitime de l'interroger sans cesse.



"Hors la loi" de Pauline Bureau • Crédits : Brigitte Enguérand

Archives

Aimé Césaire, émission « Les arts du théâtre et du spectacle », France Culture, 1967

Benoît Lambert, émission « Les mercredis du théâtre », France Culture, 2010

Gisèle Halimi, émission « Hors champs », France Culture, 2012

Delphine Seyrig, émission « Actuel 2 », INA, 1972

À ÉCOUTER AUSSI



LES NUITS DE FRANCE CULTURE

L'histoire en direct - Novembre 1974, l'avortement en question

20
SEC

Références musicales

Jeanne Cherhal, *Merci*

"Hors la loi" au Théâtre du Vieux Colombier

00:00

00:01

[Télécharger le fichier](#) [Jouer dans une nouvelle fenêtre](#) Durée: 48:30

abonnez-vous au podcast de l'émission

rs

[Tous les épisodes de Droit en scène](#)

Mots clés

Culture Droit et théâtre Emmanuelle Saulnier-Cassia

Partager l'épisode

Résumé de l'épisode

Emmanuelle Saulnier-Cassia reçoit **Françoise Gillard, Laurent Natrella, Coraly Zohanero**, sociétaires de la Comédie française, pour parler de la pièce de **Pauline Bureau, *Hors la loi***, dans laquelle ils jouent au théâtre du Vieux-Colombier, jusqu'au 7 juillet 2019.

Après *Mon cœur* créé en 2017 (actuellement en tournée) qui traitait du scandale du Médiateur, Pauline Bureau crée une pièce sur le procès dit de Bobigny de novembre 1972, après l'inculpation de Marie-Claire Chevallier, sa mère, l'avorteuse et une collègue de la mère pour le délit d'avortement alors poursuivi en application d'une législation des années 20. L'avocate Gisèle Halimi en fait un procès politique, celui d'une loi « hors d'âge », ce qui préparera le terrain à l'adoption de la loi de janvier 1975 portée par la ministre Simone Veil.

Pour réserver : <https://www.comedie-francaise.fr/fr/evenements/hors-la-loi18-19#>

Lieu : théâtre du Vieux-Colombier, 21 rue du Vieux-Colombier – 75006 Paris.

Durée : 2h10



Hors la loi - Texte et Mise en scène Pauline Bureau - Théâtre du Vieux-Colombier - mai 2018 - avec : Martine Chevallier, Coraly Zahanero, Alexandre Pavloff, Françoise Gillard, Laurent Natrella, Daniele Lebrun, Clau de la Rue du Can

Invités

Florence Gillard: <https://www.comedie-francaise.fr/fr/artiste/francoise-gillard>

Laurent Natrella: <https://www.comedie-francaise.fr/fr/artiste/laurent-natrella>

Coraly Zahanero: <https://www.comedie-francaise.fr/fr/artiste/coraly-zahanero>

Animation

Emmanuelle Saulnier-Cassia

Réalisation

Matthieu Gasnier

Coordination

Camille Blumberg

Pour aller plus loin

Sur le spectacle : Emmanuelle Saulnier-Cassia, chronique "Du droit dans les arts", à paraître le 20 juin, aux *Petites affiches*

Le manifeste des 343 : <https://www.nouvelobs.com/societe/20071127.OBS7018/le-manifeste-des-343-salopes-parti-dans-le-nouvel-obs-en-1971.html>

<https://www.ina.fr/contenus-editoriaux/articles-editoriaux/5-avril-1971-le-manifeste-des-343>

Le discours de Simone Veil : <https://www.nouvelobs.com/politique/20170630.OBS1430/verbatim-l-integralite-du-discours-de-simone-veil-du-26-novembre-1974-sur-l-ivg.html>

Exposition de Laia Abril en collaboration avec Médecins Sans Frontières en 2018 à la Maison des métaux : *On abortion. L'avortement, une vulnérabilité universelle* : <http://www.maisondesmetaux.paris/2018/07/12/on-abortion>

Sénat, étude de législation comparée sur PIVG, 2017 : <https://www.senat.fr/lc/lc280/lc280.pdf>

Les sorties de Droit en scène

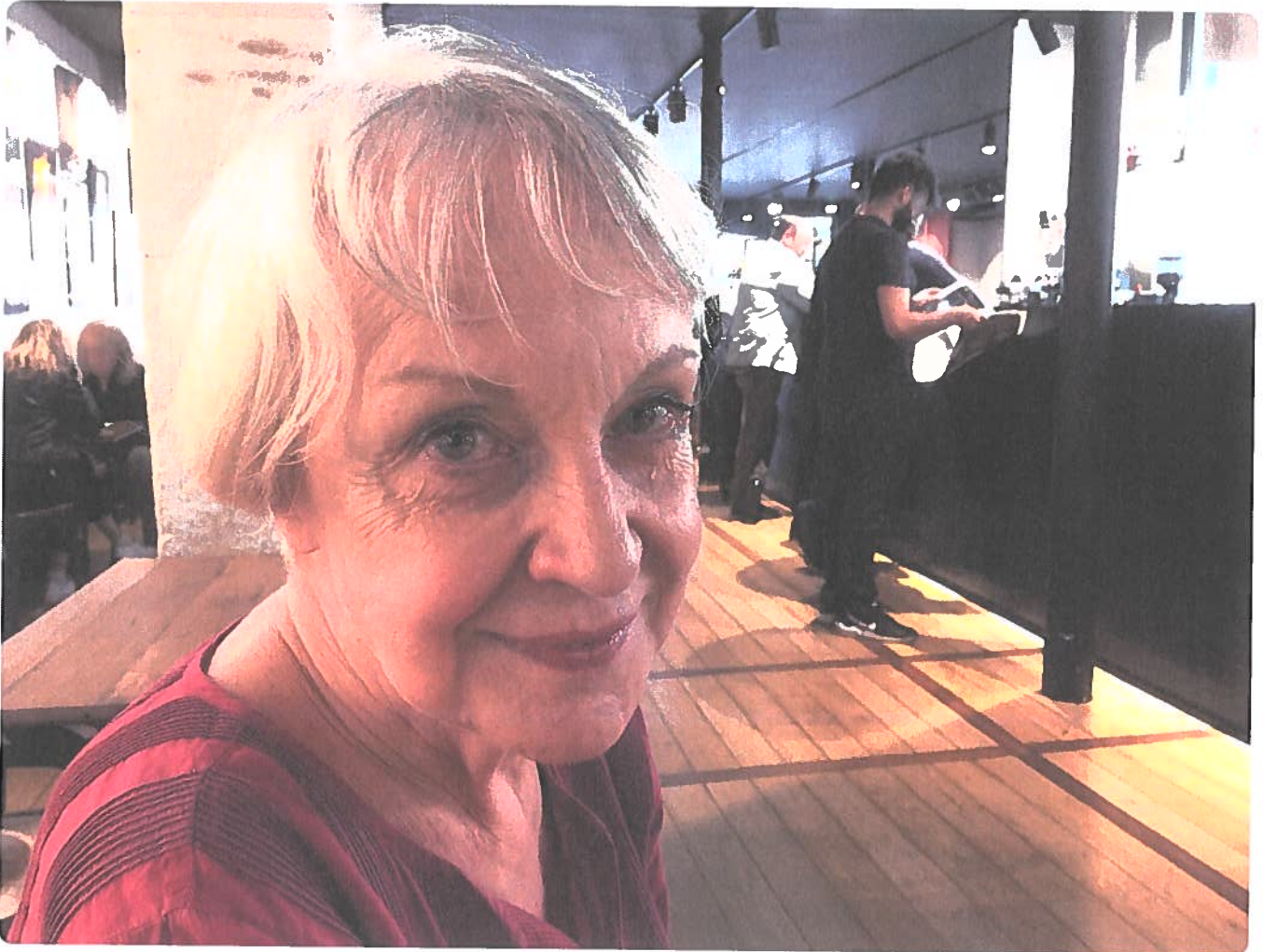
<https://radio.amicus-curiae.net/podcast/hors-la-loi-au-theatre-du-vieux-colombier/>

RENCONTRE

Entretien webradio avec Danièle Lebrun, de la Comédie Française.

18 JUIN 2019

Rédigé par Yves POEY et publié depuis Overblog



© Photo Y.P. -

Danièle Lebrun est revenue à mon micro sur la remarquable création de Pauline Bureau, *Hors la loi*.

La comédienne nous parle de ses deux rôles dans cette pièce et des parti-pris dramaturgiques de la metteuse en scène.

Et puis surtout, surtout, elle évoque ces terribles années au cours desquelles cinq mille femmes mourraient par an en France, en raison d'avortements pratiqués de façon hélas clandestine. La loi de 1920 était toujours en vigueur.

Elle nous explique la raison de son engagement : Mademoiselle Lebrun fut l'une des 343 signataires du fameux manifeste.

Elle est passionnante, émouvante, bouleversante. Et drôle, également.

Nb : Cette interview a été enregistrée dans le bar du théâtre du Vieux Colombier, ce qui explique parfois quelques sons poétiques : une cuiller qui tombe, un percolateur qui se déclenche, une tasse qui se brise...

Bien entendu, vous savez qu'il vous faudra cliquer sur la petite flèche sur la vignette ci-dessous pour lancer le fichier son.

**"Je ris, parce que je pense à notre époque #MeToo. J'aurais pu être là-dedans quand j'étais à la Comédie Française [en 1957, Ndlr].
J'ai eu quelques problèmes que j'ai résolus toute seule, à coups de griffes..."**

Hors la loi

Pauline Bureau aime croiser théâtre et questions sociétales. Pour sa première création à la Comédie-Française, elle écrit une pièce à partir du "procès de Bobigny", dont les répercus...

<https://www.comedie-francaise.fr/fr/evenements/hors-la-loi18>